TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION
Les conditions de la doctrine de l'Alliance et du Désaveu

Nous avons vu dans la première partie l'idée que la base de l'alliance, dans l'Islam est l'amour et que la base du désaveu est la haine. Toutes les actions du monde peuvent être vues comme une confirmation ou une absence de cet amour. Le désaveu réaffirme votre amour mais son absence remet en question l'existence de cet amour. L'amour est en fait un élément fondamental du point de vue de l'Islam. En effet Allah dit :

« À ceux qui croient et font de bonnes œuvres, le Tout Miséricordieux accordera Son amour. »[1]

Et Il dit :

« Mon Seigneur est vraiment Miséricordieux et plein d'amour. »[2]

« Et c'est Lui le Pardonneur, le Tout Affectueux. »[3]

« Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. »[4]

Et finalement Il dit :

« Dis : 'Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors.' »[5]

Bien que le divin et le profane soient clairement délimités, cela n'empêche pas de telles manifestations d'amour entre Allah et Ses créatures. Le lien entre Allah et Sa création est un lien de miséricorde, d'amour et de confiance. Ce n'est pas, comme les ennemis de l'Islam le prétendent, un lien fondé sur une peur aveugle, la menace de la punition et de la malédiction éternelle, Allah dit :

« Quelle monstrueuse parole que celle qui sort de leurs bouches ! Ce qu'ils disent n'est que mensonge. »[6]

L'amour d'Allah est quelque chose que personne ne peut réellement apprécier sans avant avoir compris la nature d'Allah décrite dans le Qur'an et dans la Sunnah, puis ressentir la présence de cette nature en lui-même, dans les profondeurs de son âme. De même, l'amour que vous ressentez pour Allah, est aussi une bénédiction que personne ne peut apprécier avant que cela ne le touche. L'amour d'Allah pour n'importe laquelle de Ses créatures est alors une chose extraordinaire, imméritée. En fait, l'immense bénédiction d'Allah est qu'Il guide Ses créatures à Son amour, et qu'Il leur en révèle la douceur.[7]

---

[1] *Maryam* : 96.
[2] *Hud* : 90.
[3] *Al-Buruj* : 14.
[4] *Al-Baqarah* : 165.
[5] *Aal-Imran* : 31.
[6] *Al-Kahf* : 5.
[7] Sayyid Qutb, *'Adh-Dhilal'*, Vol 2/918-919.

Bénis soient encore une fois les serviteurs d'Allah qu'Il a relié les uns aux autres dans leur amour pour Lui, ceci est l'eau claire et fraîche de laquelle ils tiennent. Puis Allah dirigea leur amour les uns envers les autres et causa qu'ils soient liés, comme le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « L'homme sera avec ceux qu'il a aimé. »[8] Abdullah Ibn Masu'd rapporte : « Un homme vint auprès du Messager d'Allah et dit : 'Ô Messager d'Allah ! Que dis-tu d'un homme qui aime des gens mais ne parviens pas à les rattraper dans leurs bonnes actions ?' Le Messager d'Allah dit : 'Chacun sera avec ceux qu'ils auront aimé.' »[9]

Anas rapporte qu'un homme demanda au Prophète - عليه الصلاة و السلام - : « Quand l'Heure arrivera-t-elle ? » Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - répondit : « Qu'as-tu préparé pour ce moment ? » L'homme dit : « Je n'ai pas beaucoup prié, ni jeuné, ni fait beaucoup d'aumônes, mais j'aime Allah et Son Messager. » Le Prophète dit alors : « Tu seras rassemblé avec ceux que tu aimes. »[10]

Il faudrait peut-être souligner que cet amour ne doit pas être compris dans un sens mystique ou d'un pouvoir sublime qui peut liquider les péchés et la haine, comme certains ont mal compris. Il s'agit plutôt d'un amour sincère, traduit par des actes. Allah dit :

« Ceci ne dépend ni de vos désirs ni des gens du Livre. Quiconque fait un mal sera rétribué pour cela, et ne trouvera en sa faveur, hors d'Allah, ni allié ni secoureur. »[11]

Et Il dit :

« Dis : 'Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.' »[12]

Al Hassan a dit : « Ne vous laissez pas induire en erreur en croyant que tout va bien parce qu'une personne sera avec ceux qu'il aime, si ceux qu'il aime suivent le mauvais chemin. Vous ne serez jamais autorisés à rejoindre les meilleurs de l'humanité, jusqu'à ce que vous suiviez leurs pas ; suivez leurs exemples et adoptez leur mode de vie ; matin, après-midi et soir vous devez vivre comme eux, lutter pour être l'un d'eux, pour suivre la voie qu'ils ont tracée. Pour que même si vous ne comptez pas beaucoup d'actions, le plus important est que vous ayez essayé de faire ce qui est juste. Comme pour les juifs et les chrétiens et d'autres comme eux, aimaient leurs prophètes mais ne les soutenaient pas. Puisque ils ont divergé avec eux dans les mots et dans les actes, et qu'ils ont choisis pour eux un chemin différend, leur destinée est le feu. »[13]

---

[8] 'Sahih al-Bukhari', *Kitab al-Adab*, Vol.10/557, Hadith 6168.
[9] 'Sahih al-Bukhari', *Kitab al-Adab*, Vol.10/557, Hadith 6169, et 'Sahih Muslim', *Kitab al-Birr*, Vol.4/2034, Hadith 2640.
[10] 'Sahih al-Bukhari', *Kitab al-Adab*, Vol.10/557, Hadith 6171, et 'Sahih Muslim', *Kitab al-Birr*, Vol.4/2032, Hadith 2639.
[11] *An-Nisa'*: 123.
[12] *Aal-Imran*: 31.
[13] Ibn Rajab, p.133.

L'amour peut être de quatre types[14] :

1) Un amour qui est réparti entre plusieurs choses différentes. Ceci, Allah le décrit dans la Sourate Al-Baqarah :

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtiment, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtiment !
Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront bien brisés !
Et les suiveurs diront : 'Ah ! Si un retour nous était possible! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués' - Ainsi Allah leur montra leurs actions; source de remords pour eux; mais ils ne pourront pas sortir du Feu. »[15]

2) Il y a un amour pervers du mensonge et de ceux qui le soutiennent et qui a en plus de ça, une haine envers la vérité et envers ceux qui la soutiennent, c'est une caractéristique de l'hypocrisie.

3) Il y a un amour naturel ; l'attirance envers les biens et l'affection pour les enfants. Il n'y a rien de mal dans cela, tant que cela n'empiète pas sur l'obéissance à Allah ni ne vous amène à vous opposer à Lui. Ce type d'amour est permis.

4) Il y a l'amour de ceux qui défendent les droits d'Allah, Seul, et qui insultent la mécréance. L'amour pour eux est le plus profond lien de la foi, et l'acte suprême d'adoration et de dévotion envers Le Seigneur.

Puisque l'amour pour Allah, est le lien le plus profond de la foi, comme mentionné dans le Hadith : « Le lien le plus profond de la foi est l'amour pour Allah et la Haine pour Allah. (Aimer ce qu'Allah aime et détester ce qu'Allah déteste) », le seul moyen d'accomplir ce lien et de s'allier avec Allah, est de suivre la Shari'ah que Muhammad - عليه الصلاة و السلام - nous a apporté. Il n'y a pas d'autres moyens que celui-là, donc quiconque suit un autre chemin pour ce but est un menteur, tout comme les païens qui prétendent se rapprocher d'Allah en adorant autre que Lui. Allah dit :

« Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. »[16]

De même, Il dit concernant les prétentions des juifs et des chrétiens :

« Nous sommes les fils d'Allah et Ses préférés. »[17]

Pendant ce temps ils adhèrent au rejet de l'autorité de Ses Messagers, abandonnent leurs obligations et s'immergent dans ce dans quoi il leur a été interdit.[18]

---

[14] Muhammad Ibn Abdul Wahab, *Majmuat at-Tawhid,* p.17.
[15] *Al-Baqarah* : 165-167.
[16] *Az-Zumar* : 3.
[17] *Al-Ma'idah* : 18.
[18] Ibnu Rajab, *'Ja'mi' al-Ulum wal-Hikam',* p. 316.

Une fois que la grandeur d'Allah remplit le cœur, rien ne peut exister à côté de ça, la dévotion complète du cœur pour Allah ne permet pas d'avoir un amour pour autre que Lui, ni de détester pour autre que Lui. Quiconque atteint cet état serait incapable d'agir autrement qu'en obéissant à Allah. Les péchés sont écartés pour l'amour de ce qu'Allah a révélé, ou pour ce qu'Allah aime et ils surviennent quand les caprices de l'âme prennent le dessus sur l'amour d'Allah et Sa crainte.[19]

Ibn Taymiyyah explique l'ampleur de cet amour en disant : « Dans ce bas monde, il y a un Paradis. Celui qui n'y entre pas, n'entrera pas dans le Paradis de l'au-delà. » D'autres ont dit : « Pitoyables les personnes de ce monde qui l'ont quitté sans jamais goûter au meilleur de ce qu'il contient. Qu'ont-ils manqué ? L'amour d'Allah et de personnes pour Sa cause, l'aspiration à Lui, de joyeuses retrouvailles, et le rejet de tout ce qui Le défie. »[20]

En ce qui concerne la haine pour Sa cause, c'est là une condition essentielle pour L'aimer. De même, celui qui aime, aime ce qui est aimé par celui qu'il aime et déteste ce qui est détesté par celui qu'il aime. Il soutient quiconque est soutenu par celui qu'il aime et l'ennemi de celui qu'il aime est son ennemi. Ce qui plait à celui qu'il aime est son plaisir et il partage aussi ce qui le met en colère. Ce que celui qu'il aime exige, il l'exige aussi, et il interdit ce que celui qu'il aime interdit. Ils sont d'accords dans toutes choses.

Il est du savoir de chacun que quiconque aime Allah, doit aussi porter la haine envers Ses ennemis, et c'est une partie de son Jihad d'aimer ce qu'Allah aime. Allah dit :

« Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé. »[21]

De plus, Allah a décrit ceux qu'Il aime et qu'ils L'aiment en disant :

« Modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants. »[22]

Ceci est pour dire qu'ils traitent les croyants avec humilité et compassion et les prennent sous leurs ailes, mais les mécréants doivent seulement s'attendre à de la sévérité, du mépris et de la dérision. Allah dit :

« Durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. »[23]
« Qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. »[24]

Les ennemis d'Allah sont méprisés par les croyants et sont les adversaires éternels dans la guerre,

---

[19] Ibnu Rajab, *'Ja'mi al-Ulum wal-Hikam'*, p. 320.
[20] *'Madarij as-Salikin'*, Vol.1/454.
[21] *As-Saff* : 4.
[22] *Al-Ma'idah* : 54.
[23] *Al-Fath* : 29.
[24] *Al-Ma'idah* : 54.

« Combattez-les. Allah, par vos mains, les châtiera, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant. »[25]

La conclusion de tout ceci, est que les conditions de l'alliance et du désaveu sont que les Musulmans ont des droits les uns envers les autres.

[25] *At-Tawbah* : 14.

CHAPITRE UN
Les droits du Musulman envers un autre

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'amour pour Allah est le lien le plus solide que les Musulmans partagent. De ce lien sont dérivés les droits, le respect et les obligations des Musulmans les uns envers les autres. Ces droits, sont nombreux, en effet, ils incluent des choses comme l'aide et l'assistance, l'affection, la générosité et le respect, la justice et l'égalité, et d'autres choses dont toutes sont écrites dans le Qur'an et dans la Sunnah du Prophète - عليه الصلاة و السلام -. De ces droits, les deux les plus pertinents dans notre discussion sont l'assistance et l'affection.

1) Il est entendu que l'affection doit être entre les croyants. Les mécréants, les corrompus, les hérétiques n'ont pas leur place dans l'affection. Aussi, le Musulman veut pour son frère ce qu'il veut pour lui-même comme le Prophète dit : « Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant tant qu'il ne désire pas pour son frère ce qu'il désire pour lui-même. »[26]

2) Assister les Musulmans est requis par la foi. Chaque Musulman est le frère du Musulman sans distinctions de race, de couleur, d'origine ou de classe sociale. Vous devez l'aider et le défendre avec vos biens et votre vie. Celui qui ne le fait pas devrait tenir compte des mots du Prophète - عليه الصلاة و السلام - : « Tout individu qui délaisse un Musulman dans une circonstance où l'on porte atteinte à son honneur et à sa dignité sera délaissé par Allah à un endroit où il désire Son secours. Et tout individu qui vient au secours d'un Musulman là où l'on porte atteinte à son honneur et à sa dignité sera secouru par Allah là où il désire Son secours. »[27]

Allah Lui-même a fait l'éloge des *Ansar* pour leur assistance envers leurs frères de la Mecque en disant :

« Et ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants : à eux, le pardon et une récompense généreuse. »[28]

Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a aussi ordonné aux croyants de se rappeler de s'assister les uns les autres en disant : « Viens en aide à ton frère qu'il soit oppresseur ou opprimé. »[29] L'aider quand il est opprimé va de soi, et quand il est oppresseur veut dire l'empêcher d'opprimer les autres. Il a dit également : « Le Musulman est le frère du Musulman, il n'est pas injuste envers lui et il ne l'abandonne pas lorsqu'il a besoin de lui ; et quiconque aide son frère, Allah l'aide ; et quiconque dissipe le tourment d'un Musulman, Allah lui dissipera un tourment parmi les

[26] 'Sahih al-Bukhari', *Kitab al-Iman,* Vol.1/57, Hadith 13, et 'Sahih Muslim', *Kitab al-Iman,* Vol.1/67, Hadith 45.
[27] Abu Dawud, *Kitab al-Adab,* Vol.5/197, Hadith 4884, et *Musnad* Ahmad, Vol.4/30. Albani le classe comme Hadith *Hasan,* Voir : *'Sahih al-Ja'mi' as-Saghir',* Vol.5/160, Hadith 5566.
[28] *Al-Anfa'l* : 74.
[29] 'Sahih al-Bukhari', *Kitab al-Madhalim,* Vol.5/98, Hadith 2443.

tourments du jour du jugement ; et quiconque cache les défauts d'un Musulman, Allah cachera ses défauts le jour du jugement. »[30]

Au sein de la société Musulmane, chaque individu est important. Si les droits d’un homme sont violés, c’est la communauté entière qui est touchée. Ils sont comme les parties d’un corps, si une partie est malade, le corps entier est malade. Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Le croyant par rapport à un autre croyant est comme les matériaux d’une construction qui se soutiennent les uns les autres. »[31] Et il a dit aussi : « Vous verrez les croyants Musulmans dans leur bonté, leur affection et leurs sentiments réciproques former comme un corps qui, lorsqu’un de ses membres souffre, voit tous les autres partager à l’envi son insomnie et sa fièvre. » Et il a dit aussi : « Le croyant est le miroir du croyant ; le croyant est le frère du croyant ; il préserve ses intérêts et le protège autant que faire se peut. »[32]

Si nous rapportions toutes les sources ici concernant le sujet, notre discussion devrait s’allonger considérablement. Il est suffisant de dire que la conduite du Prophète - عليه الصلاة و السلام -, des compagnons, et de ceux qui suivirent leurs pas et leur guidée, à travers l’histoire de la société islamique, ne fait que confirmer cet important principe. La cohésion et la solidarité entre les Musulmans ont été exemplaires, aussi bien sur le plan collectif qu’individuel. À chaque fois qu’il y avait des alliances ou de l’inimitié de la part des Musulmans, c’était toujours clairement pour Allah, dans Son sentier. Les Musulmans ne seront jamais victorieux jusqu’à ce qu’ils observent cette vérité fondamentale ; que l’amour du Musulman pour son frère est comme l’amour qu’il porte pour lui-même ; qu’il ressent sa douleur comme il la ressentirait pour lui-même ; qu’il soit heureux des succès de son frère comme si il l’avait lui-même accompli. Enfin, Allah viendra sûrement au secours de celui qui se rappelle de Le servir.

Quant au fait d’aider les Musulmans, cela inclut de venir activement à leur défense, de leur donner ce qu’ils ont besoin en terme de soutien moral et matériel dès qu’ils sont menacés. Offrir sa vie et ses biens pour briser le pouvoir des oppresseurs. Ils rejettent tous ceux qui aspirent à l’humiliation des Musulmans. Ils se sentent concernés par les affaires des musulmans où qu’ils soient, en les aidant et en les soutenant autant qu’ils le peuvent.

Toutes ces choses servent à renforcer les relations entre les Musulmans, les rassemblant par les mots et les actes dans les rangs de l’Islam.

---

[30] ‘Sahih al-Bukhari’, *Kitab al-Madhalim,* Vol.5/97, Hadith 2442, et ‘Sahih Muslim’, *Kitab al-Birr was-Silah,* Vol.4/1996, Hadith 2580.

[31] ‘Sahih al-Bukhari’, *Kitab al-Adab,* Vol.10/442, Hadith 6026, ‘Sahih Muslim’, *Kitab al-Birr was-Silah,* Vol.4/1999, Hadith 2585.

[32] Al-Bukhari, *‘al-Adab al-Mufrad’*, p.70, Abu Dawud, *Kitab alAdab,* Vol.5/217, Hadith 4918, ce Hadith est classé *Hasan,* Voir : *‘Sahih al-Ja’mi’ as-Saghir’*, Vol.6/6, Hadith 6532.

CHAPITRE DEUX
L'émigration

C'est l'un des aspects les plus importants de notre discussion, puisque l'alliance et le désaveu sont toujours parmi les premiers facteurs de motivation de l'émigration pour la cause d'Allah. Nous diviserons le sujet en deux catégories générales.

1. Vivre parmi les mécréants et ses règles.

2. Emigrer de la demeure de la mécréance vers la demeure de l'islam.

Vivre dans les terres des mécréants

Les juristes ont décrit les concepts complémentaires de 'demeure des mécréants' et celui d'Islam comme suit :

La demeure de mécréance est toute terre gouvernée par les mécréants, dans laquelle les lois des mécréants sont suprêmes et que le pouvoir politique est entre leurs mains. Ces terres peuvent être de deux types. L'une est en guerre contre les Musulmans et l'autre bénéficie d'une trêve avec eux. Le facteur déterminant est qu'elle soit gouvernée par les lois des mécréants ; dans ce cas c'est une 'demeure de mécréance' ou 'Dar ul-kufr', même si une grande majorité de Musulmans y vivent.[33]

La demeure de l'Islam est toute terre gouvernée par les Musulmans, où la Shari'ah est la loi suprême et où les Musulmans tiennent le pouvoir politique. C'est alors une *Dar ul-Islam* même si la majorité de la population est mécréante, du moment que les Musulmans y gouvernent conformément à la Shari'ah.[34]

Comme l'Islam est la religion de la dignité et de l'autorité, il est inconcevable qu'un Musulman se soumette aux mécréants ; en effet il est interdit à un Musulman d'aller vivre parmi eux et d'accroître leur autorité sur lui, parce que sa présence parmi eux le ferait ressentir faible et isolé, puis il deviendrait docile et apologétique (sans arrêt en train de défendre sa position). Il serait d'abord appelé afin de les approuver, puis de les suivre. Mais les Musulmans doivent être remplis de morale et de confiance, ils doivent êtres des leaders, pas des suiveurs. Ils devraient tenir le pouvoir ; aucun pouvoir autre que celui d'Allah ne devrait être au-dessus d'eux. Par conséquent, les Musulmans ont étés interdits de rester dans des pays où l'Islam n'est pas pris en considération, sauf si ils sont capables de pratiquer librement leur religion et de l'observer sans aucun obstacle, et sans aucune crainte que leur présence pourrait leur nuire de quelque façon que ce soit. Si ce n'est pas le cas, alors ils doivent émigrer vers un meilleur endroit où l'autorité de l'Islam est prise en considération. S'ils refusent de faire cela, alors qu'ils en sont capables, alors ils n'auront aucune réclamation à faire sur cette religion. À ce propos Allah dit dans la Sourate an-Nisa' :

---

[33] Abdur Rahman Ibn Sa'di, « *Al-Fatawi as-Sa'diyya* », Vol.1/92, 1ère Édition, 1388 A.H. Dar al-Hayat, Damas.
[34] Ibid. Vol.1/92.

« Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : 'Où en étiez-vous ?' (À propos de votre religion) – 'Nous étions impuissants sur terre', dirent-ils. Alors les Anges diront : 'La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?' Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! À l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie. »[35]

Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Je désavoue tout Musulman qui persiste à séjourner au sein des polythéistes. » Ils demandèrent : « Pourquoi ô Messager d'Allah ? » Il dit : « leurs feux de camp ne doivent pas se voir l'un et l'autre », et il a dit : « Celui qui est proche du polythéiste, alors il lui ressemble. » et il a dit : « La Hijrah ne cessera pas jusqu'à ce que le repentir cesse, et le repentir ne cessera pas jusqu'à ce que le soleil ne se lève de l'ouest. »[36]

Al-Hassan Ibn Salih a dit : « Quiconque reste sur la terre de l'ennemi, sera traité comme le mécréant, aussi longtemps qu'il était capable de rejoindre les Musulmans et qu'il ne l'a pas fait. Si un mécréant accepte l'Islam, mais reste avec les mécréants, alors qu'il était capable de rejoindre les Musulmans, il doit être traité comme eux ; ni son sang ni ses biens ne seront protégés. »[37]

Al Hassan a dit : Si un Musulman émigre vers les pays des mécréants, mais ne renonce pas à l'Islam, il sera un apostat en vertu de son abandon de la 'Dar ul-Islam.' »[38] (Le texte en arabe du passage précédant fait référence aux terres des mécréants en tant que 'Dar ul-harb' et 'Dar ul- Adu' ce qui signifie : 'la terre de l'ennemi' ; ceci indique une activité militaire active qui s'oppose aux Musulmans, en état de guerre).

Ibn Hazm affirme que : « Quiconque rejoint la 'terre de guerre et de mécréance', de son plein gré et au mépris de quiconque parmi les Musulmans l'appelle à ses côtés, est en vertu de ses actes un apostat, par toutes les lois de l'apostasie en Islam. Celui qui est capable de le tuer doit le faire. Ses biens ne sont plus protégés, son mariage est annulé, tous ses droits sont balayés.

Mais quiconque s'enfuit vers les 'terres de guerre' par peur de l'oppression, qui ni ne s'oppose aux Musulmans dans quoi que ce soit ni ne garde de la rancune envers eux et qui n'était pas capable de trouver refuge parmi les Musulmans est libre de tout péché tant qu'il était contraint de partir.

Mais pour quelqu'un qui prend les Musulmans en ennemis, offrant ses services et son aide aux mécréants, il est mécréant. Mais ceux qui émigrent vers une terre non Musulmane à la recherche de biens, de prospérité ou pour vivre sous leur protection alors qu'ils étaient capables de vivre parmi les Musulmans dans leur propre pays, mais qui ne se retirent pas des mécréants, ceux-là ne sont pas loin des rangs de la mécréance, et nous ne leur trouvons aucune excuse, donc nous demandons à Allah le pardon.

---

[35] *An-Nisa'*: 97-98.
[36] « *Al-Musnad* », Vol.4/99, Abu Dawud, *Kitab al-Jihad*, Vol.3/7, Hadith 2479, et ad-Darami, *Kitab as_Siyyar*, Vol.2/239. Albani l'a classé Sahih. Voir : « *Sahih al-Ja'mi as-Saghir* », Vol.6/186, Hadith 7346.
[37] Al-Jasaas, « *Ahkam al-Qur'an* », Vol.3/216.
[38] Ibd.

Quant à la personne qui vit dans le pays des *Qarmates* de son plein gré, il est sans aucun doute un mécréant, parce qu'ils sont des ennemis de l'Islam déclarés, des mécréants et des apostats qui ne leur importe que la destruction des Musulmans. Concernant ceux qui vivent dans un pays où des tendances hérétiques, menant à la mécréance sont manifestes, ils ne sont pas considérés comme mécréants tant que l'Islam est suprême dans le pays et qu'il est possible de pratiquer l'Islam ouvertement ; de confirmer le message du prophète Muhammad - عليه الصلاة و السلام -, lire le Qur'an, établir la prière, jeûner le mois de Ramadan et remplir entièrement ses obligations.

Les mots du Prophète « Je désavoue tout Musulman qui persiste à séjourner au sein des polythéistes » devrait clarifier ce que nous avons dit jusqu'ici. Il est clair que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - fait référence à 'Dar ul-Harb', et il a nommé des compagnons en tant que gouverneurs à Khaibar (terre juive), bien que tous ceux qui y vivaient étaient juifs.

Si un mécréant conquérit un pays Musulman, puis reconnaît leur religion (l'Islam) mais exerce l'autorité sur eux, et revendique une autre religion que l'Islam, quiconque vit avec lui, le soutien ou le sert de quelque façon que ce soit est mécréant, même si il prétend être Musulman comme déjà mentionné. »[39]

Shaykh Hamad Ibn Atiq, qu'Allah lui fasse miséricorde a divisé les Musulmans qui vivent dans les pays non Musulmans en trois groupes : ceux qui préfèrent vivre parmi les non Musulmans en raison de leur affection pour eux ; ceux qui vivent parmi les non Musulmans mais qui ignorent leur obligation de dénoncer la mécréance ; et ceux qui vivent parmi les non Musulmans mais maintiennent leur obligation de dénoncer la mécréance.

Le premier groupe : reste parmi les mécréants par choix et inclinaison, ils les louent et les félicitent et sont heureux de se séparer des Musulmans. Ils aident les mécréants dans leur lutte contre les Musulmans de toutes les façons qu'ils peuvent, physiquement, moralement et financièrement. Ces personnes sont mécréantes, leur position est délibérément et activement opposée à la religion. Allah dit :

« Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah. »[40]

At-Tabari fait remarquer qu'une telle personne s'est désavouée d'Allah et qu'Allah n'a que faire d'une personne qui Le rejette et renie Sa religion. Allah dit :

« Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. »[41]

Et le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Celui qui se joint aux polythéistes et vit parmi eux, alors il est l'un d'entre eux. »[42]

---

[39] Ibn Hazm, *al-Muhalla'* : Vol.13/139-140.
[40] *Aal-Imran* : 28.
[41] *Al-Ma'idah* : 51.
[42] Ibn Atiq, « *Ad-Difaa'* », p.10-12.

Abdullah Ibn Omar a dit : « Quiconque s'installe parmi les mécréants, célèbre leurs fêtes, les rejoint dans leurs festivités et meurt parmi eux sera également au milieu deux le jour de la résurrection. »[43]

Muhammad Ibn Abdel Wahhab, Qu'Allah lui fasse miséricorde a mentionné le cas d'un Musulman dont les siens restent liés à la mécréance et suivent les ennemis de l'Islam, il devient lui aussi mécréant si il refuse d'abandonner les siens, juste parce qu'il trouve cela difficile. Il finirait par combattre les Musulmans au côté de sa nation, avec sa vie et ses biens. Et s'ils lui ordonnaient d'épouser la femme de son père, et qu'il ne pouvait pas éviter cela à moins d'émigrer, il serait forcé de se marier avec elle. Son alliance et sa participation dans leur campagne de lutte contre l'Islam et leur combat contre Allah et Son Messager est bien pire que d'épouser la femme de son père. Il est donc aussi mécréant, Allah a dit :

« Vous en trouverez d'autres qui cherchent à avoir votre confiance, et en même temps la confiance de leur propre tribu. Toutes les fois qu'on les pousse vers l'Association, (l'idolâtrie) ils y retombent en masse. (Par conséquent,) s'ils ne restent pas neutres à votre égard, ne vous offrent pas la paix et ne retiennent pas leurs mains (de vous combattre), alors saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez. Contre ceux-ci, Nous vous avons donné autorité manifeste. »[44]

Le deuxième groupe : ce sont ceux qui restent parmi les mécréants à cause de l'argent, de la famille ou de leur patrie. Il ne montre pas un attachement fort à sa religion (l'Islam) et n'émigre pas. Il ne soutient pas les mécréants contre les Musulmans ni par les mots ni par les actes. Son cœur n'est pas attaché à eux. Et il ne parle pas en leur nom. Une telle personne n'est pas considérée mécréante simplement du fait qu'il continue à vivre avec les mécréants, mais beaucoup diront qu'il a désobéit à Allah et à Son Messager parce qu'il ne va pas vivre avec les Musulmans même si il est possible qu'il déteste les mécréants en secret. Allah dit :

« Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : 'Où en étiez-vous ? ' (À propos de votre religion) – 'Nous étions impuissants sur terre', dirent-ils. Alors les Anges diront : 'La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? ' Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! »[45]

Ibn Kathir fait remarquer : « Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes » c'est en refusant d'émigrer. Il continue en disant que ce verset établit une règle générale qui s'applique à quiconque qui est empêchée de pratiquer sa religion et qui reste volontiers avec les mécréants. Il n'y a pas de divergence parmi les savants et toutes les sources stipulent que ceci est prohibé.[46]

Al-Bukhari rapporte qu'Ibn Abbas dit que ce verset parle de 'certaines personnes parmi les Musulmans qui restait avec les païens de la Mecque, et qui gonflaient leurs rangs au temps

---

[43] Ibn Taymiyyah a dit dans son livre : '*Iqtidha' as-Sirat al-Mustaqim*', p.200, que la chaîne de narration de ce Hadith est Sahih.
[44] *An-Nisa'* : 91.
[45] *An-Nisa'* : 97.
[46] 'Tafsir Ibn Kathir', 2/343, et Ibn Atiq, '*Ad-Difaa*'', p.13.

du Prophète - عليه الصلاة و السلام -. Quand les combats éclatèrent, certains d'entre eux furent tués et d'autres blessés. Allah révéla alors :

« Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes. »[47]

Quelle que soit l'excuse qu'ils aient pu présenter, elles furent rejetées par la révélation.

« Dis : 'Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers.' »[48]

Quiconque refuse d'émigrer prétexte l'une de ces huit excuses. Mais ces excuses ont déjà été rejetées par Allah qui a dit que ceux qui prétextent cela Lui sont désobéissants, et particulièrement en ce qui concerne ceux qui ont choisis de rester à la Mecque qui est l'endroit le plus sacré sur terre. Allah a ordonné aux croyants de quitter cet endroit et même l'amour pour elle (la Mecque) n'était pas une excuse acceptable pour refuser cet ordre. Alors comment une telle excuse pourrait être acceptable pour d'autres endroits que la Mecque ?[49]

Le troisième groupe : sont ceux qui restent parmi les mécréants sans obstacles, ceux-là sont de deux catégories.

1. Ceux qui sont ouvertement capables de proclamer leur religion et de se dissocier des mécréants et de leur dire ouvertement qu'ils sont loin de la vérité et qu'ils ont tort. C'est ce qui est connu en tant qu' « Izhar ad-Din » ou bien « l'affirmation de l'Islam ». C'est ce qui innocente un individu de l'obligation d'émigrer. Comme Allah a dit : « Dis : 'Ô vous les infidèles! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore.' »

Ainsi, Muhammad fut ordonné d'informer les mécréants sur leur mécréance claire et que leur religion n'était pas la même, ni leur adoration, ni ce qu'ils adorent. Qu'ils ne pouvaient pas être au service d'Allah aussi longtemps qu'ils seraient au service du mensonge. Il lui fut ordonné d'exprimer sa satisfaction de l'islam en tant que sa religion et son déni de la foi des mécréants. Allah dit :

« Dis : 'Ô gens ! Si vous êtes en doute sur ma religion, moi, je n'adore point ceux que vous adorez en dehors d'Allah; mais j'adore Allah qui vous fera mourir. Et il m'a été commandé d'être du nombre des croyants.' Et (il m'a été dit) : 'Oriente-toi exclusivement sur la religion en pur monothéiste ! Et ne sois pas du nombre des associateurs.' »[50]

Par conséquent, celui qui fait cela n'est pas obligé d'émigrer.

Affirmer sa religion ne veut pas dire simplement laisser les gens adorer ce qu'ils veulent sans commentaires, comme font les juifs et les chrétiens. Cela veut dire que vous devez clairement et pleinement désavouer ce qu'ils adorent et montrer de l'hostilité envers les mécréants ; à défaut de cela il n'y a pas d'affirmation de sa religion.

---

[47] '*Sahih al-Bukhari*', Vol.8/262, Hadith 4596.
[48] *Al-Ma'idah* : 24.
[49] Ibn Atiq, '*Ad-Difaa*", p. 13-14, voir aussi, le '*Bayan an-Najaat wal Fakak*', p.70-72 d'Ibn Atiq.
[50] *Yunus* : 104-105.

2. Ceux qui vivent parmi les mécréants mais qui n'ont pas les moyens de partir ni la force de s'affirmer ont le droit de rester. Allah dit :

« À l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie. »[51]

Mais la dispense vient après la promesse à ceux qui restent parmi les mécréants que :

« Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! »[52]

C'est une dispense pour ceux qui ne pouvaient pas élaborer un plan ni trouver aucun autre moyen pour partir. Ibn Kathir fait remarquer : « Ceux-là étaient des gens qui ne pouvaient pas se débarrasser des mécréants, et même si ils en avaient été capables, ils n'auraient pas été capables de trouver leur chemin. »[53]

Allah dit :

« Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles : hommes, femmes et enfants qui disent : 'Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur.' »[54]

Donc dans le premier verset, Allah mentionne leur situation, leur faiblesse et leur inhabilité de trouver un chemin pour s'extirper, et dans le second, Il mentionne leur appel à Allah de les délivrer des oppresseurs et de leur donner un protecteur, une aide, un guide vers la victoire. Pour ceux-là Allah dit :

« À ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur. »[55]

Al-Baghawi fait remarquer que : « Un Musulman qui devient captif des mécréants doit s'enfuir si il en est capable, car il ne lui serait pas permis de rester parmi eux.

Si ils lui font donner sa parole qu'il ne s'échappera pas si ils le relâchent, il devrait leur donner sa parole mais il doit ensuite essayer de s'échapper ; il ne sera pas coupable de mensonge puisque ils l'ont obligé. Mais si il donne sa promesse dans le but de se faire bien voir, de bonne grâce, il serait obligé de s'échapper de la même façon, mais doit en plus offrir pénitence pour avoir trompé leur confiance. »[56]

Les règles concernant le voyage dans les pays mécréants (Dar ul-Harb) dans le but du commerce sont largement détaillées. Si vous êtes capable d'affirmer votre foi, sans soutenir les mécréants, alors cela est permis. En effet, certains compagnons du Prophète - عليه الصلاة و السلام - ont voyagés vers des pays mécréants pour le commerce, parmi eux Abu Bakr as-Siddiq. Le

[51] *An-Nisa'* : 98.
[52] *An-Nisa'* : 97.
[53] '*Tafsir Ibn Kathir*', Vol.2/343.
[54] *An-Nisa'* : 75.
[55] *An-Nisa'* : 99.
[56] Al-Baghawi, '*Sharh as-Sunnah*', Vol.10/246.

Prophète - عليه الصلاة و السلام - ne les en a pas empêché, comme le souligne l'Imam Ahmad dans son Musnad et ailleurs.[57]

Si vous êtes incapable d'affirmer votre religion ou d'éviter de soutenir les mécréants, alors il n'est pas permis de s'aventurer parmi eux dans des buts commerciaux. Le sujet a été adressé aux savants et les arguments appuyant leurs avis seront trouvés dans les Ahadith du Prophète - عليه الصلاة و السلام -. Allah a ordonné aux croyants de défendre leur foi et de confronter les mécréants. Rien n'est autorisé qui puisse compromettre ou interférer à ces obligations.[58]

Alors que cela est clair, appuyé par différentes sources, nous trouvons encore de l'insouciance parmi beaucoup de Musulmans aujourd'hui concernant ce sujet. La formation d'amitiés avec ceux qui sont nos ennemis et l'établissement de communautés dans leurs pays se sont banalisés. Étonnement, certains Musulmans envoient même leurs enfants en occident pour étudier la loi Islamique et la langue arabe dans des universités en Europe et en Amérique. Cela est une absurdité et une folie de la part de ces Musulmans du 20ème siècle, qui envoient leurs enfants aux mécréants pour étudier la loi Islamique et l'arabe !

Nos savants nous ont assez mis en garde du danger que ces questions soulèvent, et ils nous ont attentivement expliqué les risques de tels échanges éducatifs, et du désire des mécréants de corrompre les esprits de nos jeunes pour les détourner de l'Islam, alors nous devrions prendre le temps de réfléchir à ce que nous faisons.[59]

L'émigration des terres des mécréants vers les pays Musulmans

« Hijrah » est le mot arabe pour émigration. Cela veut dire, séparer ou abandonner. Dans la terminologie religieuse cela signifie partir d'un endroit non Musulman vers un endroit où il y a une présence de l'Islam.[60] C'est un fait que ceux qui ont pour religion l'Islam ; qui est basée sur la direction de tous actes d'adoration vers Allah, le rejet et la démonstration de haine envers le polythéisme et les mécréants ; ne seront jamais laissés en paix par l'antithèse de l'islam. Allah dit :

« Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. »[61]

Et Il dit à propos des gens de la caverne :

« Si jamais ils vous attrapent, ils vous lapideront ou vous feront retourner à leur religion, et vous ne réussirez alors plus jamais. »[62]

Et enfin à propos des mécréants qui ont avoué leur but :

---

[57] Citation de '*al-Jami' al-Farid*', mais l'auteur n'a pas pu trouver ces références dans le Musnad.
[58] Voir : '*al-Jami' al-Farid*', p.382, 2ème Édition.
[59] Deux de ces savants sont Muhammad Muhammad Hussein dans ces précieux livres : '*Al-Ittjaahaat al-Wataniyyah*', '*Al-Islam wal hadaara al-Gharbiyyah*' et '*Husununa Muhaddada min Dakhilihaa*';
Il y a également une précieuse étude de Shaykh Muhamad Lutfi as-Sabaagh appelée '*Al-Ibtia'th wa Makhaatiruhu*'.
[60] '*Fath al-Bari*', Vol.1/16.
[61] *Al-Baqarah* : 217.
[62] *Al-Kahf* : 20.

« Et ceux qui ont mécru dirent à leurs messagers : 'Nous vous expulserons certainement de notre territoire, à moins que vous ne réintégriez notre religion !' Alors, leur Seigneur leur révéla : 'Assurément Nous anéantirons les injustes.' »[63]

De plus, Waraqah Ibn Nawfal a dit prévoyant la mission du Prophète - عليه الصلاة و السلام - « Que je voudrais être encore jeune à l'époque où tes concitoyens te banniront ! » Il dit : « Ils me chasseront donc ? » Il répondit : « Oui, reprit Waraqah. Jamais un homme n'a apporté ce que tu apportes sans être persécuté ! » Donc c'est ainsi que les Quraysh chassèrent le Prophète - عليه الصلاة و السلام - de la Mecque vers Taif puis vers Médine et certains compagnons émigrèrent deux fois en Abyssinie.[64]

La Hijrah est d'une importance vitale dans l'Islam ; c'est d'une part le principe directeur de l'alliance et du désaveu et son meilleur exemple. Les Musulmans n'auraient jamais pu abandonner leurs demeures et leurs familles, s'exposant ainsi à la douleur de la séparation et à la difficulté de l'immigration si cela n'avait pas été indispensable à la pratique de leur religion et à l'assertion de l'Islam dans le pays. Allah a promis à ces immigrants une énorme récompense dans ce monde ci et dans l'autre :

« Et ceux qui, pour (la cause) d'Allah, ont émigré après avoir subi des injustices, Nous les installerons dans une situation agréable dans la vie d'ici-bas. Et le salaire de la vie dernière sera plus grand encore s'ils savaient ! Eux qui ont enduré et placé leur confiance en leur Seigneur. »[65]

La Hijrah a une signification globale telle qu'elle est comprise dans l'Islam. Ce n'est pas simplement l'acte de partir d'une place à une autre ; d'un pays non Musulman vers un pays Musulman. Ibn al-Qayyim explique que c'est en fait, une immigration du corps et de l'âme. Un mouvement physique d'un endroit à un autre et une immigration spirituelle vers Allah et Son Messager. C'est cette seconde migration qui constitue la réelle immigration, le corps suit simplement l'âme. Ainsi, la signification de bouger d'une chose à une autre est que le cœur abandonne l'amour de quelque chose d'autre qu'Allah vers l'amour d'Allah ; de la servitude d'une chose ou d'une autre vers le service et l'adoration à Allah ; de la peur d'une chose ou d'une autre vers l'espoir et la confiance à Allah. C'est Allah qui est l'objet de la peur et de l'espoir des uns ; les prières Lui sont adressées. Et Il est Celui devant qui les gens expriment crainte et humilité. C'est la signification de la fuite qu'Allah mentionne dans son ordre : « Fuyez donc vers Allah. »[66]

C'est l'essence du monothéisme (Tawhid) ; de tout abandonner et de fuir vers Allah. Fuir, c'est fuir de quelque chose à quelque chose d'autre, et dans ce cas-ci, c'est fuir de ce qu'Allah n'aime pas vers ce qu'Il aime. C'est essentiellement une expression soit d'amour soit de répulsion. Quiconque fuit quelque chose échange quelque chose d'indésirable pour quelque chose de mieux, en réponses à ses propres préférences. Ce type d'émigration peut être plus ou moins fortement motivé selon le degré d'amour dans les cœurs. Plus l'amour est fort et

[63] *Ibrahim* : 13.
[64] Ibnu Atiq, '*ad-Difaa*'', p.18, 19 et '*Sirat Ibn Hisham*', Vo.1, p.254.
[65] *An-Nahl* : 41- 42.
[66] *Az-Zariyat* : 50.

profond, plus complète et sure sera la migration. Si cet amour est peu profond, la migration sera moins sure, jusqu'au point de l'indifférence complète.[67]

Les règles concernant les migrations physiques des terres des mécréants vers une terre d'Islam sont les suivantes :

L'Imam al-Khattabi[68] souligne que durant les premiers temps de l'Islam, l'émigration était recommandée mais pas obligatoire. Allah dit :

« Et quiconque émigre dans le sentier d'Allah trouvera sur terre maints refuges et abondance. »[69]

Ce verset fut révélé au moment où les percutions des païens de la Mecque augmentaient contre les Musulmans, après que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - était partit à Médine. Mais après ça, il leur a été ordonné d'être avec lui. Ils étaient tenus de coopérer en tant qu'une seule communauté, d'apprendre leur religion du Prophète et de la prendre directement de lui. À ce moment-là, la plus grande menace pour la communauté Musulmane venait des Quraysh qui étaient les maîtres de la Mecque. Après la prise de la Mecque, l'obligation fut à nouveau levée et l'immigration devint encore une fois une question de préférence. Compte tenu de cela, nous sommes dans une meilleure position pour comprendre ce que rapporte Muawiyah qui rapporte que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « La Hijrah ne cessera pas jusqu'à ce que le repentir cesse, et le repentir ne cessera pas jusqu'à ce que le soleil ne se lève de l'ouest. » Et Ibn Abbas rapporte que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit le jour de la conquête de la Mecque : « Il n'y a plus de Hijra (émigration) après la conquête (de la Mecque), mais il y a le Jihad et l'intention, si on fait appel à vous pour une expédition répondez immédiatement à l'appel. »[70] La chaîne de transmission pour le Hadith d'Ibn Abbas est Sahih, mais certains remettent en cause celle de Muawiyah.[71]

A cause de l'importance de la Hijrah, particulièrement aux premiers temps de l'Islam, Allah a rompu les liens de soutien mutuel entre les Musulmans qui ont émigré à Médine et ceux qui ont choisi de rester à la Mecque. Allah dit :

« Ceux qui ont cru, émigré et lutté de leurs biens et de leurs personnes dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et secours, ceux-là sont alliés les uns des autres. Quant à ceux qui ont cru et n'ont pas émigré, vous ne serez pas liés à eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent. Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion, à vous alors de leur porter

---

[67] Ibn al-Qayyim, '*Ar-Risaalat at-Tabuqiyyah*', p. 14-18 2ème Édition 1384, Éygpte.
[68] Son nom complet est l'Imam Hamad Ibn Muhammad Ibn Ibrahim Ibn al-Khattab, des descendants de Zayd Ibn al-Khattab, il est connu sous le nom de Abu Sulayman. Il était juriste, narrateur de Hadith, poète et linguiste. Parmi ses étudiants se trouve, al-Hakim an-Nisaaburi. Al-Khattabi est né à Kabul en 319 A.H. et est mort en 388 A.H. Pour plus d'informations, voir : l'introduction de '*Maalim as-Sunan*' publiée avec les '*Sunan Abu Dawud*', Vol.1/11, et '*Al-A'laam*' de az-Zarkali.
[69] *An-Nisa'* : 100.
[70] '*Sahih al-Bukhari*', *le Livre du Jihad*, Vol.6/37, Hadith 2825.
[71] Al-Khattabi, '*Maalim as-Sunan*', Vol.3/352, révisé par Ahmad Shakir et Muhammad Haamin al-Faqi, voir aussi : '*An-Naasikh wal Mansukh*', p.207.

secours, mais pas contre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte. Et Allah observe bien ce que vous œuvrez. »[72]

Ensuite, Allah fait l'éloge des immigrants et de ceux qui les aident. Allah dit :

« Et ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants : à eux, le pardon et une récompense généreuse. »[73]

Nous avons déjà parlé des *Muhajirin* et des *Ansar* ; ce que nous allons voir maintenant sont les croyants qui n'ont pas fait la Hijrah, mais qui sont restés à la Mecque durant le temps du conflit. Allah dit :

« Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : 'Où en étiez-vous ?' (à propos de votre religion) – 'Nous étions impuissants sur terre', dirent-ils. Alors les Anges diront : 'La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?' Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination! A l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : À ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur. »[74]

Al-Bukhari rapporte qu'Ibn Abbas a dit que certains Musulmans vivaient parmi les mécréants, augmentant leur nombre de population durant le temps du Prophète. Ils furent tués ou blessés dans la bataille alors Allah révéla : « Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes. »

Donc, les croyants qui n'ont pas émigré mais qui sont resté dans leurs maisons n'avaient pas de butin de guerre, ni de son cinquième, sauf dans les batailles pour lesquelles ils ont participé comme l'imam Ahmad a mentionné.[75] Ceci est indiqué dans un hadith mentionné par l'imam Ahmad et aussi rapporté par Muslim sous l'autorité de Sulaiman Ibn Buraida, sous l'autorité de son père, que : « Quand le Prophète - عليه الصلاة و السلام - désignait un commandant pour une armée ou un détachement, il le conseillait en privé d'être attentif à son devoir, et de protéger le bien être des Musulmans sous son commandement. Puis il disait : 'Combat au nom d'Allah, et pour Sa cause. Combat quiconque mécroit en Allah, ne détourne pas le butin, ne rompt pas ta promesse, ne mutile pas les corps des morts, ne tue pas d'enfants. Quand tu rencontres les ennemis, les polythéistes, invite les à trois choses et si ils te répondent positivement, accepte le et retiens toi de leur causer le moindre mal. Ensuite invite les à immigrer de leurs terres vers les terres des immigrants et dis leur que si ils le font ils auront tous obligations et privilèges que les émigrants ont ; mais si ils refusent d'émigrer dis leurs qu'ils seront comme les bédouins Musulmans et seront soumis aux ordres d'Allah qui sont applicables aux autres Musulmans et qu'ils n'auront pas droit ni au butin ni au *Fai'* sauf si ils accomplissent le Jihad aux cotés des Musulmans. Si ils refusent, demande leur la *Jizyah*, mais si ils acceptent de payer la *Jizyah*, accepte là et retiens tes mains contre eux. Mais si ils refusent de payer, cherche le secours auprès d'Allah et combat les. »[76]

---

[72] *Al-Anfal* : 72.
[73] *Al-Anfal* : 74.
[74] *An-Nisa'* : 97- 99.
[75] '*Tafsir Ibn Kathir*', Vol.4/40.
[76] *'Musnad Ahmad'*, Vol.5/352, et *'Sahih Muslim', le Livre du Jihad'*, Vol.3/1357, Hadith 1731.

La discussion précédente peut être résumée comme suit :

1. L'émigration des terres des mécréants vers les terres des Musulmans était obligatoire au temps du Prophète - عليه الصلاة و السلام - et cela reste obligatoire jusqu'au jour du jugement. L'obligation que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - leva après la conquête de la Mecque concernait le fait de s'installer à proximité de lui.

Quiconque vit parmi ceux qui sont en guerre contre les Musulmans doit partir pour établir sa résidence auprès des Musulmans.[77]

Ceci est appuyé par le Hadith de Mujashi' Ibn Mas'ud qui a dit : J'ai amené mon frère au Prophète après la conquête de la Mecque et j'ai dit : « Ô Messager d'Allah, je suis venu à toi avec mon frère afin qu'il te fasse allégeance pour l'immigration. » Le Prophète dit : « Les gens de l'immigration (ceux qui ont émigré de la Mecque à Médine avant la conquête) ont bénéficié des privilèges de l'immigration (il n'y a plus besoin d'émigrer). Je dis au Prophète : « Pour quelle raison prendras-tu son serment d'allégeance ? » le Prophète dit : « Je prendrais son serment d'allégeance pour l'Islam, la croyance et le Jihad. »[78]

2. Il est obligatoire de quitter les pays innovateurs. L'Imam Malik a dit : « Aucun d'entre vous ne peut rester dans un pays où les compagnons sont maudits (par les gens). »[79]

3. Il est obligatoire de quitter un endroit où les pratiques interdites sévissent puisqu'il est obligatoire pour les Musulmans de demander le respect de la loi.[80] À ce propos, Ibn Taymiyya dit : « L'état d'un endroit reflète l'état de la personne (qui s'y trouve). Il est possible d'être à un certain moment Musulman et à d'autres moments mécréants ; parfois sincère et parfois hypocrite ; parfois bon et pieux et parfois véreux et corrompu. Ainsi, une personne devient comme l'endroit où il demeure. L'immigration d'une personne d'une terre de mécréance et de blasphème vers une terre de foi et d'honnêteté est une expression de son repentir et de son détournement de la désobéissance et de la perversion vers la foi et l'obéissance. Et il en est ainsi jusqu'au jour du jugement. »[81]

4. Il faut fuir les persécutions et l'oppression. Cela doit être considéré comme l'un des nombreux bienfaits d'Allah dont Il a donné la permission, à quiconque craint pour lui-même. Le premier à faire cela fut Ibrahim - عليه السلام -, qui, quand il fut menacé par son propre peuple dit : « Moi, j'émigre vers mon Seigneur, car c'est Lui le Tout Puissant, le Sage. » [29 : 26] et « Moi, je pars vers mon Seigneur et Il me guidera. » [37 : 99]. Puis il y eut Mussa - عليه السلام - : « Il sortit de là, craintif, regardant autour de lui. Il dit : 'Seigneur, sauve-moi de [ce] peuple injuste !' » [28 : 21][82]

5. En temps d'épidémies, les gens étaient tenus de quitter la ville et de rester dans l'arrière-

---

[77] Ibn al-Arabi, '*Ahkaam al-Qur'an*', Vol.1/484, et '*Sharh Muslim*' d'an-Nawawi, Vol.13/8, et '*Tafsir al-Qurtabi*' Vo.5/308.
[78] '*Sahih Al-Bukhari*', le Livre du *Jihad*, 6/189, Hadith 3079.
[79] Ibn al-Arabi, '*Ahkaam al-Qur'an*', Vol.1/484-485.
[80] Ibn al-Arabi, '*Ahkaam al-Qur'an*', Vol.1/484-485.
[81] '*Majmu' al-Fatawa*', 18/284.
[82] Ibn al-Arabi, '*Ahkaam al-Qur'an*', Vol.1/485.

pays jusqu'à ce que la menace de la maladie disparaisse. L'exception à cela est dans les temps d'épidémies de peste.[83]

6. Si l'on craint pour la sécurité de sa famille ou pour la sécurité de ses biens alors il faut aussi fuir, jusqu'à ce que sa sécurité ainsi que celle de ses biens soit assurée.[84]

Enfin, l'immigration, comme tout autre chose est avant tout une question d'intention, le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Les actions ne valent que par les intentions et chacun n'a pour lui que ce qu'il a eu réellement l'intention de faire. Celui qui émigre pour Allah et Son Messager, son émigration lui sera comptée comme étant pour Allah et Son Messager. Et celui qui émigre pour acquérir des biens de ce bas monde ou pour épouser une femme, son émigration ne lui sera comptée que pour ce vers quoi il a émigré. »[85]

---

[83] '*Sahih al-Bukhari*', le Livre d'at-Tib, Vol.10/142, Hadith 5686, et '*Sahih Muslim*', le Livre d'*al-Qisama*, Vol.3/1296, Hadith 1271. Pour le Hadith de la peste, voir : 'Sahih al-Bukhari', le Livre d'*at-Tib*, Vol.10/179, Hadith 5728, et Muslim le Livre d'*as-Salam*, Vol 4/1741, Hadith 2219.
[84] Ibn al-Arabi, '*Ahkaam al-Qur'an*', Vol.1/486.
[85] '*Sahih al-Bukhari*', le Livre de *Bad' al-Wahy*, Vol.1/9, Hadith 1, et '*Sahih Muslim*', le Livre d'*al-Imaara*, Vol.3/1515, Hadith 1907.

CHAPITRE TROIS
Le Jihad dans le sentier d'Allah

C'est l'un des aspects les plus importants de l'alliance et du désaveu en Islam, ceci distingue la vérité du mensonge, ceci distingue les alliés d'Allah de ceux de Satan. Le sens du mot Jihad en arabe signifie la lutte. Dans la terminologie religieuse cela signifie la lutte contre les mécréants.[86] Cela peut aussi inclure la lutte contre Satan, contre la corruption, contre l'obscurité des âmes.

L'obscurité des âmes se dissipe par la lumière du savoir religieux, en apprenant puis en appliquant ce que l'on a appris dans sa propre vie, et ensuite en l'enseignant aux autres. La lutte contre Satan inclut la lutte contre le doute, quand il apparaît sur les cœurs et qu'il attire vers l'attirante illusion du traître et rejeté prétendant. Donc la lutte contre les mécréants doit être menée avec le corps et l'âme, les biens, la langue et le cœur ; avec toutes les forces en vigueur contre le pouvoir des ténèbres et de l'oppression. La lutte contre la corruption est un défi physique élevé face au mensonge ; mais si on n'en est pas capable, il doit le dénoncer ouvertement, et si on n'est pas capable de cela non plus, il faut au moins avoir la volonté de lutter avec le cœur.[87]

Nous avons déjà discuté de la nature des pouvoirs de Satan, et des forces d'Allah ; à quel point les divisions entre ces forces sont fondamentales et qu'elles resteront ainsi jusqu'à l'arrivée de l'heure. C'est parce que les deux ont des buts diamétralement opposés et qui s'excluent mutuellement. Il n'y a aucun terrain d'entente entre eux. Les alliés d'Allah vont lutter pour l'établissement de la Shari'ah dans sa totalité. Et les alliés du diable ne tolèreront jamais cela et tant qu'ils en sont capables, ne ménageront rien dans le but de l'empêcher.

Nous avons aussi parlé du désaveu en disant que sa plus haute expression était le Jihad pour la cause d'Allah, car c'est le seul moyen de dissocier la vérité du mensonge ; de dissocier les alliés d'Allah des alliés du diable.

En retournant à la vie du Prophète - عليه الصلاة و السلام - on s'aperçoit que le Jihad devient une normalité peu après son émigration. Cela dresse la preuve de l'importance du Jihad et de l'établissement de cette croyance. Il s'agit de la consécration totale d'un être à la lutte pour la cause d'Allah, en réponse à l'appel pour défendre cette foi. Evidemment, la foi en la vérité doit appeler toute l'humanité à l'unique divinité, Allah, et à la dévotion complète dans tous les actes d'adoration pour Lui exclusivement. En effet, cet appel fut la raison de l'envoi de tous les messagers et des révélations de toutes les écritures. Mais quiconque se tient contre ça et le rejette doit devenir celui contre qui nous luttons. Allah dit :

[86] Ibn Hajar, *Fath al-Ba'ri*, Vol.6/3.
[87] Ibn Hajar, *Fath al-Ba'ri*, Vol.6/3.

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. »[88]

Et nous avons déjà mentionné le Hadith du Prophète - عليه الصلاة و السلام - où il dit : « Quand tu rencontres les ennemis, les polythéistes, invite les à trois choses et si ils te répondent positivement, accepte le et retiens toi de leur causer le moindre mal... »

La préoccupation principale est d'appeler les gens à ce qui est le meilleur ; il serait mieux pour eux, de la meilleure façon possible, de reconnaître la vérité, mais s'ils refusent nous sommes obligés de les combattre. Dès que la liberté des Musulmans d'appeler les gens à embrasser l'islam est empiété par un tyran ou un Taghūt, alors il doit être mis hors d'état de nuire afin que la science de l'Islam atteigne les gens et qu'ainsi, la notion de : « Nulle contrainte en religion » soit appliquée. À savoir, si un gouverneur Musulman venait à gouverner un pays, il ne lui serait pas permis d'obliger les gens à prendre l'Islam pour leur religion. Leur obligation serait simplement d'accepter son autorité politique Islamique. Si ils choisissent de devenir Musulmans, alors leurs droits deviennent les mêmes que n'importe quel autre Musulman et si ils choisissent de garder la religion de leurs parents alors ils doivent payer la Jizyah ou accepter d'être en état de guerre.[89]

Ceci nous amène aux objectifs du Jihad qui sont :

1. Les mécréants doivent être combattus pour assurer le droit à chacun de choisir entre la vérité et le mensonge.

2. Les mécréants doivent être combattus pour assurer aux Musulmans le droit d'appeler les autres à l'Islam.

3. Les mécréants doivent être combattus pour établir l'autorité de l'Islam sur terre. Ceci est la libération suprême de l'humanité ; parce que cela libère les gens de l'adoration des êtres humains ; cela les libère des ténèbres de l'ignorance et de la tyrannie de la superstition.

Ici nous n'avons personne, aucune classe, aucune organisation pour légiférer et réguler les affaires des nations, pour subjuguer l'humanité avec la ruse de la légalité. Mais les humains ont un Seigneur qu'ils partagent tous et qui détermine pour eux les lois auxquels ils doivent tous obéir. C'est vers Allah que tous devraient se tourner dans l'obéissance, la crainte, la foi et la dévotion.[90]

Le Jihad est aussi un acte d'adoration, c'est l'une des formes suprêmes de dévotion à Allah. « Si toute l'humanité était croyante, le Jihad ne serait pas nécessaire. L'alliance pour Allah et le désaveu pour Allah ; l'amour pour Lui et la détestation de ce qu'Il déteste serait dénué de sens. Il n'y aurait pas de guerres contre Ses ennemis, pas de services à rendre en guidant les gens vers ce qui est bon et les dissuader de commettre des injustices, il n'y aurait pas de

---

[88] *Al-Anfal* : 39.
[89] Voir l'interprétation de « **Il n'y a pas de contrainte en religion** » dans le « *Tafsir Ibn Kathir* », Vol.1/459, et le Chapitre du *Jihad* dans « *Maa'lim fi at-Tariq* », p.74.
[90] *Tariq ad-Da'wa*, Vol.1/288-289.

vertus dans la patience ni dans la fermeté devant les caprices de l'esprit, et pas de bonté à rendre l'affection à Allah plutôt qu'aux êtres humains. »[91]

Ibn Taymiyya a dit : « Rien ne peut être comparé au Jihad en terme de mérite et de récompense parce que tout le monde en profite, aussi bien matériellement que spirituellement. C'est l'expression de toutes les formes d'adorations, aussi bien du cœur et de la main. C'est inspiré par l'amour pour Allah, et la dévotion sincère, par la confiance en Lui, et par l'esprit de sacrifice personnel et financier. C'est la patience et la difficulté, l'adoration par les mots et les actes, il n'y a rien qui remplace ses bienfaits. Quiconque en prend le chemin, qu'il soit individuel ou d'une nation entière, est assuré du succès ; soit par l'arrivée de la victoire, soit en recevant le martyr et le paradis. »[92]

Il y a beaucoup de sources concernant ce sujet. Voici quelques-uns des versets qui en parlent dans le Noble Qur'an. Allah dit :

« Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés. »[93]

Et,

« Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. »[94]

Le Jihad est aussi un commerce profitable à faire avec Allah, comme Il dit :

« Ô vous qui avez cru ! Vous indiquerai-je un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux ? Vous croyez en Allah et en Son messager et vous combattez avec vos biens et vos personnes dans le chemin d'Allah, et cela vous est bien meilleur, si vous saviez ! Il vous pardonnera vos péchés et vous fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et dans des demeures agréables dans les jardins d'Eden ? Voilà l'énorme succès et il vous accordera d'autres choses encore que vous aimez bien : un secours [venant] d'Allah et une victoire prochaine. Et annonce la bonne nouvelle aux croyants. »[95]

Dans la Sunnah, il y a beaucoup de récits des mérites du Jihad, le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Au Paradis il y a cent degrés qu'Allah a préparés pour ceux qui combattent dans Sa voie, entre deux degrés, il existe un espace équivalent à la distance qui sépare le ciel de la terre. »[96] Et il a dit : « Celui dont les pieds se sont couverts de poussière dans la voie d'Allah

---

[91] *Madaarij as-Salikin,* Vol.2/196.
[92] *As-Siyasa ash-Shar'iyya Bayna Ar-Ra'i war-Raiyya,* p.118.
[93] *Aal-Imran :* 169-170.
[94] *Al-Hujurat : 15.*
[95] *As-Saff :* 10-13.
[96] *« Sahih al-Bukhari »,* le Livre du *Jihad,* Vol.6/11, Hadith 2790.

(c'est-à-dire Jihad), Allah le sauvera du feu de l'enfer. »[97] Al Bukhari rapporte qu'un homme est venu au Prophète - عليه الصلاة و السلام - et lui dit : « Ô Messager d'Allah, dis-moi un acte qui équivaut au combat dans la voie d'Allah ». Il répondit : « Tu n'en seras pas capable » L'homme dit : « Dis-moi quand même » Le Messager d'Allah dit : « Peux-tu, lorsqu'un combattant du Jihad est parti en expédition, jeûner sans interruption et passer la nuit en prière continuelle ? » L'homme dit : « Non » Puis le messager d'Allah dit : « Voilà donc ce qui équivaut au Jihad. »[98] Abu Dawud rapporte que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Le tourisme de ma Ummah est le Jihad dans le sentier d'Allah. »[99]

Le Jihad est la plus haute expression de l'Islam, comme le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « La tête de l'activité est l'Islam, son pilier central est la prière et le sommet est le Jihad. »[100] Et il a dit : Une marche, au service d'Allah au début de la journée ou à sa fin vaut mieux que le monde et tout ce qu'il renferme. »[101]

Après ça, nous avons l'humiliation de ceux qui abandonnent le Jihad. Ceux qu'Allah a qualifiés d'hypocrites et de malades du cœur. Allah dit :

« Dis : 'Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers'. »[102]

Et Allah dit aussi :

« Ceux qui ont cru disent : 'Ah ! Si une Sourate descendait !' Puis, quand on fait descendre une Sourate explicite et qu'on y mentionne le combat, tu vois ceux qui ont une maladie au cœur te regarder du regard de celui qui s'évanouit devant la mort. Seraient bien préférables pour eux une obéissance et une parole convenable. Puis, quand l'affaire est décidée, il serait mieux pour eux certes, de se montrer sincères vis-à-vis d'Allah. Si vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles. »[103]

Le Jihad est nécessaire pas seulement pour propager l'Islam mais c'est aussi la façon dont Allah choisit les meilleurs et les cœurs les plus purs parmi l'humanité. Allah dit :

---

[97] « *Sahih al-Bukhari* », le Livre du *Jihad*, Vol.6/9, Hadith 2816.
[98] « *Sahih al-Bukhari* », le Livre du *Jihad*, Vol.6/4, Hadith 2785.
[99] *Sunan Abu Dawud, le Livre du Jihad*, Vol.3/12, Hadith 2486, et *Mustadrak* d'al-Hakim, Vol.2/73. Le Hadith est *Hasan*.
[100] *Sunan Tirmidhi, Abwab al-Iman*, Vol.7/281, Hadith 2619 et *Sunan Ibn Majah*, Vol.2/1314, Hadith 3973. Dans son *Sahih al-Ja'mi' as-Saghir*, Vol.5/30, Hadith 5012, Albani l'a classé *Sahih*.
[101] « *Sahih al-Bukhari* », le Livre du *Jihad*, Vol.6/13, Hadith 2792, et « *Sahih Muslim* », le Livre d'*al-Imara*, Vol.3/1499, Hadith 1880.
[102] *At-Tawbah* : 24.
[103] *Muhammad* : 20-23.

« Comptez-vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants ? »[104]

Et Il dit aussi :

« Pensez-vous que vous serez délaissés, cependant qu'Allah n'a pas encore distingué ceux d'entre vous qui ont lutté et qui n'ont pas cherché des alliés en dehors d'Allah, de Son messager et des croyants ? Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »[105]

« Le Jihad pour la cause d'Allah est la voie par laquelle nous appelons les autres à l'Islam. Ce n'était pas une réponse particulière aux conditions dans les premiers temps de l'Islam mais une partie inséparable de l'appel à la vérité. Si cela avait été une simple réponse aux conditions du passé, cela n'aurait pas été autant enraciné dans le Qur'an et la Sunnah du Prophète - عليه الصلاة و السلام -.

Allah sait que les Tawaghīt détestent la seule mention du Jihad. Il sait qu'ils la combattront toujours car ce n'est ni leur voie, ni leur loi, pas seulement hier mais aussi aujourd'hui et demain. Cela en restera ainsi à tous les temps et à tout endroit. Allah sait que le mal est vantard, il ne peut pas être juste, il ne peut jamais laisser le bien prospérer même si elle recourt à des méthodes pacifiques car la prospérité du bien cause une menace pour le mal. L'affirmation que le bien existe est en soi une menace pour le mensonge. Nous reconnaissons l'ennemi dans tout ce qui est faux. Nous devons savoir que le mensonge ne peut se défendre qu'en luttant contre la vérité, en l'étranglant à mains nues. Ceci sont les faits en questions ; ce ne sont pas les faits de circonstances particulières, mais plutôt la voie du monde. Ceci ne peut mener qu'a la nécessité du Jihad dans toutes ses formes. Quelque chose conçue dans l'esprit peut finalement prendre forme et apparaître dans la réalité. La seule réponse au mal militant et un équivalent en bien militant. Le mensonge fortifié doit être confronté à la vérité à toute épreuve. S'il en était autrement, alors tout ceci ne serait que de la folie, qui ne bénéficierait pas aux croyants. Mais nous devrions dévouer nos vies et nos ressources de la façon qu'Allah a ordonnée aux croyants de le faire. »[106]

Quand les croyants réalisent le sens de la parole d'Allah :

« Qu'ils combattent donc dans le sentier d'Allah, ceux qui troquent la vie présente contre la vie future. Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense. »[107]

Les armées Musulmanes se répandent sur la terre, diffusant la science de l'Islam, installant la foi dans le cœur des gens. Ils ont écrasé le pouvoir du Taghūt où qu'ils le trouvent afin que chacun soit libre d'adorer Allah seul. Dans les premiers temps nous trouvons les meilleurs

---

[104] *Aal-Imran :* 142.
[105] *At-Tawbah :* 16.
[106] *Tariq ad-Da'wa,* Vol.1/303-304.
[107] *An-Nisa' :* 74.

exemples de gens qui sont sortis en quête de la mort par amour de la vie. La vie dont ils jouissent sur cette terre parmi les fruits de la victoire, au service de la foi, ou la vie avec Allah.

« Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus. »[108]

Il y avait des gens, comme le compagnon du Prophète - عليه الصلاة و السلام - Umair Ibn al-Hammam al-Ansari pour qui la distance entre ce monde et le paradis semblait énorme. Quand il entendit le Prophète - عليه الصلاة و السلام - appeler à la bataille de Badr : « Debout à un paradis ayant la largeur des cieux et de la terre ! », il demanda : « Mais, ô Messager d'Allah, un paradis large comme les cieux et la terre ? » « Oui », dit le Prophète. « Quelle chose formidable ! » dit-il.

« Qu'est-ce qui te porte à dire 'quelle chose formidable' ? » demanda le Prophète. « Rien d'autre, ô Messager d'Allah qu'un espoir de faire partie de ses méritants. ». Puis le prophète dit à Umair, « Tu en es effectivement ». Il sortit alors quelques dattes de son carquois, se mit à les manger puis dit : « Si je vivais tout le temps qu'il faut pour manger ces dattes, ce serait une trop longue vie. » Il jeta donc les dattes puis combattit l'ennemi jusqu'à ce qu'il fût tué.[109]

Puis il y a l'histoire de Handhalah Ibn Abu Aamir, qui, entendant l'appel au Jihad avant la bataille d'Uhud, se précipita hors de sa maison, sans même prendre le temps de prendre une douche, puisqu'il était nouveau marié, mais se dépêcha d'entrer dans la mêlée de peur de manquer la bataille. Quand il fut tué le Prophète - عليه الصلاة و السلام - dit : « j'ai vu certes, les anges laver Handhala entre les cieux et la terre, avec de l'eau de pluie, dans les écuelles d'or » Usayd al-Sa'di raconte: « Nous allâmes le voir et, effectivement sa tête ruisselait d'eau. Je retournai voir le Messager d'Allah, pour l'en informer. Il envoya aussitôt quelqu'un s'enquérir auprès de son épouse. Elle expliqua qu'il sortit en état d'impureté majeure. » Par la suite, elle mit au monde un enfant qu'on appela « le fils de l'homme qui a été lavé par les anges. »[110]

Ceux-là ne sont que deux parmi les nombreux héros qui étaient remplis à craquer de foi, qui ont atteint le sommet de la vie et à qui a été donné un aperçu du paradis et ses bienfaits de là où ils se tenaient, le voyant comme si ils le voyaient de leurs propres yeux, comme des oiseaux retournant à leur origine. »[111]

C'est le sens du Jihad, et ceux-ci sont les croyants qui en font leur route. Quiconque les suit le fait parce qu'ils luttent dans le sentier d'Allah. Mais pour ceux qui ne les suivent pas, ils luttent dans le sentier du Taghūt :

---

[108] *Aal Imran* : 169.
[109] *Musnad Ahmad,* Vol.3/137, Sahih Muslim, « *le Livre d'al-Imara* », Vol. 3/1509, Hadith 1899, et *Fiqh as-Sirah* d'al-Ghazali, p.244.
[110] Ibn Hajar, *Al-Isaabah,* Vol. 1/360, *Fiqh as-Sirah* d'al-Ghazali, p.272.
[111] Pour plus d'histoires voir le livre d'an-Nadwi, *Ma'da Khasira al-Aalam,* p.104, 108.

« Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Taghūt . Eh bien, combattez les alliés de Diable, car la ruse du Diable est certes, faible. »[112]

Cependant, ce dont les Musulmans désespérés aujourd'hui qualifient de Jihad n'est autre que de la supercherie. Ils appellent à une trêve avec les serviteurs du diable ; ils appellent à des pactes d'unité et d'alliance avec eux, et à la soumission à eux. Ils diluent les textes du Qur'an et de la Sunnah pour satisfaire les doutes des athées. Ils demandent même l'égalité pour n'importe quelle spéculation philosophique sans fondement qui dénie les ordres divins. Ils se sont auto vaincus, humiliés, asservis ; ils ne savent pas ni ne reconnaissent la vérité venue avant eux ; ils n'ont de l'islam que leurs prénoms. Leur obsession et leur préoccupation sont en l'imitation aveugle ; leur habitude est de suivre n'importe qui. Cependant, les choses auraient été moins pires s'ils n'avaient pas essayé de cacher leur lâcheté et leur humiliation en détournant les textes du Qur'an et de la Sunnah. Ils disent que le Jihad n'est que pour la défense. Ce mensonge doit être exposé et nous ne devons jamais nous relâcher de dénoncer ceux qui font de telles affirmations, qui qu'ils soient, quelle que soit leur popularité ou leur renommée. La religion d'Allah est vérité, et la vérité ne suit jamais les traditions ou les modes. Il n'y a pas besoin de parler de cela ici longuement. Cela a déjà été dit dans les chapitres précédents et nos savants, anciens et contemporains n'ont pas ménagé leurs efforts pour exposer l'histoire. Ceux qui sont intéressés trouveront de nombreuses sources à ce sujet.

Clairement, la foi ne nous offre aucune récompense tant que nous ne retournons pas au Coran et à la Sunnah et à une compréhension de la croyance dont le Prophète - عليه الصلاة و السلام - lui-même a enseigné à ses compagnons. Nous devons acquérir la science de la vie des fondateurs de notre nation et prendre à cœur le vrai sens de « Il n'y a d'autres divinités digne d'adoration en dehors d'Allah. » Nous devons comprendre la nature de l'adoration ; la nature de la religion ; la nature du Jihad dans le sentier d'Allah, non pas dans le sentier d'un pays, d'un peuple, d'une race, d'une classe ou par égoïsme.

Les Musulmans aujourd'hui devraient réaliser le sens de ceci, se dépasser et se sentir supérieurs avec leur croyance Islamique. Ils doivent prendre en compte les erreurs de ceux qui sont égarés et les mensonges de ceux qui peuvent les tromper. Ils doivent se tourner à chaque croisement vers le livre d'Allah et la Sunnah de Son Prophète - عليه الصلاة و السلام - et savoir qu'ils sont impuissants sans la grâce d'Allah ; qu'Allah est leur Protecteur et que la ruse de Shaytan est l'essence de la fragilité.

[112] *An-Nisa'* : 76.

Le jugement Islamique concernant le fait d'espionner les Musulmans

Un certain nombre de savants ont jugé bon d'adresser la question de l'espionnage des Musulmans au cours de leurs discutions sur le Jihad. Parce que l'espionnage est la forme la plus évidente de traîtrise contre les Musulmans, particulièrement en temps de guerre. Leur prise en considération de ceci à travers ce texte est en soi un point révélateur ; par conséquent j'ai suivi leurs pas et examiné la question de l'espionnage dans le chapitre du Jihad.

Espionner est la plus haute forme de trahison, et pour un Musulman, c'est un péché majeur. Puisque c'est une forme d'alliance avec les mécréants, le jugement à son sujet peut varier d'une déclaration de mécréance et d'apostasie jusqu'à un état de péché majeur. Si sa motivation est l'envie de victoire pour les mécréants et dans l'espoir de l'assujettissement des Musulmans, alors c'est un acte de mécréance, cependant si une personne est motivée par un désir personnel ou un gain mondain, ou autre chose de ce genre, alors c'est un péché majeur.

L'histoire du compagnon du Prophète Haatib Ibn Abu Baltaa est souvent narrée dans ce contexte. Il avait accompli les batailles de Badr et de Hudaybiyyah et fut envoyé à Muqawqis, patriarche d'Alexandrie et dirigeant d'Egypte qui le renvoya à Médine avec Maryam la copte. Il mourut à l'année 30 de l'hégire, à l'âge de 65 ans. Allah nous met en garde contre l'espionnage dans le premier verset de la sourate al-Mumtahinah :

« Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez ? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier. »[113]

At-Tabari fait remarquer que nous ne devons pas nous mettre en équipe avec nos amis et parents, fils et filles, si ils sont hors de l'Islam ; s'alliant à eux et les prendre dans nos cœurs, puisque ils ne nous serons d'aucune aide le Jour de la Résurrection, même si ils étaient les plus proches de vos relations. Ceux qui sont conscients de leurs devoirs entreront au paradis et ceux qui renient leurs obligations et sont désobéissants entreront en enfer.[114]

L'Imam al-Bukhari nous informe des mots d'Ali ibn Abi Talib : « Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - m'envoya avec Zubayr, et nous dit « Partez jusqu'à ce que vous trouviez une femme, elle emmène avec elle une lettre. Emparez-vous en. »

Alors nous partîmes jusqu'à ce que nous la trouvions. Nous lui dîmes : « Donne nous la lettre ! » Elle dit « Je n'ai aucune lettre ! » Nous dîmes alors « Tu vas nous donner cette lettre, ou nous la trouverons nous-mêmes ! » Elle nous donna alors la lettre, et nous la prîmes alors et l'apportâmes au Messager d'Allah. Dedans, il y avait écrit « De la part de Hâtib ibn Abi Balt'a à l'attention des idolâtres de la Mecque » Puis il les informait de certaines choses au sujet du

---

113 *Al-Mumtahinah : 1.*
114 *Tafsir at-Tabari,* Vol.28/61.

Messager, alors le Messager dit « Qu'est-ce que c'est que cela Hâtib ?! » Il répondit : « Attend que je t'explique Ô Messager, j'étais quelqu'un d'attaché à Quraysh, mais je n'étais pas des leurs. Les émigrés qui sont venus avec toi avaient des proches là-bas qui protègent leurs familles à la Mecque, alors j'ai voulu aussi avoir quelqu'un qui puisse protéger mes proches. Je n'ai pas fait cela pas mécréance de ta religion ni par satisfaction de la mécréance après l'Islam ». Le Prophète dit alors « Il vous a dit la vérité ». Alors 'Umar dit « Laisse-moi trancher la tête de cet hypocrite ! » et dans une version « Il a mécru ! » Et le Messager d'Allah dit « Il a assisté à la bataille de Badr, et quand sais-tu si Allah ne s'est pas penché sur les gens de Badr et leur a dit « Faite ce que vous voulez, je vous ai pardonné. » C'est ainsi qu'Allah a révélé les versets ci-dessus.[115]

Ibn al Qayyim dit que l'histoire d'Hatib montre la licéité de tuer les espions même quand ils sont Musulmans, quand Umar a voulu tuer Hatib le Prophète n'a pas dit « Tu ne peux pas tuer un Musulman. » plutôt il a dit : « et quand sais-tu si Allah ne s'est pas penché sur les gens de Badr et leur a dit « Faite ce que vous voulez, je vous ai pardonné. » Cette réponse indique qu'Hatib fut épargné parce qu'il était un vétéran de Badr. Cela nous amène à en conclure qu'il est permis de tuer un espion qui n'est pas protégé par une telle circonstance. C'est la position de l'Imam Malik. L'Imam ash-Sha'fii et Abu Hanifah disent qu'un espion Musulman ne devrait pas être tué. Les hanbalis sont divisés, la pensée de l'Imam Ahmad apparaît comme étant contre le fait du tuer un espion Musulman. Les deux camps trouvent leurs arguments dans l'histoire de Hatib.

Dans l'analyse finale, la décision doit être celle de l'Imam. Si les intérêts des Musulmans sont meilleurs par la mort de l'espion alors il doit être tué, mais si les intérêts sont meilleurs en épargnant sa vie alors c'est ce qui doit être fait. Allah sait mieux ce qui est correct.[116]

Ibn al-Qayyim ajoute qu'il y a un autre point mis en avant par l'histoire d'Hatib. Quelle que soit l'énormité du péché, tant qu'il ne s'agit pas de Shirk, les bienfaits d'autres grandes bonnes œuvres peuvent l'effacer. C'est ce qui arriva à Hatib dont le crime de l'espionnage fut pardonné grâce à son service à Badr, puisque il a obtenu l'amour d'Allah et Sa satisfaction par son œuvre à Badr. Allah était si satisfait et fier d'eux que même un crime comme l'espionnage ne pouvait diminuer ceci et les a protégé de la colère d'Allah ; donc le plus grand mérite a dépassé le péché. Cela fait partie de la Sagesse Divine, Il détermine ce qui est sain et ce qui ne l'est pas, Il décrète récompense et punition, Il fait le cœur pur et celui dévasté. Et Il dit :

« Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. »[117]

---

[115] « *Sahih al-Bukhari* », 'le Livre du *Tafsir'*, *Sourate al-Mumtahinah*, Vol.8/633, Hadith 4890.
[116] Ibnu al-Qayyim, « *Zaad al-Ma'ad* », vol.3/422 avec une petite modification.
[117] *Hud :* 114.

Et Allah dit aussi :

« Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable (le Paradis). »[118]

Ibn al-Qayyim continue en disant : « Peut-être devrions nous considérer la profondeur de la foi qui mena Hatib à Badr, à se mettre à la charge du Messager d'Allah - عليه الصلاة و السلام - par amour pour Allah et son Prophète au-dessus de son affection pour sa famille et sa tribu, alors qu'ils restèrent chez eux parmi les ennemis ; sa résolution n'a jamais lâchée et sa foi n'a jamais faiblie, même si cela l'a mené au face à face sur le champs de bataille avec ceux qui vivaient avec ses amis et parents. Mais quand il fut corrompu par l'acte d'espionnage, la force de sa foi était suffisante pour le surmonter, et quand sa condition a empiré il s'est levé pour y répondre. Ainsi, quand le Prophète - عليه الصلاة و السلام - vit que la force de sa foi surpassait sa maladie (l'espionnage), il dit : « Et quand sais-tu si Allah ne s'est pas penché sur les gens de Badr et leur a dit « Faite ce que vous voulez, je vous ai pardonné. »

C'est le contraire du cas de Dhul Khuwaysirah at-Tamimi qui mit au défi le Messager d'Allah - عليه الصلاة و السلام - et ceux qui suivaient son exemple ; ceux parmi les Khawarij dont l'observance stricte des obligations rituelles faisait l'envie même des compagnons du Messager, mais à propos desquels le Messager dit : « Là où vous les trouvez, tuez-les, car si je vis encore à cette époque, je les mettrai à mort comme le furent le peuple de `Ad » et « Où que vous les trouviez, tuez-les. Celui qui les tue en sera récompensé le jour du Jugement. »[119]

Ma propre opinion est que l'imam Malik, Ibn Aqil et d'autres dans le cercle de l'Imam Ahmad ont raison quand ils disent que l'espion Musulman devrait être tué, puisque l'excuse du cas de Hatib était de sorte qu'il ne pouvait être accordé à quiconque autre que lui. Si c'était l'Islam qui l'avait protégé, alors il n'aurait pas été nécessaire de lui accorder une grâce particulière ; parce que si un jugement est justifié par le général, le particulier n'aura pas d'effet. Ceci semble être l'analyse la plus raisonnable bien qu'Allah sache mieux ce qui est juste.[120]

Cette révélation commence par les mots : « Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre » en référence à Hatib, en tant que croyant. Mais son exemple démontre l'interdiction générale, alors qu'en même temps le verset semble suggérer que ce qu'il a fait était de s'allier avec les mécréants dans un certain sens, et en faisant cela, il s'était égaré loin du sentier. Puis la réponse du Prophète : « Il vous a dit la vérité, laissez le » indique aussi clairement qu'il n'avait pas mécru, qu'il était un croyant sans l'ombre d'un doute, mais

[118] *An-Nisa'* : 31.
[119] « *Sahih al-Bukhari* », 'le Livre des *Manaaqib'* , Vol.6/618, Hadith 3611, « *Sahih Muslim* », 'le Livre de la *Zakat'* , Vol.2/746, Hadith 1066.
[120] « *Zaad al-Maa'd* », 3/114.

qu'il avait agi par désir mondain. Si il avait mécru, le Prophète - عليه الصلاة و السلام - n'aurait pas dit « laissez-le. »[121]

Quant à l'espion mécréant, une telle personne doit être tuée puisque c'est ce qu'a fait le Prophète - عليه الصلاة و السلام - pour le cas d'un espion mécréant. Ayas Ibn Salamah Ibn al-Akwa' rapporte que son père lui a dit : « Un espion qui faisait partie des païens vint au Prophète et s'assit pour parler avec ses compagnons un moment, puis repartit. Le Prophète dit : « Allez chercher cet homme et tuez le. » Alors je l'ai tué et je l'ai dépouillé de ce qu'il possédait.[122]

---

[121] Salman Ibn Sahman, « *Irshaad at-Taalib* », p.15.
[122] « *Sahih al-Bukhari* », 'le Livre du *Jihad'*, Vol.6/168, Hadith 3051, et Abu Dawud, 'le Livre du *Jihad'*, Vol.3/112, Hadith 2653.

CHAPITRE QUATRE
Abandonner l'hétérodoxie (le fait d'abandonner l'orthodoxie)

L'abandon des sectes hétérodoxes et des innovateurs est l'essence de la doctrine de l'alliance et du désaveu. Nous avons déjà mentionné dans la première partie du chapitre 3, la position des Salaf concernant les innovateurs, et nous avons aussi donné une définition de Bidah et souligné que certaines Bidah mènent à la mécréance alors que d'autres non.

Maintenant nous allons aborder la question qui est d'éviter les contacts avec les membres de ces sectes. L'alliance et le désaveu requièrent que nous dénoncions leurs positions mais aussi que nous n'ayons rien à voir avec eux sur n'importe quel plan. Toutes nos actions doivent être liées à notre amour pour Allah. Ce qu'Il aime nous aimons et ce qu'Il déteste nous détestons. La baisse de foi peut être attribuée à l'une de ces deux choses ou les deux : soit en adoptant des pratiques et croyances fausses et infondées ; ou se comporter d'une manière contraire au Qur'an et à la Sunnah à la poursuite du plaisir.

La première de ces deux est la Bidah ou innovation religieuse. La seconde est l'asservissement par nos désirs. Ces deux choses constituent l'origine de tous les maux ; le début de toutes les difficultés. Ce sont ces deux choses qui ont fait que chaque Messager envoyé fut rejeté ; et que les gens ont désobéit à leur Seigneur ; et ainsi furent punis ou condamnés au feu. La perversion dans le royaume de la croyance est le fruit du doute, mais dans le royaume de l'action, il y a le fruit des désirs effrénés. C'est pour cette raison que nos ancêtres avaient l'habitude de dire : « Méfiez-vous de deux personnes, celui qui est troublé par ses propres désirs et celui qui est submergé par son amour pour ce monde. »[123]

Ils disaient aussi : « Prenez garde à l'affliction du mauvais savant et du dévot ignorant. En eux est la source de ce qui trouble le vertueux. Le premier est comme ceux qui ont encouru la colère d'Allah, qui connaît la vérité mais n'agit pas en conséquence et le second est comme ceux qui se sont égarés qui agissent sans science de ce qu'il fait. (La preuve est dans le dernier verset de la Sourate al-Fatiha)[124]

Le réel danger de la Bidah est qu'elle contredit la soumission à Allah Seul. C'est pourquoi certains Salaf disaient : « L'Islam fut construit sur le fondement solide de la soumission. »[125] l'Imam Sufyan at-Thawri disait que Shaytan aime les innovations plus que la désobéissance, puisque il n'y a pas de repentir dans l'innovation alors qu'il y en a dans la désobéissance. Il a dit aussi que quelqu'un qui a introduit une chose nouvelle dans la religion, ni ordonnée par Allah ni par Son Messager, considèrera sa mauvaise action comme une chose formidable alors comment pourrait-il se repentir d'une chose dont il pense tellement de bien. La repentance commence par la réalisation que quelque chose de mauvais est arrivé. Qu'il y a un besoin de remords et de réforme. Tant que la nature d'une mauvaise action n'est pas reconnue, il n'est pas possible de la réparer.

---

[123] Ibnu al-Qayyim, *I'lam al-Muwaqin*, Vol.1/136, Ibn Taymiyyah, *Iqtidha' as-Sirat al-Mustaqim*, p.25.
[124] Ibn Taymiyyah, *Iqtidha' as-Sirat al-Mustaqim*, p.25.
[125] Al-Baghawi, *Sharh as-Sunnah*, Vo1.1/171.

Ceci étant dit, nous devons aussi reconnaître que le repentir est toujours une possibilité réelle pour ceux qu'Allah a bénis par Sa Guidance et à qui Il révèle la vérité. Dans ce sens Allah guide les mécréants et les hypocrites, les hérétiques et les sectes vers la lumière de la vérité. Allah dit :

« Quant à ceux qui se mirent sur la bonne voie, Il les guida encore plus et leur inspira leur piété. »[126]

Quand l'ignorance des gens en matière de religion augmenta, les vieilles habitudes prirent racine à nouveau dans leurs cœurs. Les liens de l'obéissance ne peuvent pas tenir tant que les gens sont pris d'orgueil et d'amour propre. Cela les pousse hors de ce qu'ils savaient être justes. Comme un dit un Salaf : « Personne ne peut abandonner une partie de la Sunnah sans ressentir une certaine fierté de l'avoir fait. »[127] Nous en avons parlé plus tôt en mentionnant que l'inimitié entre les alliés d'Allah et les alliés de Satan est naturelle et inévitable. Elle survient du conflit entre ceux qui veulent suivre la voie tracée avant eux et ceux qui voudraient définir leur propre chemin. Ash-Shawkani dit que la raison de ce conflit est claire comme la lumière du jour. Les spéculations et inventions des innovateurs poussent ceux qui sont fidèles au Messager à les mépriser. La haine de l'innovateur est une haine perverse envers lui-même projetée sur les fidèles, parce qu'ils sont loyaux et parce qu'ils sont, en fin de compte, justes. En effet, les innovateurs peuvent mépriser ceux qui suivent le Qur'an et la Sunnah loyalement plus qu'ils ne détestent les chrétiens et les juifs.[128]

Avant de voir en détail la question de comment éviter les innovateurs, leurs nouvelles croyances et modes, nous devrions peut-être mentionner quelque chose concernant les relations sociales en général. Ibn al-Qayyim (qu'Allah lui fasse miséricorde) a mentionné quatre catégories de gens avec qui des interactions sont possible :

1. Les contacts avec certaines personnes sont aussi nécessaires que le fait de manger ; vous êtes perpétuellement dépendants d'eux, jour et nuit. Quand le besoin augmente, vous les recherchez mais quand le besoin est satisfait vous les délaissez. Ces gens sont aussi rares que de l'or pur ; ce sont les pieux, les savants et le fléau des ennemis d'Allah. Ils portent la Sagesse d'Allah et de Son Messager, ils transmettent le Savoir de Son Livre et de Sa Création. Donc, tout contact avec eux ne peut qu'être bénéfique.

2. Certaines personnes sont comme des médicaments, quand vous êtes malades vous avez besoin d'eux mais quand vous allez bien vous ne les nécessitez pas ; bien que vous ne puissiez vraiment vivre sans eux, vous n'avez pas besoin d'eux tout le temps. Si vous avez assez de personnes comme cela ils peuvent devenir un fardeau comme le troisième groupe.

3. La troisième catégorie de personnes est comme des degrés variés de désagréments et d'affliction. Certains sont comme une maladie incurable dont vous ne pouvez bénéficier ; ils peuvent certainement faire beaucoup de mal. Certains sont comme un mal de dent, la douleur qui s'attarde jusqu'à ce qu'elle cesse. Certains sont une source d'anxiété et d'irritation qui vous amène au bout du rouleau. Ils ne peuvent jamais vous aider d'aucune façon que ce

---

[126] *Muhammad* : 17.
[127] Muhammad Ibn Abdul Wahaab, *Mulhaq Muallafaat*, p. 87.
[128] Ash-Shawkani, *Qutr al-Wali*, p.259.

soit et vous ne pouvez pas les aider. Si vous leur parlez, leurs mots sont comme des frappes contre les cœurs de ceux qui écoutent.

Ils pensent être plus doux que le musc, parfumant l'air par de plaisants discours, pourtant quand ils cessent vous sentez votre esprit s'élever comme libéré d'un lourd fardeau qu'il ne pouvait plus porter ni rejeter par lui-même. Quiconque est affligé par ce genre de personnes devrait essayer de les guider vers ce qui est juste, jusqu'à ce qu'Allah vous ouvre une voie pour vous échapper.

4. Finalement, il y a un groupe qui n'apporte rien d'autre que la destruction. Etre en contact avec eux est tel que prendre du poison ; un antidote est nécessaire mais si vous ne l'avez pas, qu'Allah vous vienne en aide ! Ceux-ci sont les hérétiques et les mécréants qui obstruent le sentier d'Allah, et essayent de le tordre à leur convenance. Ils façonnent la religion pour satisfaire leurs caprices et prétendent que ce qu'ils font est la Sunnah du Prophète - عليه الصلاة و السلام -; mais quand à la Sunnah authentique, il la dénigre et prétendent que c'est une invention. Pour eux le vice devient une vertu et la vertu est considérée comme un vice. Si vous les appelez à adorer Allah Seul, ils disent que vous avez négligé les vertueux. Si vous dites : 'Ne suivez personne d'autre que le Messager', ils disent vous reniez et minimisez les Imams. Si vous dites que la nature d'Allah est telle qu'Il l'a révélée et telle que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - nous l'a enseigné ils se mettent en colère, hurlant que vous avez attribué des qualités humaines à Allah. Quand vous imposez la volonté d'Allah et de Son Messager, et empêchez ce qu'ils ont interdit, ils disent que vous êtes des tyrans et des démagogues. Quand vous suivez la Sunnah et délaissez ce qu'ils font à côté, ils disent que vous êtes hérétiques. Si vous les abandonnez complètement et que vous vous consigné à Allah ils disent que vous feignez pitié, si vous les rejoignez en suivant leurs caprices, vous seriez un fou devant Allah et un hypocrite parmi eux. Quiconque se lie à la satisfaction d'Allah, tout en s'opposant à ceux qui ont gagné Son courroux, s'est fermement lié à la sécurité.[129]

La position des Musulmans concernant ceux qui suivent leurs propres passions et inventions, tout en se prétendant sur l'Islam, varie selon ce à quoi ils croient. Pour ceux dont la Bidah les a mené à la mécréance et au Shirk, nous n'avons rien du tout à voir avec eux et les abandonnons complètement, nous les voyons comme n'importe quel autre mécréant. Ceci inclut les personnes qui ordonnent des nouveaux rites d'adoration et consacrent de nouveaux actes de foi, ou qui soutien, abrite et protège un innovateur. Ces gens sont mentionnés dans le Hadith : « Celui qui y innove ou abrite un innovateur encourra la malédiction d'Allah, des anges et tous les êtres. »[130]

Ibn al-Qayyim a dit : « Abandonner le Qur'an et la Sunnah et inventer une nouvelle voie pour prendre sa place, soutenir ou faire l'éloge de ceux qui le font, et s'opposer à ceux qui appellent à l'observance de la Loi d'Allah, font partie des plus énormes crimes de l'innovation perverse. »[131] Et pour ceux dont l'innovation est plus petite que celles-ci, qui ont

---

[129] *Bada'i al-Fawa'id,* Vol.2/274-275.
[130] Abu Dawud, le Livre d'*ad-Diyat,* Vol.4/669, Hadith 4530, an Nisa'i, le Livre d'*al-Qissama,* Vol.8/20. L'*Isnad* de ce Hadith est *Hasan.*
[131] Ibn al-Qayyim, *I'lam al-Muwaqin,* Vol.4/405.

agis dans les cercles de la désobéissance et n'ont pas atteint la frontière de la mécréance et du Shirk, des facteurs de personnalité et politiques doivent être prises en considération.

Nous ne pouvons pas encourager les autres à faire le bien, et les dissuader de faire ce qui est mauvais jusqu'à ce que nous ayons une image claire de la situation entière. À défaut de cela, le mieux est de simplement prendre soin de soi même comme le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit :

« Quand vous verrez l'avarice être obéie, les passions être suivis, les intérêts mondains préférés, tout le monde charmé par sa propre opinion, alors prenez soin de vous. »[132]

Donc dès qu'un Musulman voit quelqu'un désobéir, il devrait être en colère contre son mauvais comportement mais toujours éprouver de l'amour pour ce qu'il y a de bon en lui. Nous avons mentionné cela plus tôt dans notre discussion sur la doctrine d'Ahlu Sunnah. Nous ne devons pas être sévères dans notre condamnation d'une pratique blâmable au point d'ignorer la valeur d'une personne et lui refuser notre amour. Il est possible qu'être désapprouvé et retiré de la société poussera la personne à réformer son comportement et se remettre droit, cependant il est aussi possible que cela n'est pas d'effet, et qu'il continue comme il était. Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - avait l'habitude d'éviter ceux pour qui il savait que leur désertion les aurait abstenus de l'innovation, et il acceptait les excuses de ceux dont la désertion n'aurait servi à rien, et consignait leurs pensées secrètes à Allah.[133]

Quel que soit l'évènement, il n'appartient pas à un musulman de s'impliquer avec les hérétiques, les corrompus ou les délinquants, de quelque façon, si il le fait, il ne fait que s'exposer à la rétribution d'Allah. Le moins qu'il puisse faire est d'interdire leurs mauvaises actions, détester leur conduite, et haïr leurs innovations chacun selon sa capacité. Comme le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Celui qui voit un acte blâmable qu'il le change par la main ; s'il ne peut pas, alors par la parole ; s'il ne peut pas, qu'il le réprouve dans son cœur, et cela est le degré le plus faible de la foi. »[134]

Selon la Shari'ah, il existe deux types de désertions (Hajr) :

Le premier : est l'abandon des mauvaises actions

Le second : est la punition pour ces mauvaises actions

Le premier Hajr est indiqué dans le verset suivant :

« Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. »[135]

---

[132] Abu Dawud, le Livre d'*al-Malaahim, Vol.4/512,* Hadith *341,* Tirmidhi, le Livre du *Tafsir,* Hadith *3060.* Tirmidhi l'a classé *Hasan Gharib.* Ibn Majah, le Livre des *Fitan, Vol.2/1331,* Hadith *4014.* Albani l'a aussi classé comme faible. Voir : *"Mishkaat al-Masaabih", Vol.3/1423.*

[133] *Ad-Durar as-Sunniyahfi al-Ajwiba an-Najdiyyah, Vol.7/41.*

[134] Ibn Taymiyyah, Tafsir Surat an-Nur, p.55. Le Hadith vient du Sahih Muslim, `le Livre d'al-Iman', Vol.1/69, Hadith 49.

[135] *Al-An'am :* 68.

Et Allah dit :

« Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Qur'an) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. »[136]

Ce type de Hajr inclut aussi un retrait personnel des actes interdits, comme a indiqué le Prophète - عليه الصلاة و السلام - dans un Hadith : « Et l'émigrant est celui qui évite ce qu'Allah a interdit. »[137]

Ceci forme aussi la motivation de l'émigrant, qui quitte un endroit de mécréance et de corruption pour vivre à un endroit de foi et de croyance, puisque c'est un départ d'une situation où quelqu'un est entre les mécréants et les hypocrites et qu'ils rendent impossible de remplir au milieu d'eux les obligations dues à Allah. C'est pourquoi Allah dit : « Et de tout péché, écarte-toi. » [74 : 5]

Le second Hajr est une réponse punitive à ceux qui s'impliquent dans de mauvaises actions, jusqu'à ce qu'ils se repentent. C'est de cette manière que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - et les Musulmans ont désertés 'les trois qui sont restés en arrière', et ont continué ainsi jusqu'à ce qu'Allah confirme leur repentir. (Une discussion détaillée de cet incident suivra dans la partie 4).

L'action précise à effectuer diffère selon la force et le nombre de ceux impliqués. L'idée est d'appliquer la pression pour la réforme, forte ou faible. Si la pression ou l'ostracisme conduit à l'affaiblissement, à la rupture de ce qui est destructeur, alors cela devrait être la réponse adéquate, mais si cela résulte à une aggravation du problème, alors ce n'est pas la réponse correcte à adopter. Donc dans certaines situations une forme moins sévère de correction est nécessaire. Mais, indépendamment du choix, il est d'abord nécessaire de reconnaître que ce qui est fait est purement pour Allah. Quiconque agit de son propre chef, en réponse à ses propres désirs, ou qui agit de n'importe quelle autre manière que celle prescrite, est sorti des limites de ce principe. Il n'y a pas de plus grande tromperie que celle de celui qui confond ses propres préceptes avec la Volonté Divine.[138]

Nous nous occupons en fait ici des 'punitions basées sur la loi Islamique'. Ceci est un type de Jihad dans le sentier d'Allah. La raison pour laquelle cela est fait est dans le but d'assurer la suprématie de la Parole d'Allah, d'assurer que la religion soit entièrement à Allah. Quiconque est croyant doit prendre ses amis et ennemis uniquement pour Allah. Quiconque est croyant doit être l'allié du croyant, même si il est coupable d'une transgression contre son frère. L'injustice d'une action n'annule pas la responsabilité de se tenir à ses côtés dans la foi. Allah a dit :

« Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre

[136] *An-Nisa' :* 140.
[137] *Sahih al-Bukhari*, le Livre d'*al-Iman*, *Vol.1/53*, Hadith 10.
[138] Ibn Taymiyyah, *Majmu' al-Fatawa*, *Vol.28/203-207.*

d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables. Les croyants ne sont que des frères. Établissez la concorde entre vos frères. »[139]

Dans ce verset Allah les considèrent frères même si ils se combattent.[140]

Un dernier commentaire devrait être fait : « Les groupes que nous évitons et dont nous nous dissocions complètement, à qui nous nous opposons ouvertement, sont ceux qui nous diffèrent sur des aspects fondamentaux de la foi ; cela n'inclut pas de simples différences d'opinions parmi les savants, sur des subtilités de la loi. Nous voyons ces différences mineures comme une bénédiction qu'Allah a conféré sur l'humanité, dans le but que la religion ne soit pas un fardeau pour nous. De telles différences existaient même parmi les compagnons du Prophète - عليه الصلاة و السلام -, qui étaient plus proches que des frères et se respectaient profondément. Après eux, des groupes de savants se sont référés à l'un ou à l'autre pour leurs opinions, en tant que source et autorité, pour leurs propres opinions.

Tous parmi eux cherchaient la vérité, tous parmi eux suivaient la voie de la guidée, tous parmi eux étaient reconnaissants envers Allah pour la compréhension qu'ils avaient reçu. »[141]

---

[139] *Al-Hujuraat : 9-10.*
[140] Ibn Taymiyyah, *Majmu' al-Fatawa, Vol.28/208.*
[141] Al-Baghawi, *Sharh as-Sunnah, Vol.1/229.*

Un mot des Salaf concernant l'adhérence au Qur'an et à la Sunnah et l'abstention de l'innovation.

Les premières générations des Musulmans observaient strictement le Qur'an et la Sunnah. Ils étaient sévères dans leur traitement de quiconque divergeait de ces deux sources fondamentales de guidance. Ils en ont parlé souvent ; donc il convient peut-être ici de relater ce qu'ils disaient, pour nous rappeler leurs exemples et pour encourager les autres à le suivre.

L'Imam Malik a dit : « Quiconque introduit quelque chose de nouveau dans la religion, que ceux qui sont venus avant lui n'ont pas pratiqué ou observé, doit soutenir que le Messager d'Allah a trahi la foi, puisque Allah a dit : « Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion. » [5 : 3] Ce qui ne faisait pas partie de la religion ce jour-là, n'en fait pas partie aujourd'hui. »[142]

Ibn Mas'ud a dit : « Vous trouverez des gens vous appeler au Livre d'Allah, bien qu'eux même l'ai complètement rejeté. Vous devez chercher la science, vous méfier des innovateurs, de l'intransigeant et du retranché. Revenez toujours au début (aux sources). »[143]

Abu al-Aaliyyah ar-Riyahi a dit : « Apprend l'Islam, et une fois que tu le connais ne t'en éloigne pas. L'Islam est la voie sans faille, ne le plie pas à droite à gauche. Tu dois rester sur la Sunnah de ton Prophète et de ses compagnons. »[144]

L'Imam ash-Sha'fii a dit : « Il est préférable pour quelqu'un de venir vers Allah avec toutes les sortes de péchés qu'il existe, autres que le Shirk, que de venir à Lui avec n'importe quelle forme d'obéissance aux passions. »[145]

Il fût demandé à Sufyan Ibn Uyaynah : « Pourquoi les suiveurs de passions ont un grand amour pour leurs passions ? » Il répondit : « As-tu oublié ce qu'Allah a dit : « Dans leur impiété, leurs cœurs étaient passionnément épris du veau. » [2 : 93][146]

Abu Qallaba a dit : « Ne vous associez pas aux gens aux tendances hérétiques, car vous ne pouvez pas éviter d'être immergé dans leurs méfaits, ni de les empêcher de vous faire douter dans ce dans quoi vous avez peu de science. »[147]

Ibn Mas'ud a dit : « Suit et n'innove pas, cela sera suffisant. »[148]

Et donc aujourd'hui, le Livre d'Allah est clair et la Sunnah de Son Prophète - عليه الصلاة و السلام - est évidente et se tient comme guide et une exposition du Qur'an lui-même. L'histoire de l'Islam et des premières générations de Musulmans nous a été préservée. Il n'y a rien de plus pour nous à faire que de suivre le Livre et la Sunnah, pour éviter toutes les innovations et

---

[142] Ash-Shaatibi, *Al-I'tisaam*, Vol.2/53.
[143] Al-Malti, *At-TanbihWar-Radd*, p.85.
[144] Ibid. p. 84.
[145] A1- Bayhaqi, *Al-I'tiqaadAla Mad'hab as-Salaf* p.118.
[146] Ibn Taymiyyah, *Al-Ubudiyya*, p. 70.
[147] Al Bayhaqi, *Al-I'tiqaad Ala Mad'hab as-Salaf* p.118.
[148] *Sunnan ad-Darami*, `le Livre d'*al-Ilm*', Vol.1/69.

nouveautés. Si nous nous contentions de faire cela notre Ummah se distinguerait singulièrement parmi l'humanité et ne dépendrait que d'elle-même.

Ceux dont les esprits sont pleins de souhaits et ceux dont les cœurs sont pleins de desseins seraient incapables d'imposer sur nous quelconque déficience humaine. Il n'y eut jamais une nation qui suivit ses passions sans tomber dans une turbulente folie et dans la destruction finale. Allah veut que Ses serviteurs se tiennent dans la Lumière, dans la sécurité et le bonheur. Ceci ne provient que de l'Islam, et tout ce qui s'y oppose n'est qu'ignorance et mensonge. Contre cela nous cherchons la protection d'Allah.

CHAPITRE CINQ

Les indemnités du mariage et l'héritage entre les Musulmans et les mécréants

Les Musulmans n'héritent pas des non Musulmans ; de cette manière l'un des liens de parenté entre les Musulmans et leurs parents non Musulmans a été coupé. Pour comprendre pourquoi il en est ainsi, nous devons examiner les principes de l'alliance et du désaveu d'une perspective Islamique.

L'interdiction en ce qui concerne le mariage avec les mécréants a été imposée seulement après la révélation de l'ordre d'accomplir le Jihad. Ibn al-Qayyim mentionne qu'avant que le Jihad ne soit imposé, le Prophète - عليه الصلاة و السلام - reconnut que les Musulmans pouvaient rester avec les épouses avec qui ils s'étaient mariés avant l'Islam, bien qu'ils devaient les pousser à se convertir. Bien qu'une femme puisse avoir été Musulmane et son mari mécréant, la Shari'ah ne les a pas séparés, du moins jusqu'au traité de Hudaibiyyah, après lequel le mariage entre les femmes Musulmanes et les mécréants fût interdit.[149] Allah dit :

« Elles ne sont pas licites [en tant qu'épouses] pour eux, et eux non plus ne sont pas licites [en tant qu'époux] pour elles. »[150]

Et Il dit aussi :

« Et ne gardez pas de liens conjugaux avec les mécréantes. »[151]

Donc il a été clairement établit qu'il n'y aurait pas de liens entre les Musulmans, autre que ceux de la foi ; il n'y aurait pas d'autre obligations que celles imposées par la religion, et que tous les liens seraient avec ceux qui se lient à Allah.[152]

L'interdiction de se marier à un mécréant est encore mentionnée dans la Sourate al-Baqarah :

« Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice, même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là [les associateurs] invitent au Feu; tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon. Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent ! »[153]

Shaykh Abdur Rahman Ibn Sa'di, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit concernant le verset : « Et n'épousez pas les femmes associatrices » : Ceci établit un principe général qui s'applique à toute femme mécréante. Ceci fût clarifié plus tard avec la révélation de la dispensation pour le mariage avec des femmes parmi les Gens du Livre, « et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous. »[154] En ce qui concerne le verset « Et n'épousez pas les

[149] *Ahkaam Ahl adh-Dhimmah*, Vol.1/69.
[150] *Al-Mumtahinah : 10.*
[151] *Al-Mumtahinah : 10.*
[152] Sayyid Qutb, *Adh-Dhilal, 6/3546.*
[153] *Al-Baqarah :* 221.
[154] *A1-Ma'idah : 5.*

femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi », aucune exception ne fût indiquée donc cette interdiction générale demeure.

Dans le cadre de l'interdiction aux Musulmans de se marier avec ceux qui sont hors de la religion, Allah nous rappelle que « [les associateurs] invitent au Feu. » Dans leurs mots et actions, dans leurs styles de vie ils représentent une menace constante et un danger inflexible pour un croyant en son milieu.[155]

Comme Ibn Taymiyyah souligne, tous les savants sont d'accord sur la permission pour un homme Musulman de se marier à une femme parmi les Gens du Livre, mais il est aussi rapporté qu'Ibn Umar désapprouve le mariage avec les femmes chrétiennes, disant qu'il ne connaissait pas de sorte plus grande de Shirk que celui de quelqu'un qui dit que son Seigneur est Jésus, fils de Marie.[156] Cependant, il y a trois arguments contre l'avis d'Ibn Umar.

Le premier est que les Gens du Livre ne sont pas des païens puisque Allah a dit : « Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les Sabéens. » [2 : 62] Certains pourraient maintenir qu'ils ont été appelés 'Mushrik' (idolâtres) dans le Qur'an,

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. »[157]

Mais ce ne sont pas vraiment des païens puisque Allah a envoyé tous Ses Messagers avec le Message de l'Unicité Divine. Mais les chrétiens y ont ensuite introduit des doctrines païennes dans leur foi ; pourtant bien qu'ils puissent apparaître comme des païens dans leurs croyances, le fondement de leur religion reste sur l'obéissance à un Livre révélé.

Le second point est que le verset dans la Sourate al-Baqarah établit une règle générale, mais celui dans la Sourate al-Ma'idah est spécifique ; le spécifique prend toujours le dessus sur le général.

Troisièmement, on pourrait soutenir que le verset de la Sourate al-Ma'idah abroge l'interdiction dans la Sourate al-Baqarah puisque tous les savants sont d'accords que al-Ma'idah fût révélée après al-Baqarah.[158]

Il me semble que le premier de ces points qu'Ibn Taymiyyah a mentionné n'est pas clairement établit, bien que l'origine de la religion chrétienne soit en effet le Tawhīd. Ils ont en fait contredit ce principe au cours de l'évolution de leur religion. Les deux autres points sont soutenus par la plupart des savants.[159]

---

[155] Ibn Sa'di, *Tafsir Kalam al-Mannaan*, Vol.1/274.
[156] Sahih Al-Bukhari, *(Vol.9/416,* Hadith *5385),* `le Livre du Divorce', Chapitre : le verset d'Allah : « **Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi.** »
[157] *At-Tawbah* : 31.
[158] Ibn Taymiyyah, *Daqaaiq at-Tafsir, Vol.1/258-260.*
[159] Ibnu Qudama, *Al-Mughni, Vol.7/129.*

En ce qui concerne l'héritage, c'est aussi un aspect de l'alliance et du désaveu. L'autorité sur celui-ci vient du Hadith du Prophète - عليه الصلاة و السلام - : « Le Musulman n'hérite pas du mécréant et le mécréant n'hérite pas du Musulman. »[160]

La raison à cela est que l'héritage est relié à l'alliance et la dépendance, et le Qur'an affirme qu'il ne peut y avoir de telles relations entre les Musulmans et les mécréants. Allah dit : « Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. »[161] Al-Baghawi a dit : « La majorité des savants parmi les compagnons s'en tenaient à ce principe, que les mécréants n'héritaient pas d'un Musulman et qu'un Musulman ne pouvait hériter d'un mécréant, à cause de la rupture de la relation entre eux. Certains des compagnons, cependant, comme Mua'wiyya et Maadh ont jugé que le mécréant ne pouvait pas hériter d'un Musulman mais que le Musulman pouvait hériter d'un mécréant. C'est aussi l'opinion d'Ibrahim an-Nakhahi. De la même manière, un Musulman pourrait se marier avec une femme faisant partie des Gens du Livre, mais aucun homme parmi eux ne pourrait se marier avec une Musulmane. Cette opinion est tenue par Ishaaq Ibn Rahuyah. »[162]

L'apostat ne peut hériter de personne ; Musulman, mécréant, ou apostat. En ce qui concerne sa propre succession (ses biens), il y a différents avis. Un groupe maintient que personne ne peut hériter de lui ; sa succession c'est le butin. Ceci est l'opinion de l'Imam Malik et d'Ash-Sha'fi'i. Un autre groupe estime que sa succession va à ses héritiers Musulmans, ceci est l'opinion d'al-Hasan, ash-Sha'bi, Omar Ibn Abdul Aziz, Awza'i', Abu Yusuf et Muhammad. D'autres disent que les biens qu'il a gagné quand il était Musulman vont à ses héritiers Musulmans, mais pas ceux qu'il a gagné après son apostasie. Ceci est l'avis de Sufyan ath-Thawri et d'Abu Hanifa.[163]

Tout Musulman devrait trouver distinction et honneur en sa religion ; cela devrait le hisser au-dessus de toute chose ou de quiconque conteste les principes fondamentaux sur lesquels elle est fondée. En fait, il ne devrait avoir aucune connexion avec tout ce qui pourrait le retenir en arrière, faire douter sa foi ou l'exposer à l'hypocrisie. C'est pour cette raison que le mariage aux hommes mécréants fût interdit puisque qu'aucun Musulman ne doit être placé sous l'autorité ou la protection d'un mécréant. Les Musulmans doivent dominer et ne pas être dominés par d'autres. Aussi, les hommes Musulmans sont avertis de ne pas se marier avec des mécréantes à cause de leur mécréance. L'héritage venant des mécréants fût interdit dans le but de protéger les Musulmans de la souillure des biens mal acquis de ses proches mécréants qui seraient heureux de ses méfaits et fiers de son mépris de la Shari'ah.

---

[160] Al-Bukhari, *K. al-Fara'id,* Vol.12/50, (6764), Muslim, *K. al-Fara'id,* Vol.3/1233 (1614).
[161] *Fath al-Bari,* Vol.12/50.
[162] Sharh as-Sunnah. Vol.8/364.
[163] Ibid, Vol.8/365.

Donc, alors que l'alliance et le soutien mutuel sont, en dehors des cercles de relations, possibles entre les Musulmans et les mécréants de façon générale, l'interdiction des liens de mariage et de l'héritage avec eux est de premier ordre, puisque cela est concerné en premier dans la consécration de sa vie à Allah seul, au respect de Sa Sagesse et de Sa Guidée et au respect de Sa Loi.

De cette manière, les Musulmans se distinguent des autres. Ils n'adorent nul autre qu'Allah, leurs vies sont en Ses Mains seules, ils ne placent leur confiance en nul autre que Lui, et ne demandent à personne d'autre que Lui pour satisfaire à leurs besoins. Ils n'attribueront pas même la plus petite chose à autre que la Volonté d'Allah, ceci est essentiellement le sens de la soumission à Allah ; Son obéissance et suivre Sa Voie.

CHAPITRE SIX
L'interdiction d'imiter les mécréants et l'affirmation de l'identité Islamique

Notre religion ne laisse pas des Musulmans à l'écart des autres simplement à cause de l'apparence. Plutôt, il le fait dans le but de créer une identité Islamique indépendante dans les esprits des croyants, et pour renforcer l'idée d'une société Islamique dans les yeux du public de manière générale. Il fait partie de notre croyance que nous ne devrions pas ressembler aux mécréants, ni dans l'apparence, ni dans les actes. Ceci est un sujet fréquemment abordé dans le Qur'an et dans la Sunnah. La raison de cette restriction est que la ressemblance ouverte aux mécréants doit naturellement mener à une ressemblance dans la croyance, à l'empathie envers les mécréants et à l'affection pour eux. Finalement, nous trouvons une approbation de l'approche à la foi des mécréants comme étant une extension de leurs propres désirs. Quand cela se passe, les Musulmans sont mis en danger ; quand ils ne peuvent plus distinguer entre eux et les autres, alors ils suivront toute mode passagère.

Ceci est contraire à la Volonté d'Allah, qui est d'élever les Musulmans et de les honorer. Si nous regardons la question en termes de révélation du Qur'an, nous trouverons que les premiers Musulmans avaient reçu un long apprentissage dans les doctrines fondamentales de la foi avant que toute obligation ne leur soit donnée. Une fois que cela eût prit racine dans les cœurs des gens, alors leurs obligations furent révélées les unes après les autres. Graduellement, leur foi fût construite jusqu'au sommet.

C'est pourquoi les Musulmans ne furent pas ordonnés de se distinguer des mécréants jusqu'à la Hijrah. Cette mesure fût prise quand le Jihad fût prescrit pour assurer la sécurité de la nouvelle société islamique de toutes les menaces possibles, et pour donner naissance à une personnalité Islamique unique. Cette croyance est unique dans son style et dans son message ; dans l'image qu'elle projette et dans l'aspect de ceux qui l'embrassent. Quiconque la professe en est élevé dans la distinction, puisque Allah l'a sorti des ténèbres vers la lumière.

Le monde Musulman aujourd'hui est sujet à de violents assauts de toutes parts, résultant de leur émulation pour l'occident mécréant, avec leur faiblesse dans la foi, qui prétendent être la seule route pour le développement et le progrès. À ce sujet, Muhammad Asad dit : « Seul des gens très superficiels peuvent croire qu'il est possible d'imiter une civilisation dans son apparence externe sans être en même temps affecté par son esprit. Une civilisation n'est pas une forme vide mais un organisme vivant. Aussitôt que nous commençons à adopter les formes extérieures de cet organisme, ces courants inhérents et ces influences dynamiques, cela travaille en nous et se moule doucement, imperceptiblement, toute notre attitude morale. C'est en appréciation parfaire de la vérité que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Quiconque imite un peuple en fait partie. »[164] Ce Hadith connu n'est pas seulement une exhortation morale mais aussi une déclaration objective de faits – dans ce cas, le fait de l'inévitabilité de l'assimilation des Musulmans par toute civilisation non Musulmane qu'ils imitent dans sa forme extérieure.

---

[164] *Sunan Abu Dawud, Vol.4/413,* Hadith *4031, le Livre des Tenues,* et *Musnad Ahmad, Vol.7/142,* Hadith *5114.* Ahmad Shakir a dit que le *Sanad* de ce Hadith est *Sahih;* Albani l'a classé comme *Sahih.*

Dans ce respect, il n'est guère possible de trouver une différence fondamentale entre les aspects de la vie sociale 'importants' et 'non importants'. Rien n'est sans importance dans ce contexte.

Il ne peut y avoir de plus grande erreur de supposer que la façon de s'habiller, par exemple est quelque chose de simplement 'externe' et sans importance pour la nature intellectuelle et spirituelle de l'homme. La façon de s'habiller est généralement le résultat d'un long développement des goûts et besoins d'un peuple. Ses modes correspondent aux conceptions esthétiques de ce peuple et de ses inclinaisons. Elles ont été façonnées et sont constamment refaçonnées selon les changements par lesquels passent les inclinaisons et les caractères des gens. Les modes occidentales d'aujourd'hui par exemple, correspondent aux caractères intellectuels et moraux de l'occident moderne.

En adoptant les coutumes vestimentaires occidentales à la place des leurs, les Musulmans adaptent leurs goûts à ceux de l'occident et échangent leurs propres valeurs intellectuelles et morales d'une telle manière que cela leur convient. En faisant cela, ils renoncent aux possibilités culturelles de leur propre peuple, il renonce à leurs goûts traditionnels ; leurs esthétisme, ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas, et acceptent la servitude morale et intellectuelle à une civilisation étrangère.

En d'autres mots, si un Musulman imite les vêtements, les manières et le mode de vie occidental, il trahit ses préférences pour sa civilisation, quelles que soient ses prétentions. Il est pratiquement impossible d'imiter une civilisation étrangère sans en apprécier son esprit. Il est de même, impossible d'apprécier l'esprit d'une civilisation qui s'oppose à une perspective religieuse de la vie, tout en restant un bon Musulman. La tendance à imiter une civilisation étrangère résulte invariablement d'un sentiment d'infériorité.'[165]

Allah a créé dans l'humanité, et dans toute chose, une attraction dynamique naturelle. Plus les choses se ressemblent, plus l'attraction devient grande. Le lien commun entre les êtres humains rend l'attraction entre eux plus forte ; grâce à cela, les gens exercent une forte influence les uns sur les autres en termes de comportement social. Quant à la ressemblance superficielle, elle implique naturellement un processus plus subtil et plus graduel d'assimilation à un niveau plus profond. Nous avons vu que les chrétiens et les juifs qui vivent parmi les Musulmans sont moins loin dans leur mécréance que ceux qui ne vivent pas parmi les Musulmans. De même, nous voyons que les Musulmans vivant parmi les juifs et les chrétiens sont plus faibles dans leur foi que ceux qui ne vivent pas parmi eux.[166]

Finalement, le lien commun de ressemblance amène à un sentiment d'harmonie et de concorde dans le temps et l'espace. Cela augmente un certain type d'amour et d'affection dans le cœur ; de la même manière l'amour du cœur peut inspirer la ressemblance physique.

Si la ressemblance dans affaires mondaines engendrera un amour mutuel et de la dévotion, que dire de la ressemblance dans les affaires religieuses ? Elles mènent certainement à une dévotion plus profonde et plus forte et à un amour qui solidifie la foi, comme Allah dit :

---

[165] Muhammad Asad, Islamat les Tournants.
[166] *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim*, p.22.

« Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. »[167]

Le scellage d'un accord avec eux ne peut être accomplit que par une négation de la foi. Quand la foi n'est plus nécessaire, on ne peut plus dire qu'elle existe.

Par conséquent, nous voudrions présenter quelques-unes des nombreuses preuves du Qur'an et de la Sunnah qui montrent clairement que ressembler aux mécréants et suivre leurs caprices n'est pas permis en Islam. Allah dit :

« Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres; tandis qu'Allah est le Protecteur des pieux. »[168]

Ibn Taymiyyah dit dans son 'Tafsir' de ce verset que Allah a ordonné au Prophète Muhammad - عليه الصلاة و السلام - de ne suivre que Ses Commandements, mais pas les opinions de ceux qui ne savent pas. Quiconque diffère de la Shari'ah est inclut dans '**ceux qui ne savent pas**'. Leur opinion inclut tout ce dont les mécréants tiennent pour important ; les attitudes inspirées par leur religion et les obligations qu'elle place sur eux. Parvenir à un arrangement avec eux sur ces choses signifie suivre leur vision des choses. C'est pourquoi les mécréants sont toujours satisfaits quand les musulmans sont d'accord avec eux concernant quelque chose, et y prennent un grand plaisir.

Si il en est ainsi que nous sommes tenus de ne pas suivre leurs envies, alors il ne peut y avoir de doute concernant le fait que se différencier d'eux est la marche à suivre déterminante, et la plus sure de satisfaire Allah.[169] La preuve en est dans la Sourate al-Baqarah, Allah dit :

« Ni les Juifs, ni les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. - Dis : 'Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction'. Mais si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu n'auras contre Allah ni protecteur ni secoureur. »[170]

Regardez de quelle manière le verset est formulé ; il utilise « Millatahum » (leur religion), puis dans l'interdiction il utilise « Ahwa'ahum » (leurs passions). Les Juifs et les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu les suives dans tout. La réprimande dans ce verset concerne le fait de suivre ce que veulent les mécréants, que ce soit dans une petite affaire ou une grande. Tout le monde reconnaît que suivre une partie de ce qu'ils croient est similaire à suivre une partie de ce qu'ils préfèrent ou une partie de ce qu'ils sont susceptibles de préférer.[171]

---

[167] *AlMa'idah :* 51.
[168] *Al-Jaathiya* :18-19.
[169] *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim*, p.14.
[170] *Al-Baqarah :* 120.
[171] *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim*, p.15.

La preuve de cela dans le Qur'an apparaît dans la Sourate al-Baqarah en référence au changement de Qiblah de Jérusalem vers la Ka'bah à la Mecque. Allah dit :

« Certes si tu apportais toutes les preuves à ceux à qui le Livre a été donné, ils ne suivraient pas ta direction (Qibla) ! Et tu ne suivras pas la leur; et entre eux, les uns ne suivent pas la direction des autres. Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu seras, certes, du nombre des injustes. Ceux à qui nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants. Or une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la savent! La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas de ceux qui doutent. À chacun une orientation vers laquelle il se tourne. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Où que vous soyez, Allah vous ramènera tous vers Lui, car Allah est, certes Omnipotent. Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Oui voilà bien la vérité venant de ton Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages, afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui sont de vrais injustes. Ne les craignez donc pas; mais craignez-Moi pour que Je parachève Mon bienfait à votre égard, et que vous soyez bien guidés ! »[172]

Plus d'un de nos prédécesseurs ont dit que cela signifie que les juifs ne pouvaient se disputer avec les Musulmans sur la Qiblah. Les juifs auraient alors dit : « Les Musulmans avaient un accord avec nous concernant la Qiblah, et ainsi ils s'étaient presque mis d'accords avec nous sur notre religion. » Puis Allah déclara leurs divergences sur la Qiblah et expliqua que l'une des raisons de l'abolition de la première Qiblah et la désignation d'une nouvelle fût pour se différencier des mécréants sur cette question, exposant ceux qui aspirent au mensonge. C'est la vraie raison derrière tous les accords et désaccords : Si les mécréants semblent d'accords avec les Musulmans sur quelque chose, il est sûr que c'est quelque chose qu'ils croient d'une manière ou d'une autre, ou que cela est proche d'une de leurs croyances, comme ce fut le cas des juifs quand ils étaient d'accords sur la première Qiblah.[173]

Allah a interdit la ressemblance avec les mécréants de quelque façon ou mode que ce soit. Allah dit :

« Restez tous deux sur le chemin droit, et ne suivez point le sentier de ceux qui ne savent pas. »[174]

Et :

« Et ne suis pas le sentier des corrupteurs. »[175]

Et :

---

[172] *Al-Baqarah :* 145-150.
[173] *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim*, p.16.
[174] *Yunus :* 89.
[175] *Al-A'raaf :* 142.

« Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! »[176]

Tout cela se tient comme une preuve que se différencier des mécréants, abandonner toute ressemblance avec eux est obéir au Commandement d'Allah.

Quant à la Sunnah, il a été rapporté beaucoup concernant ce sujet, y compris le Hadith du Prophète - عليه الصلاة و السلام - : « Quiconque imite un peuple en fait partie. » Ibn Taymyyah a commenté ce Hadith en disant que sa chaîne de transmission est bonne et qu'il concerne l'interdiction de ressembler aux mécréants dans leur apparence puisque elle représente la mécréance et est l'évidence de la similarité. Comme Allah dit dans la Sourate al-Ma'idah, verset 51 :

« Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. »

C'est l'essentiel de ce qu'a dit Abdullah Ibn Amr : « Quiconque s'installe sur une terre des mécréants, célèbre leurs fêtes, leur ressemble et meurt parmi eux sera rassemblé avec eux le Jour de la Résurrection. »[177]

Il se peut que cela concerne une ressemblance totale qui implique la mécréance ; ou il se peut que cela concerne un degré de ressemblance avec eux, soit hors de la mécréance ou de la désobéissance, ou de sympathie à l'égard de la mécréance ou de la désobéissance : alors le jugement se fait selon le degré.

Cependant, les gens peuvent être vus faire les mêmes choses bien qu'ils ne s'imitent pas les uns les autres. Il y a plusieurs vues de ce type de ressemblance. Le Prophète - عليه الصلاة و السلام -, cependant, a interdit cela, afin qu'il n'y ait aucune excuse possible pour imiter les mécréants, et pas de champs pour le désaccord sur le sujet. La preuve est trouvée dans le Hadith : « Vous allez certainement suivre les voies de ceux qui sont venus avant vous, empan par empan, coudée par coudée, même s'ils entraient dans un trou de lézard, vous les auriez suivis. » Nous avons demandé : « Ô Messager d'Allah (veux-tu dire) les juifs et les chrétiens ? » Il répondit : « De qui pourrait-il s'agir sinon d'eux ? »

Ibn Omar rapporte que: « Quand le Prophète vint avec les gens à Tabuk, il campa à Al-Hijr près des maisons des Thamud. Les gens burent des mêmes puits desquels les Thamud buvaient. Ils pétrirent leur farine de cette eau et commencèrent le repas. Le Prophète les empêcha. Ainsi ils jetèrent ce qui était déjà cuit dans leurs pots et donnèrent la farine pétrie aux chameaux. »[178]

L'Imam Ahmad rapporte que lorsque le Prophète - عليه الصلاة و السلام - sortit pour l'expédition de Khaybar, il passa à côté d'un arbre des idolâtres appelé « Dhât Anwât » auquel ils accrochaient leurs armes. Certains compagnons demandèrent alors « Ô Messager d'Allah !

---

[176] *An-Nisa' :* 115.
[177] *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim*, p.83.
[178] Sahih Muslim, Vol.4/2285, Hadith 2981.

Donne-nous un Dhât Anwât comme ceux-là ont un Dhât Anwât ! » Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - dit alors « Gloire à Allah ! Ceci est comme ce que le peuple de Musa a dit « donne nous un dieu comme ceux-là ont des dieux » ! Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, vous allez suivre les coutumes de ceux d'avant vous ! »[179] Ce n'était qu'une imitation des mécréants en prenant un arbre particulier pour s'asseoir en dessous et y accrocher leurs armes, que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a condamné. Alors qu'en est-il de ressemblances moins simples dans des actes clairs de Shirk ?[180]

Qu'est-ce qui est plus signifiant ; d'imiter le fait de faire pendre ses armes sur un arbre particulier, ou l'adoption d'un mode de vie complet, avec toutes ses lois définissant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas ? Alors qu'est-il exigé et qu'est-il prescrit pour ceux qui transgressent les limites ?

Il y a d'autres Ahadith dans lesquels le Prophète - عليه الصلاة و السلام - interdit l'imitation : « Les juifs et les chrétiens ne se teignent point (les cheveux); faites le contraire ». (C'est-à-dire teignez vos cheveux et barbes grises)[181] Et il dit : « Divergez des juifs ! Car ils ne prient pas avec leurs chaussures et leurs sandales. »[182] Il dit aussi : « Il n'est pas des nôtres celui qui imite des gens différents de nous. »[183]

Ceci devrait suffire à dissiper tout argument ou excuse disant que l'imitation ouverte peut être excusée pour motifs d'objectifs ou d'actes en commun. Mais quand même, il peut y avoir certains moments ou les Musulmans pourraient imiter les mécréants dans leurs apparences extérieures. Alors quand pourrions-nous être d'accords ou en désaccord ?

Abul Abbas Ahmad Ibn Taymiyyah répond à cette question en disant : « Les Musulmans ne se sont pas écartés des mécréants (dans ces domaines) avant la victoire de la foi et son émergence en tant que pouvoir : Le commencement du Jihad et l'imposition de la Jizyah.

Cependant, quand les Musulmans étaient faibles, au début, ils n'étaient pas tenus de se différencier des mécréants ; mais avec l'achèvement de la foi, quand celle-ci fût élevée et s'est affirmée, ce fût alors fait. »

Ces mots ont étés adressés il y a 700 ans, mais qu'en est-il de notre situation aujourd'hui ? Les Musulmans sont sur la terre de guerre et la terre de mécréance, quand il n'y a pas de guerre, l'obligation de se différencier des mécréants ne s'applique pas toujours, car il se pourrait que la nécessité l'impose autrement. En effet, il pourrait être préférable, ou même parfois nécessaire de leur ressembler, si c'est dans l'intérêt de la mission qui est d'appelé les autres à l'Islam, ou de cacher son identité aux ennemis, ou de détourner un tort ou une épreuve qui menace la communauté Musulmane etc. Mais pour ce qui est des terres d'Islam et de Hijrah,

---

[179] *Musnad Ahmad,* Vol.5/218. Son *Isnad* est Sahih et les transmetteurs sont authentiques (Sahih).
[180] *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim,* p.314.
[181] Sahih al-Bukhari, Vol.6/496, Hadith 3462 et Sahih Muslim, Vol.3/1663, Hadith 2103.
[182] Sunan Abu Dawud, Vol.1/427, Hadith 652, *le Livre de la Salat.* Albani le classe comme *Sahih, Sahih al-Ja'mi* , Vol.3/106, Hadith 3205.
[183] Sunan at-Tirmidhi, Vol.7/335, Hadith 2696; at-Tirmidhi a dit que son *Isnad est Da'if* (faible), mais Albani le classe comme *Hasan,* voir *Sahih al-Ja'mi,* Vol.5/101, Hadith 531.

qu'Allah a bénit avec Sa Foi, où Il a imposé la Jazyah et la taxe sur les mécréants, là se différencier d'eux est nécessaire.

Si avec le temps qui passe les Musulmans venaient à ressembler ou à se différencier des mécréants, alors les mots du Prophète - عليه الصلاة و السلام - sont passés. Les savants ont mentionné une règle en or, autour de laquelle gravite la Shari'ah d'Allah et de laquelle toute chose provient, dans les mots d'Ibn al-Qayyim, « Le principe le plus lourd doit toujours prévaloir, même si cela signifie que le plus léger doit être sacrifié ; le moindre mal doit être préféré au plus grand des deux. Le plus petit principe disparaît avant le plus grand, et le moindre mal repousse le plus grand. »[184]

Cependant, un avertissement est nécessaire ici, puisque un Musulman ne peut trouver son chemin en la matière, autrement que par la Guidée d'Allah qui change le cœur de Son serviteur à Lui. Sa seule motivation doit être de suivre l'exemple du Prophète - عليه الصلاة و السلام -; son seul désir doit être ce qui est juste pour Allah, ce qui Le satisfait et ce qui nous permette d'obtenir Sa grâce.[185]

Pour se différencier des gens du Livre, les 3 points importants de la guidée sont les suivants :[186]

1) En ce qui concerne les points partagés entre les deux lois révélées, ou révélées alors qu'ils le pratiquent aussi comme le jeûne d'Ashura, ou pour les prières et le jeûne en général ; la différence se trouve dans le degré de notre observation (de ces pratiques). La Sunnah pour le jeûne de l'Ashura par exemple, est de jeûner le 9 et 10 du mois de Muharram. Aussi, il nous a été dit d'hâter la rupture du jeûne dans le but de se différencier des gens du Livre. De la même manière, nous retardons le dernier repas avant le début du jeûne pour se différencier d'eux. Nous pouvons prier avec nos chaussures, contrairement aux juifs qui ne peuvent pas etc. Il y a beaucoup d'exemples de cette sphère de coutumes et de rituels.

2) Il y a des observances qui furent ordonnées mais abrogées plus tard, comme le Sabbath, ou des occasions spéciales pour prier ou jeûner.

Les suivre dans ces choses est clairement interdit. Leurs fêtes, par exemple, sont accomplies par des rituels obligatoires ou volontaires qui ne sont pas accomplis à d'autres moments. Cela peut être des prières, le souvenir, des aumônes ou l'accomplissement de certains rites. D'autres choses peuvent être faites spécialement pour marquer l'occasion, sans respect de la quelconque coutume ou pour gagner l'estime de certaines personnes, comme distribuer de la nourriture ou des vêtements aux pauvres. En ce qui nous concerne, nous n'avons que deux Eid, ou fêtes. Dans chacune d'elles il y a une prière spéciale ; un Eid est marqué par une aumône particulière et l'autre par le sacrifice d'un animal, dans les deux cas par l'approvisionnement en nourriture. Etre d'accord avec eux à propos de quelque chose aboli est pire qu'être d'accord avec eux sur n'importe quel pratique que nous partageons d'origine

---

[184] *Al-Jawaab al-Kafi*, p.167.
[185] *Bada'i' al-Fawa'id* , Vol.2/262.
[186] Ibnu Taymiyyah a mentionné les trois points dans *'Igtidaa' as-Siraat al-Mustaqim'*, p.178-179.

commune. Pour cette raison, célébrer leurs fêtes nous est interdit, et célébrer, avec eux ce qui est commun entre nous est 'Makruh'.

3) Partager avec eux les fêtes qu'ils ont eux-mêmes inventées est pire que tout. Si les Musulmans inventaient une fête cela serait suffisamment mauvais, alors comment les mécréants pourraient inventer une telle chose pour nous ? Plutôt cela doit être vu comme une Bida' des mécréants. Il y a un dernier point, quoi que font les Musulmans dans leurs coutumes et rituels d'adoration qui ressemble à l'adoration et les coutumes des mécréants est quelque chose que les Musulmans eux même ont introduit dans la religion, c'est une Bida', au point que cela ne peut être attribué à autre qu'eux. Mais ce qui fait partie de notre Shari'ah, tout ce qu'on fait les premières générations de Musulmans, est irréprochable.

Pour résumer, fêter avec eux dans le premier cas est Makruh, dans le second c'est Haram et dans le troisième c'est doublement Haram.

Les aspects de la relation entre imitation et alliance

Il n'y a rien de bénéfique, qu'Allah ne nous a pas montré, et il n'y a rien de mauvais sans qu'Il ne nous en mette en garde. Il nous a ordonné de nous différencier des mécréants dans leur mode, et il y a en cela une grande sagesse :[187]

1) En partageant une mode extérieure, une harmonie de la forme s'élève entre deux choses qui se ressemblent. Cette harmonie mène à un niveau similaire de conduite mondaine, en ce qui concerne l'apparence extérieure. Ainsi, l'uniforme d'un soldat combattant, par exemple, conduit la personne qui la porte à se comporter d'une certaine façon ; sa personnalité sera aussi affectée par cela, sauf si quelque chose d'autre empêche ceci.

2) D'un autre côté, se différencier de ces modes et styles souligne les différences fondamentales entre les choses et protège les Musulmans de tomber dans le mécontentement d'Allah et de l'errance. Cela amène son cœur proche de ceux qui sont guidés et qui cherchent la satisfaction d'Allah. Cela affirme la division qu'Allah a décrétée entre ceux qui sont alliés à Son service et ceux qui sont rangés contre Lui. Pour cette raison la profondeur de la sincérité de la croyance et de la science de ce que l'Islam est vraiment (pas juste adopter l'apparence d'un Musulman, ni simplement suivre une croyance traditionnelle dans le cœur) sera reflétée dans la différenciation des juifs et des chrétiens aussi bien dans le cœur et dans l'apparence extérieure, et en évitant toute adoption de leur comportement.

3) Finalement, participer dans leurs modes et styles nécessite que vous vous mélangiez à eux, à la fin il devient impossible de dire entre eux qui est Musulman et qui ne l'est pas. Si cela n'était vraiment qu'une question de préférence personnelle, alors vous trouveriez beaucoup de similarités extérieures avec eux. Mais la mécréance est une partie de base de leur comportement, l'approuver et l'adopter est en fait l'adoption et l'approbation d'un type de mensonge et une rébellion contre Allah, dont il faut être averti.[188]

---

[187] *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim*, p. 11-12.
[188] Ibid. p.12.

L’étude des similarités

Chaque nation a ses fêtes distinguées, donc c’est une bonne occasion pour commencer quand on parle des similarités entre les Musulmans d’un côté, et les juifs et les chrétiens de l’autre. Beaucoup de choses ont été rapportées concernant l’interdiction de les suivre en cette matière, dans le **Livre**, la **Sunnah**, l’**Ijma’** (le consensus) et le Qiyas (l’analogie).[189]

Concernant ceci dans le **Qur’an** Allah dit :

« Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages. »[190]

Mujahid dit que le mot ‘Az-Zur’ (le mensonge) signifie les fêtes des mécréants, ainsi que ar-Rabi Ibn Anas, al-Qadi Abu Ya'la et ad-Dhahak. Donc si Allah avait annoncé que nous devions abandonner d’assister ces choses, qui après tout, n’impliquent que d’être présent, ou d’observer et d’écouter, comment devrions nous considérer une participation plus active ?

Concernant la **Sunnah**, Anas Ibn Malik rapporte que : « lorsque le Prophète - عليه الصلاة و السلام - arriva à Médine, il remarqua que deux journées dans l’année étaient réservées aux jeux et divertissements. Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - demanda : « Que représentent ces deux jours ? » On lui répondit : « Ce sont deux jours durant lesquels nous nous amusions avant l’avènement de l’Islam. » Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - déclara alors : « Allah les a remplacés pour vous par deux jours meilleurs : le jour de [la fête] Al-Adha et celui de [la fête] Al-Fitr. »[191]

Remarquez que le Messager d’Allah - عليه الصلاة و السلام - n’a pas approuvé ces fêtes, ni ne les a autorisé à les célébrer, mais a dit qu’Allah les a remplacées par quelque chose de mieux ; donc ce qui a été échangé est abandonné, et pas ajouté. Le mot ‘remplacé’ veut dire ‘échangé’, comme dans le verset :

« Allez-vous cependant le prendre (Iblis), ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi, alors qu'ils vous sont ennemis ? Quel mauvais échange pour les injustes ! »[192]

Les mots du Prophète - عليه الصلاة و السلام - ‘par deux jours meilleurs’ prouvent que ces deux fêtes devaient replacer celles que les gens observaient à l’ère préislamique.

Aussi, nous sommes mis en garde contre le fait de célébrer les fêtes des juifs et des chrétiens, en particulier, comme nous avons été mis en garde contre le fait de leur ressembler, et nous avons été prévenus, qu’en résultat de ceci, nous pouvions devenir part de leur nation. Ceci est un avertissement plus sévère qu’aucun autre en ce qui concerne les fêtes de l’ère préislamique. En effet, la religion de l’ignorance ne présente pas de menace, et ne reviendra pas le dernier jour de la création. Même si ce n’était pas le cas, nous serions tout de même

---

[189] Ibn Taymiyyah en a parlé d’avantage dans son livre *‘Iqtidaa’ as-Siraat al-Mustaqim’*, donc, toutes les choses que j’ai écrites ici sont tirées de son livre.
[190] *Al-Furqan :* 72.
[191] *Sunan Abu Dawud, le Livre de la Salat,* Hadith 1134, Ahmad, et an-Nasa'i; voir : *Iqtidaa’ as-Siraat al-Mustaqim,* p.184.
[192] *Al-Kahf :* 50.

avertis de la même façon contre les deux. Dans tous les cas, la menace de l'ennemi devant vous est toujours plus grande que celle de celui qui est absent ou sans autorité.[193]

Pour l'**Ijma'** (le consensus), il est bien connu dans l'histoire que les juifs, les chrétiens, et les mages qui se sont installés parmi les Musulmans qu'ils ont continué à payer la Jizyah et à célébrer leurs fêtes. Néanmoins, il était inconnu chez les Musulmans de ce temps de célébrer l'une de ces fêtes avec eux. Ceci était similaire à la politique d'Omar particulièrement concernant le traitement des communautés non Musulmanes dans l'état Islamique, sur laquelle nous reviendrons bientôt. Les Sahaba et les savants sont tous d'accords que les non Musulmans n'ont pas le droit de célébrer publiquement leurs fêtes sur une terre Musulmane. Etant ainsi, comment les Musulmans pourraient justifier de les célébrer pour eux-mêmes ? N'est-ce pas pire qu'une simple célébration publique par les mécréants seuls ?

Omar Ibn al-Khattab a dit : « N'allez pas rejoindre les polythéistes dans leurs églises le jour de la fête car ils sont l'objet de dépité », ceci fût rapporté par Abu ash-Shaykh al-Asbahani et al-Bayhaqi avec une bonne chaîne de rapporteurs.

Pour le **Qiyas**, les seules fêtes légitimes sont celles sanctionnées par la Shari'ah. Allah dit :

« À chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. »[194]

Aucune distinction ne peut être faite entre participer avec les mécréants que ce soit à leurs fêtes ou au reste de leurs voies. Se rallier à eux pour leurs fêtes est en effet, se rallier à eux dans leur niveau de mécréance. Se rallier à l'une de leurs sectes est se rallier à une partie d'un peuple mécréant. Les fêtes font partie des caractéristiques les plus proéminentes de la tradition d'un peuple, et la partie la plus visible de leurs actes d'adoration. Approuver de telles célébrations signifie approuver l'expression la plus centrale de la mécréance, et de ces rites les plus visibles. Il ne fait aucun doute que l'approbation de ceci pourrait éventuellement mener à la mécréance totale.[195]

Finalement, leurs célébrations sont ce qu'ils ont de plus épouvantable, les approuver signifie approuver ce qui peut amener la colère d'Allah sur eux. Ce qui devrait aussi être considéré est qu'une petite concession mène à une large autorisation. Une fois qu'une chose devient familière, alors les masses pourraient facilement y entrer, oubliant ses origines, jusqu'à faire partie de leurs propres traditions. En effet, ils pourraient même en venir à les prendre pour leurs propres fêtes, les mettant de pair avec leurs fêtes ordonnées par Allah. Ceci pourrait continuer au point où cela remplace leur niveau d'Islam, en élevant la mécréance à sa place.[196]

Les mécréants sont encouragés à la vue des Musulmans qui célèbrent à ces occasions avec eux. Cela leur donne une grande joie de voir élevé ce qu'ils proclament et de cette manière. Donc ils obtiennent une petite victoire contre la soumission qui les a abattus par les mains des Musulmans qui un temps, leurs prenaient une taxe.

---

[193] *Iqtidaa as-Siraat al-Mustaqim*, p.184-186.
[194] *Al-Ma'idah* : 48.
[195] *Iqtidaa as-Siraat al-Mustaqim*, p.208.
[196] Ibid. 209.

Pour conclure, nous pouvons dire qu'imiter les mécréants de manière générale mène à la mécréance ou au péché. C'est quelque chose qui ne peut pas être bénéfique. Cela a été interdit par la Shari'ah dans tous les cas, que l'attrait de la mécréance soit claire ou qu'elle soit cachée.

Ayant examiné la situation en ce qui concerne les fêtes, en particulier, et en ayant compris ses règles, nous devrions alors appliquer ce que nous avons appris de Qur'an et de la Sunnah. Les fêtes modernes des mécréants et des athées, comme le premier mai, l'armistice, noël, la fête des mères et des pères, le jour de l'indépendance, le Lord Mayor's Show (à Londres), etc, ne sont pas autorisées par Allah, et pourtant mises au même niveau que les deux fêtes de l'Islam, et cherchent même à les remplacer. Les Musulmans ne doivent pas les observer ni les reconnaître, mais doivent se contenter des deux fêtes de l'Islam, l'Eid al-Adha et l'Eid al-Fitr, et d'autres jours de célébration comme le Jumua etc. Ceci est suffisant pour nous détourner des habitudes et passions des mécréants et de leurs maîtres.

Le brillant exemple de distinction dans la première société Musulmane

À chaque fois que la discussion revient aux premiers temps de la société Musulmane, elle prend une qualité particulière qui réchauffe le cœur l'inspire d'admiration pour ces gens extraordinaires, et cela nous pousse à nous efforcer, par souci de la foi, de la guidée et du bien commun.

Omar Ibn al-Khattab laissa un brillant exemple sur la façon de mener les relations entre les Musulmans et les non Musulmans, et de distinguer les non Musulmans habitants de l'état Islamique des Musulmans, dans le but de préserver une personnalité Islamique unique et pour assurer les droits des non Musulmans qui ont été garantis par notre foi. La préoccupation d'Omar pour ceci est en soi une indication de la profondeur de sa foi et du sérieux avec lequel il voyait sa responsabilité de gestion de cette nation. C'est une responsabilité qu'il reconnaissait bien, comme exprimée dans le Hadith : « Chacun de vous est un berger et chacun de vous est responsable de son troupeau. »[197]

La raison de choisir l'exemple des non Musulmans (Ahl adh-Dhimma) vivants sous l'état Islamique est à cause du statut spécial sous la loi. Mais la situation est différente pour les mécréants qui sont en guerre contre les Musulmans ou qui les opposent ouvertement. Si des non Musulmans sont trouvés au cœur d'une société Islamique, alors les Musulmans doivent prendre des précautions particulières afin que leur contact avec eux ne mène pas à adopter leurs coutumes ; que la personnalité Islamique, que notre religion elle-même a élevée comme un signe de distinction sur toute chose, ne sois pas diluée.

De plus, l'une des qualités de cette foi est la justice, même envers les mécréants. Mais quelles sont les limites et les degrés de cette justice, particulièrement en ce qui concerne les non Musulmans qui sont autorisés à vivre au milieu d'une société Islamique ? Pour répondre à cette question, nous devrions retourner à la pratique d'Omar Ibn al-Khattab, dont la préoccupation était de préserver, en même temps l'intégrité des Musulmans et les droits des non Musulmans. Ceci fût connu comme '*Ash-Shurut al-Umariyyah*' (les conditions d'Omar). Il décida que les non Musulmans, aussi, devraient se distinguer des Musulmans dans leurs vêtements et leur apparence, afin qu'aucun Musulman ne vienne à leur ressembler, et par conséquent que l'identité Musulmane ne soit perdue.

Ibn Taymiyyah dit que, dans ses conditions, le but de les distinguer des Musulmans, en matière d'habillement et d'apparence, de leurs noms et même de leurs moyens de transport, était de les séparer des Musulmans extérieurement. Omar n'était pas satisfait d'une simple distinction de croyances, en effet, il maintenait que cela incluait également l'apparence extérieure. De là, les Musulmans sont d'accords que les mécréants soient clairement distingués, et qu'ils ne devaient pas venir à leur ressembler. Omar Ibn al-Khattab et Omar Ibn Abdul-Aziz et d'autres, revenaient fréquemment à ce thème dans le but que ce point soit parfaitement clair.

---

[197] Sahih al-Bukhari, Vol.13/111, Hadith 7138, le Livre des *Ahkaam*, et Sahih Muslim, Vol.3/1459, Hadith 1829, le Livre de la *Ima'ra.*

De plus, les non Musulmans dans une société Islamique doivent cacher quoi qu'ils fassent qui soit contre le Shari'ah, tout comme tout affichage ouvertement religieux. Ils ne doivent pas consommer d'alcool, ouvertement, ni faire sonner des cloches pour leurs fêtes etc. Nous n'acceptons pas d'eux la charité, mais nous prenons d'eux la taxe qu'Allah a prescrite dans Sa loi.[198]

Ibn al-Qayyim dit dans son livre, « *Ahkaam Ahl adh-Dhimmah* » qu'Abdullah Ibn Ghanam a dit : « J'ai écrit à Omar Ibn al-Khattab concernant l'affaire des chrétiens syriens. Il m'a dit qu'il ne leur était pas permis de construire de nouvelles églises, de sanctuaires, ou de structures communales, que ce soit dans leurs villes ou dans les alentours.

Ils ne pouvaient pas non plus construire de monastères. Ce qui était tombé en ruine ne pouvait pas être reconstruit. Il a dit que si un Musulman devait arriver à l'une de leurs églises il devait recevoir l'hospitalité trois jours. Ils avaient l'interdiction d'accueillir des espions. Ils n'étaient pas autorisés de se cacher des Musulmans, ni d'apprendre à leurs enfants le Qur'an, ni de faire un affichage représentant du Shirk.

Ils ne devraient pas interdire à quiconque de leurs proches d'embrasser l'Islam si ils le voulaient et ils devraient respecter les Musulmans et laisser leur places aux Musulmans qui voudraient s'asseoir. Leurs vêtements ne devaient pas ressembler à ceux des Musulmans de quelque façon que ce soit, et ne pouvaient pas adopter leurs noms, ni monter des chevaux en utilisant des selles. Ils ne devaient pas porter d'épées, ni vendre de l'alcool, ni organiser une procession religieuse dans la ville, ni afficher la croix ou quoi que ce soit de leurs écritures dans les rues de tout quartier Musulman. Leurs funérailles ne devaient pas passer par les maisons des Musulmans et ne devaient pas élever les voix dans le deuil. Ils ne devaient pas faire sonner de cloches, même doucement, ils ne devaient pas afficher de feuilles de palmier à pâques… Si ils étaient en désaccord avec une de ces conditions ils ne bénéficieraient plus de la protection des Musulmans, et les Musulmans seraient autorisés de les traiter comme n'importe lequel de leurs ennemis. »[199]

Ces conditions ont été rapportées d'une autre manière dans d'autres sources, mais leur sens reste le même. Pour cette raison, Ibn al-Qayyim, en commentant les différends rapports de celles-ci a dit : « Le fait que les conditions d'Omar fixées avant *Ahl adh-Dhimmah* soient si bien connues, leur rajoute du poids. Les savants acceptent ces rapports comme étant vrais, les répétant dans leurs livres, ils les ont soutenus et continuent à le faire. Les Califes après lui les ont implémentées et les ont renforcées. »[200]

Quelle différence incroyable il y a entre ce sommet de la foi, et son exemple pitoyable aujourd'hui, tâtonnant et rampant devant la mécréance des occidentaux, ou les champions de l'orient. Une telle personne pourrait-elle vraiment se considérer Musulman ? Où est la grandeur, le pouvoir, l'autorité divine des premières générations de croyants ? D'où viennent la faiblesse, la servilité, l'obséquiosité des Musulmans d'aujourd'hui ? Les Musulmans d'aujourd'hui sont-ils les Dhimmis des mécréants ? Il me semble que même cette hypothèse

---

[198] *Iqtidaa as-Siraat al-Mustaqim,* p.122-124.
[199] Ibn al-Qayyim, *Ahkaam Ahl adh-Dhimma,* Vol.2/661-662.
[200] Ibn al-Qayyim, *Ahkaam Ahl adh-Dhimma, Vol.2/663* et *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim,* p. 12.

serait trop optimiste. Les Musulmans aujourd'hui sont encore plus faibles que les Dhimmis ne l'aient jamais été. Ces gens ont vécus sous une sorte d'assujettissement, étaient stigmatisés et connaissaient certaines restrictions, c'est vrai. Mais les Musulmans aujourd'hui sont encore plus assujettis, humiliés et opprimés par leur soumission aux apostats de l'Est et aux mécréants de l'Ouest. Par leur émerveillement et crainte de ce tout ce que les ennemis de l'Islam pourraient dire ; par leur mépris et dédain de ce que les fondateurs de notre Ummah ont laissé derrière eux pour nous.

Pour cela, Allah les a fait tomber dans l'impuissance, dans la communauté internationale ; ils sont méprisés et ignorés, et ainsi ils devraient le rester. Pour le vrai Musulman, qui est conscient et véridique envers sa foi, il devrait savoir où est sa place, et qui sont ses vrais amis. Il doit savoir que l'affection pour les ennemis d'Allah, en s'alliant à eux, et en les imitant, est incompatible avec la foi. Plutôt ceux qui font ces choses n'ont rien d'autre qu'une prétention vide sur cette religion. Tant pis pour ceux qui font des revendications aussi ridicules.

Les savants ont expliqué que, par souci de la protection des Musulmans de toute menace interne résultant de la politique tolérante de l'Islam, le contrat des Dhimmis peut être annulé sous certaines circonstances. Les motifs pour cela sont les suivants :

1) Aider et encourager l'agression contre les Musulmans, ou le meurtre d'un Musulman.

2) Commettre un vol de grand chemin contre les Musulmans.

3) Abriter des espions ou espionner les Musulmans, pour le compte des mécréants.

4) L'adultère avec une femme Musulmane ou la prendre illégalement en tant qu'épouse.

5) Tenter de dissuader un Musulman de sa religion.

6) Insulter Allah ou Son Messager.[201]

La preuve de ce dernier point, que leur contrat est annulé en insultant Allah ou Son Messager, Ses Livres ou Sa Religion, et que la punition de ceci est la mort, comme ça l'est pour les musulmans qui font la même chose, est soutenue très fortement dans le **Qur'an** et la **Sunnah**, aussi bien que par le **consensus des Sahaba**, les **Tabi'un** (suiveurs) et par le **Qiyas** (l'analogie). En ce qui concerne la preuve **Coranique**, Allah dit :

« Et si, après le pacte, ils violent leurs serments et attaquent votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance - car, ils ne tiennent aucun serment - peut-être cesseront-ils ? »[202]

Et aussi :

« Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi

[201] Ibn Taymiyyah, As-Saarimu al-Maslul Alaa Shaatim ar-Rasul, p.5-26.
[202] *At-Tawbah* : 12.

ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés. »[203]

Et finalement, Allah dit :

« Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtiment avilissant. Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident. »[204]

Concernant la **Sunnah**, ash-Sha'abi rapporte qu'Ali a dit qu'une juive injuriait le Prophète - عليه الصلاة و السلام - et était insolente à son égard, alors un homme l'a étranglé jusqu'à ce qu'elle meurt et le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a laissé faire et n'a pas réclamé le prix du sang.[205] (Rapporté par Abou Daoud et Ibn Battah) Le Hadith est 'Muttasil' puisque ash-Sha'abi a vu Ali, quand l'ancien avait 20 ans.

Il pourrait aussi être classé 'Mursal' puisque ash-Sha'abi l'a rapporté d'une manière qui implique qu'il ne l'a pas entendu directement d'Ali. Dans tous les cas c'est une preuve acceptable, puisque tous les Ahadiths 'Mursal' rapportés par ash-Sha'abi sont considérés Sahih.[206]

Aussi, Ikramah rapporte, sous l'autorité d'Ibn Abbas que : « Un homme aveugle avait une femme qui insultait le Messager d'Allah et lui faisait outrage. Il essayait de l'en interdire et de la réprimander, mais en vain. Une nuit elle se mit à insulter et à injurier le Messager d'Allah l'homme la tua alors. Ce récit parvint au Prophète qui rassembla ses compagnons et demanda que la personne qui avait agi ainsi se lève. L'aveugle se leva et s'approcha du Messager guidé par les compagnons jusqu'à s'asseoir en face de lui et lui dit : « Ô Messager d'Allah je suis le compagnon de cette femme, elle t'insultait et t'injuriait et je tentais de le lui interdire et de la réprimandait pour cela mais elle continuait. J'ai eu avec elle deux garçons semblables à des pierres précieuses et elle était ma compagne. Mais hier elle s'est mise à t'insulter, j'ai alors saisi un poignard et l'ai enfoncé dans son ventre en appuyant et je l'ai tué. » Le Messager d'Allah dit alors : « Soyez témoins que son sang (celui de la femme) était licite. »[207]

Autre preuve de la Sunnah : L'opinion d'Ash-Shafii est que le Dhimmi qui insulte le Prophète - عليه الصلاة و السلام - doit être tué ; qu'une telle personne n'est plus protégée par la loi. Ash-Shafii se base sur le meurtre d'un juif, Ka'ab Ibn al-Ashraf, un récit qui apparaît dans al-Bukhari et Muslim.

En ce qui concerne le **consensus des Sahaba**, ils ont rapportés de nombreux récits détaillés qui soutiennent cette position, que personne n'a reniée. Un exemple de ceci est un récit concernant al-Muhajir Ibn Abu Umayyah, qui était gouverneur de Yamamah et des alentours.

---

[203] *At-Tawbah* : 29.
[204] *Al-Ahzaab* : 57-58.
[205] Sunan Abu Dawud, *Vol.4/530,* Hadith *4362*, ad-Daaraqutni, *Vol.3/112,* Hadith *102.*
* *Muttasil :* Continuel, un Hadith qui a un *Isnad* non interrompu.
* *Mursal :* un Hadith dans lequel un homme de la génération d'après les Compagnons cite directement du Prophète sans mentionner le Compagnon de qui il l'a reçu.
[206] *As-Saarimu al-Maslul Alaa Shaatimar-Rasul, p.61.*
[207] Sunan Abu Dawud, *Vol.4/528,* Hadith *4361*, an-Nasa'i',Vol.7/*108.* Le *Isnad* de ce Hadith est *Hasan.*

Il y avait deux poètes, dont l'une d'elles avait fait un poème dans lequel elle insultait le Prophète - عليه الصلاة و السلام -. Ibn Abu Umayyahh coupa sa main et retira ses deux dents de devant. L'autre femme chantait et ridiculisait les Musulmans, alors il coupa sa main et retira ses deux dents de devant aussi. Plus tard, Abu Bakr lui écrit et dit : « J'ai entendu qu'une femme à chanter sur le Prophète - عليه الصلاة و السلام - et à persister dans ses insultes. Si je l'avais su je t'aurais ordonné de l'exécuter. Les statuts concernant les Prophètes ne sont pas comme les autres. Tout Musulman qui s'engage dans ce genre de chose est un apostat, et quiconque en trêve avec nous qui fait cela a perfidement trahi cette trêve.[208]

Un homme vint à Omar durant la campagne en Syrie, c'était un des gens du livre ; sa tête avait été fendue et il avait été roué de coups. Omar était furieux quand il vit ceci et fit venir 'Awf Ibn Malik al-Ashja'i, puisque c'était lui qui avait fait cela à l'homme. Quand Omar lui demanda pourquoi, il dit, « 'Amir al-Mu'minin, je l'ai vu poursuivant une femme Musulmane qui était sur un âne. Il l'a bousculée pour la faire tomber mais elle n'est pas tombée, alors il l'a poussée par terre et il est tombé sur elle et l'a agressé. » Omar dit, « Amenez moi la femme en question pour qu'elle me confirme ce que tu as dit. » Alors 'Awf vint avec son père et son mari qui dirent la même chose à Omar que ce qu'avait dit 'Awf. Alors Omar ordonna que le juif soit crucifié. Il lui dit, « Nous n'avons pas fait la paix avec toi afin que tu te comportes ainsi. » Puis il se tourna vers ceux présents et dit : « Rappelez-vous votre devoir envers Allah, sous la protection de Muhammad. Quiconque parmi vous fait ce que cet homme a fait n'aura aucune protection. »[209]

En ce qui concerne le **Qiyas**, nous trouvons différents aspects :[210]

L'un d'eux est que calomnier notre religion et insulter notre Prophète - عليه الصلاة و السلام - est une agression contre nous et un acte de guerre. C'est une violation qui invalide la trêve entre nous et les ennemis, et qui n'est pas différente d'un quelconque autre assaut contre nous.

Le second point est que nos accords avec les mécréants sont conditionnels, selon si ils abusent ouvertement de notre religion et qu'ils calomnient notre Prophète - عليه الصلاة و السلام -, de la même manière qu'il est conditionnel selon si ils partent tuer les Musulmans et engagent la guerre contre eux.

Le troisième point est qu'Allah exige de nous soutien et révérence envers Son Prophète - عليه الصلاة و السلام -. Le soutenir c'est l'aider et le protéger. La révérence envers lui signifie que nous le glorifions et l'honorons ; cela implique de le défendre par tous les moyens nécessaires.

Nous ne sommes pas sous l'obligation de faire la paix avec les Dhimmis alors qu'ils se livrent à diffamer notre Prophète - عليه الصلاة و السلام - ouvertement, puisque si nous tolérions ceci d'eux, nous abandonnerions nos obligations de respect au Messager d'Allah - عليه الصلاة و السلام -.

---

[208] *As-Saarimu al-Maslul Alaa Shaatimar-Rasul, p.200.*
[209] Abu Ubaid, *Al-Amwaal*, p.235-236.
[210] *As-Saarimu al-Maslul Alaa Shaatimar-Rasul, p.235-236.*

Les endroits où les ennemis d'Allah sont interdits d'y entrer et d'y vivre

Allah a dit :

« Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté : qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci. Et si vous redoutez une pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage. »[211]

Abu Hurayrah a dit : 'Alors que nous étions dans la mosquée, le Messager d'Allah vint à nous et dit : « Passons chez les juifs. » Nous y allâmes avec lui jusqu'à atteindre Bait-al-Midras (un endroit où la Thora était récitée et où tous les juifs de la ville se rassemblaient.) Le Prophète se leva et s'adressa à eux : « ô assemblée des juifs ! Embrassez l'Islam et vous serez en sécurité ! » Les juifs répondirent : « Ô Abu-l-Qasim ! Tu nous as transmis le Message d'Allah. » Le Prophète dit : « C'est ce que je veux de vous. » Il répéta sa première déclaration pour la seconde fois, et ils dirent : « Tu as transmis le Message d'Allah, Ô Abu-l-Qasim. » Puis il répéta pour la troisième fois et il ajouta, « Vous devez savoir que la terre appartient à Allah et à Son Messager, et je veux vous exiler de cette terre, donc quiconque parmi vous détient une propriété peut la vendre, sinon vous devez savoir que la terre appartient à Allah et à Son Messager. » Ceci est rapporté par Muslim et Al-Bukhari. Cette formulation est celle d'Al-Bukhari.[212]

Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - dit aussi : « Expulsez les idolâtres (Mushrikin) de la Péninsule Arabique. »[213] Il dit : « J'expulserai les juifs et les chrétiens de la Péninsule Arabique et je n'en laisserai aucun, sinon des Musulmans. »[214]

Ces textes clairs et sans ambiguïtés, et d'autres, illustrent assez clairement à quelle mesure l'Islam est concerné pour la protection de la nation des communautés mécréantes, et de la coexistence politique avec eux qui pourrait causer aux Musulmans de les prendre pour amis et protecteurs, chose qu'Allah leur a interdit de faire.

Ash-Sha'fi'i, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit : « Ils sont interdits d'entrer au Hijaz. C'est-à-dire La Mecque, Médine, Yamaamah et leurs alentours respectifs. En ce qui concerne les parties du Hijaz en dehors des deux Harams (de La Mecque et Médine), bien que les gens du livre sont interdits de s'y installer ou d'y prendre résidence, ils peuvent, néanmoins, avec la permission de l'Imam, y entrer pour l'accomplissement d'une mission qui est dans l'intérêt des Musulmans. Comme la transmission d'une lettre, ou la transmission de biens dont les Musulmans ont besoin. Mais même si ils entrent dans le but du commerce, on n'aurait quand même peu besoin d'eux. Il leur est permis de faire cela tant qu'ils cèdent une part de leur commerce, cependant ils ne peuvent rester plus que trois jours. »[215]

---

[211] *At-Tawbah* : 28.
[212] Sahih al-Bukhari, vol.12/317, Hadith 6944 et Sahih Muslim, Vol.3/1387, Hadith 1765.
[213] Sahih al-Bukhari, vol.6/170, Hadith 3053 et Sahih Muslim, Vol.3/1258, Hadith 1637.
[214] SahihMuslim, Vol.3/1388, Hadith 1767.
[215] Ibn al-Qayyim, *AhkaamAhladh-Dhimma,Vol.1/184* et *Al-Amwaa* d'Abu Ubaid, p.90.

Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, commenta ces mots d'Ash-Sha'fi'i en disant : « Pour le Haram de La Mecque, ils (les mécréants) sont complètement interdits d'entrée dans son enceinte. S'ils envoyaient un émissaire il ne serait pas permis à l'Imam de laisser l'un d'eux entrer. Dans ce cas un secrétaire, ou une personne désignée serait envoyée pour le rencontrer (en dehors des enceintes sacrées). Concernant le Haram de Médine, ils ne sont pas permis d'y entrer dans le but de remettre une lettre, de s'engager dans le commerce, ou de transmettre un bien. »[216]

[216] *AhkaamAhl adh-Dhimma,*Vol. 1/185.

Réponse à des objections

Certains disent qu'Allah a interdit aux païens d'approcher le Haram de La Mecque, mais pas les gens du Livre. Ils citent l'annonce du prophète, le jour du grand Hajj, quand il a dit : « Après ce jour, il n'est permis à aucun païen de rejoindre le pèlerinage. » Ils disent que ces païens qui avaient l'habitude d'accomplir le Hajj étaient des idolâtres, pas des gens du Livre. Il y a deux points concernant l'entrée des gens du Livre dans les enceintes sacrées, et concernant le mot 'païen' (Mushrik). Selon Ibn Omar et d'autres, les gens du Livres sont en effet des païens. Abdullah ibn Omar disait, « Je ne connais de plus grand Shirk que de dire que le Messie est le fils d'Allah, ou qu'Ezra est le fils d'Allah. » Allah a dit :

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. »[217]

Le second point concernant l'ordre, 'Ils ne doivent pas entrer' concerne le mot 'païen' puisque Allah a mis à part les gens du Livre des païens, en disant :

« Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les Sabéens. »[218]

Ibn Taymiyyah commente, « Le fait de la question est que l'origine de leur religion est le Tawhīd, donc ils ne sont pas, du moins originellement, païens. Mais le Shirk est nouveau pour eux et donc ils sont païens en vertu de cela, non en vertu de l'origine de leur foi. À supposer que les gens du Livre ne sont pas inclus parmi les païens en référence de ce verset [2 : 62], ils sont inclus parmi eux en termes de sens général du terme, qui est, qu'ils sont 'impurs'. Ceci établit le jugement qui est à appliquer de manière générale.

Tous les Sahaba et les savants ont compris ce verset : « qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci », en référence à toute La Mecque et les enceintes sacrées. Aucun d'entre eux n'a pensé que cela ne faisait référence qu'à la mosquée en elle-même autour de laquelle le Tawaaf est accompli. Quand ce verset fût révélé, les juifs vivaient encore à Khaybar et ne furent pas par la suite bannis d'entrée à Médine. »[219]

[217] *At-Tawbah* : 31.
[218] *Al-Baqarah* : 62.
[219] *Ahkaam Ahl adh-Dhimmah*, Vol.1/189.

CHAPITRE SEPT

Les Musulmans traitant avec les non Musulmans

Première partie : Différence entre alliance et courtoisie

Un mot sur le prétendu mouvement interreligieux

Il est nécessaire à ce point de corriger une ambiguïté commune. Quelqu'un comme moi, au début de ses études, peut être étonné de voir de grands savants 'pris au piège des ennemis de l'Islam : les chrétiens et les juifs.' On craint que l'amitié des non musulmans n'estompe identité d'un musulman et ne déforme sa personnalité.

Il vaut la peine de souligner, dès le début, que lorsque tout Messager fût envoyé par Allah pour appeler son peuple à adorer Allah seul, les différences dans les lois révélées à eux sont une matière de Sagesse Divine et au-delà de notre compréhension limitée. Allah dit :

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : 'Adorez Allah et écartez-vous du Taghut.' »[220]

Cependant, toutes les révélations qui ont précédées l'Islam ont été transformées par la main corrompue de l'homme :

« Malheur, donc, à ceux qui de leurs propres mains composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un vil profit ! - Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent ! »[221]

De ce fait, Muhammad Ibn Abdullah a été envoyé avec la révélation finale pour l'humanité, effaçant toutes les lois révélées avant. Cependant, il est très important de regarder à certaines des prétentions faites en faveur du prétendu mouvement interreligieux, qui, selon ceux qui le soutiennent, n'est pas simplement dans l'intérêt de l'Islam mais bien de toute l'humanité.

Shaykh Mustafa al-Muraghi a dit, dans un message qu'il a délivré au congrès mondial de la foi, « L'Islam a éradiqué le sectarisme des cœurs des Musulmans, banni toute haine à l'égard des adeptes des autres religions sémitiques et ordonné une fraternité universelle de l'homme. Il n'y a rien qui empêche les gens de toutes religions de vivre côte à côte. »[222]

Shaykh Muhammad Abu Zahrah a dit : « Si les religions diffèrent alors que chacun appelle à la sienne, avec sagesse et exhortation, laisse de côté le fanatisme qui empoisonne la vérité, et abandonne la compulsion ou la coercition en l'absence d'évidences ou de preuves… »[223]

Dr.Wahbah az-Zuhayli affirme que : « Ce n'est pas le but de l'Islam de s'imposer sur l'humanité comme seule religion. Une telle tentative finira en échec, puisque cela va à l'encontre de la réalité et contredit la Volonté Divine. »[224]

---

[220] *An-Nahl* : 36.
[221] *Al-Baqarah* : 79.
[222] Dr. Wahbah az-Zuhayli, *Athaar al-Harb Fi al-Fiqh al-Islami*, p.63, 2ème édition, 1385 A.H.
[223] *Al-Alaaqaat ad-Dawliyyah Fi al-Islam*, p.42, 1384 A.H.
[224] *Athaar al-Harb Fi al-Fiqh al-Islami*, p.65.

Il y a beaucoup d'autres exemples de ceci. Il est clair que ces mots et d'autres de ce type sont les véritables héritiers de leur maître Jamaal ud-Dine al-Afghani, qui a été lui-même sous l'influence des francs-maçons. En effet, al-Afghani a été le premier à élever l'appel d'une fraternité des religions, indiquant dans un document intitulé, 'la théorie de l'unité', « J'ai découvert après beaucoup d'examens, d'enquêtes et d'étude minutieuse que les trois religions monothéistes sont en accord complet, aussi bien en terme de principes et en terme de buts. Si l'une d'elle manque de quelque mesure de bien, une autre d'entre elle compense cette déficience… en conséquence, il m'est apparu un grand espoir que les adeptes de ces trois religions pourraient être établis ensembles, que la foi elle-même soit un bijou unique avec une seule source et but. Pour ce but que l'humanité a pris, au cours de sa courte vie, un grand pas a été fait pour la paix. Donc mes idées ont commencées à prendre forme, les lignes étaient dessinées et les pages devenaient noires de l'encre alors que j'élevais cet appel. Mais je ne me suis pas mélangé aux communautés de toutes les religions, et je n'ai pas cherché profondément les raisons des différences parmi les gens d'une seule religion et leur division en groupes, factions et parties… »[225]

Bien sûr, n'importe qui sera capable de voir les erreurs de ces mots. Il est prétendu que l'Islam permet au chrétien d'appeler les autres à sa religion, les juifs à inviter les autres au judaïsme, les bouddhistes à diffuser le bouddhisme, etc, pour n'importe quelle religion que les gens ont inventés ; ou n'importe quelle religion qu'ils ont changée ou pervertie. Ceux qui élèvent cet appel sont-ils vraiment ignorants du récit Coranique des enfants d'Israël, de comment ils ont tué les Prophètes et déformer le message de la Torah et de l'Evangile, de comment ils ont trafiqué les Livres révélés à eux, pour finalement les remplir des fruits de leurs propres désirs ? Ces gens peuvent-ils vraiment être ignorants de la Parole d'Allah :

« Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : 'En vérité, Allah est le troisième de trois.' »[226]

Et des mots du Très Haut :

« Les Juifs disent : 'Uzayr est fils d'Allah' et les Chrétiens disent : 'Le Christ est fils d'Allah'. Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Qu'Allah les anéantisse ! Comment s'écartent-ils (de la vérité) ? »[227]

Et Il dit :

« Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécru : alors vous seriez tous égaux ! »[228]

Et :

« Nombre de gens du Livre aimeraient par jalousie de leur part, pouvoir vous rendre mécréants après que vous ayez cru. »[229]

---

[225] Abdul Aziz Sayyid al-Ahl, *Khaatiraat Jamaal ad-Din al-Afghani*, p.14 et p.158.
[226] *Al-Ma'idah* : 73.
[227] *At-Tawbah* : 30.
[228] *An-Nisa'* : 89.
[229] *Al-Baqarah* : 109.

Ce ne sont que quelques-uns des nombreux versets qui expliquent l'inimitié des gens du Livre envers les Musulmans. Qu'Allah fasse miséricorde à Sayyid Qutb qui souligna, « Si la tolérance pour les gens du Livre est une chose, les prendre pour amis et gardiens en est une autre. Ces deux aspects embrouillent parfois les Musulmans qui n'ont pas une image claire dans leurs propres âmes de la sublime vérité de cette religion, ni de sa mission, de son but qui est de la répandre sur la terre, conformément à l'image de l'Islam qui est différente, par sa nature, de tout autre concept connu de l'humanité.

Ceux qui restent confus concernant cette vérité manquent aussi dans un sens de dévotion à la vérité de la Croyance, comme ils manquent en conscience et savoir de la vraie nature des gens du Livre et du conflit avec eux. Ils ne comprennent pas la position Coranique claire et simple, concernant les gens du Livre, puisque ils confondent l'appel à l'Islam avec la tolérance, la participation avec eux, et le respect pour ces communautés – au sein du contexte de la société musulmane dans laquelle ils vivent – avec le principe de l'alliance, qui ne peut qu'être scellé avec Allah, Son Messager, et avec la société Musulmane au sens large. Ils oublient l'affirmation claire du Qur'an qui est que les gens du Livre sont alliés les uns des autres dans leur effort contre la communauté Musulmane, et que c'est une part de leur nature. Ils oublient que ces gens sont remplis de haine contre les Musulmans, à cause de leur Islam, qu'ils ne seront jamais satisfaits d'aucun Musulman jusqu'à ce qu'il n'abandonne sa religion et ne suive la leur.

C'est l'apogée de la naïveté et de la bêtise que de croire que nous partageons une route commune avec les gens du Livre, une route que nous devrions suivre pour le Dine, de se tenir côte à côte, face à la mécréance et à l'athéisme, car ils sont eux-mêmes avec les mécréants et les athées, chaque fois que l'un deux se lève contre les Musulmans.

Le simple d'esprit pourrait dire, « Surement nous serons capables de s'unir avec les gens du Livre contre le sécularisme et l'athéisme, puisque nous sommes tous des gens de foi ! » Ils oublient complètement les leçons du Qur'an, autant qu'ils oublient les leçons de l'histoire. C'était, après tout, les gens du Livre qui disaient aux mécréants parmi les païens,

« Ceux-là sont mieux guidés (sur le chemin) que ceux qui ont cru. »[230]

C'était eux qui incitaient les païens à attaquer les Musulmans à Médine, et qui étaient leur manteau et leur bouclier. C'était les gens du Livre qui ont poursuivi les croisades pendant deux cents ans, c'était eux qui ont monté l'inquisition en Espagne, et c'était eux qui ont chassé les palestiniens et qui ont fait entré les juifs après eux, avec l'aide et la coopération des humanistes et des sécularistes.

C'est les gens du Livre qui ont fait la guerre aux Musulmans dans tous les pays, de l'Ethiopie, à la Somalie et l'Érythrée, et partout dans le monde ; ils travaillent main dans la main avec les forces de l'humanisme, du sécularisme, et du matérialisme de base ; en Yougoslavie, en Chine, au Turkestan, en Inde et dans tous les pays !

Ceux qui imaginent, dans leurs fantasmes, qu'il pourrait un jour y avoir entre nous et les gens du Livre un type d'alliance ou de défense mutuelle de la religion contre les séculiers et les

[230] *An-Nisa' :* 51.

assauts athées et humanistes, ne pourraient avoir lu le Qur'an. Où, si ils l'ont lu, doivent alors confondre la tolérance montrée aux mécréants, qui est la marque de l'Islam, avec l'alliance avec eux, dont le Qur'an nous met grandement en garde contre cela. Puis ils essayent d'expliquer la distinction claire qui existe entre les Musulmans et les gens du Livre, basant leurs arguments sur la tolérance de l'Islam et les proches relations historique entre les gens de religions sémites. Tout comme ils se trompent dans leur compréhension de la nature de ces religions, ils se trompent concernant le vrai sens de la tolérance.

La religion qui fût révélée au Messager d'Allah - عليه الصلاة و السلام - est la religion d'Allah. Pour la tolérance, c'est une question de relations humaines, et cela n'entre pas dans le domaine de croyance correcte ou d'organisation sociale. Pour ceux qui comprennent mal ces choses, ils essayent de minimiser la certitude absolue qui doit être dans l'âme de tous les Musulmans ; qu'Allah n'accepte aucune autre religion que l'Islam. En effet, il est de l'obligation de tout Musulman d'appliquer les leçons qu'Allah nous à enseigner, en Islam, à sa propre vie et de rejeter toute tentative de remplacer cela avec autre chose que cela, ou toute chose qui prétendrait être égal à cela – peu importe combien cette chose serait insignifiante. Allah dit :

« Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. »[231]

Et :

« Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agrée. »[232]

En fait, l'Islam fût révélé pour corriger les croyances des gens du livre, et elle fût aussi envoyée pour corriger les croyances des païens. Ils furent tous appelés à l'Islam, qui est 'La vraie Religion' ; aucune autre religion que l'Islam ne sera acceptée, de quiconque. Le Musulman est obligé d'appeler les gens du Livre à l'Islam, tout comme il est obligé d'y appeler les humanistes et les semblables des païens. Il n'est permis à aucun Musulman de forcer quiconque, que ce soit les gens du Livre ou non, à accepter l'Islam ; puisque la foi ne peut être forcée dans un cœur. La contrainte en religion est interdite par l'Islam, et ce qui est interdit par l'Islam ne peut être fructifié.[233]

---

[231] *Al-Imran :* 19.
[232] *Al-Imran :* 85.
[233] Sayyid Qutb **:** *Fi Dhilal al-Qur'an,* Vol.2/909-915.

Les différences entre l’alliance et la courtoisie

Nous avons mentionné plus haut que l’Alliance est une chose, et que la courtoisie en est une autre. Cet avis est basé sur la Parole d’Allah qui dit :

« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. »[234]

Les savants ne sont pas d’accords concernant l’interprétation de ce verset. Alors que certains, comme Mujahid, ont dit que cela concerne ceux qui ont cru et sont restés à La Mecque et n’ont pas rejoint la Hijrah. Donc Allah ordonne aux croyants de les traiter avec gentillesse et respect. D’autres maintiennent qu’il s’agit de gens autres que ceux de la Mecque qui n’ont pas rejoint la Hijrah. D’autres encore disent qu’il s’agit des païens de La Mecque qui n’ont jamais combattu les musulmans ni ne les ont persécutés, mais qu’Allah plus tard ordonna de les combattre, annulant l’ancien ordre et en émettant un nouveau. Ceci est l’avis de Qatadah.

L’opinion d’ Ibn Jarir at-Tabari est que l’avis le plus fort est celui de ceux qui disent qu’Allah ne nous empêche pas de bien se conduire avec toute personne, sans distinction de nation ou de religion, qui ne nous combat pas ; nous ne devrions pas mépriser leurs droits ou faillir à traiter avec eux justement. Ceci parce qu’Allah, le Glorieux et Tout Puissant se réfère à eux de manière générale à « ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures », rassemblant ainsi tous ceux qui partagent cette qualité de non-agression, sans d’avantage de distinctions faites parmi eux. Quiconque dit que ce verset fût abrogé plus tard par une autre partie de la Révélation se trompe. En effet, la courtoisie et le respect sont requis pour un croyant envers quiconque parmi les ‘gens de la guerre’ ; ceux qui sont parents et ceux qui ne le sont pas. Aussi longtemps qu’ils ne font pas obstacle aux musulmans, ne les agresse ou ne prennent les armes contre eux, leur situation est assurée.

Ceci est illustré par l’histoire d’Asma et sa mère qui était liée par Ibn Zubayr.[235] L’Islam est ainsi en pratique, même en temps de disputes ; elle préserve les racines de l’affection dans le cœur du croyant, par les moyens de la bonne conduite et de l’équité, dans l’anticipation du jour ou ses opposants doivent être réduits au silence, dans la connaissance que la bonté signifie une place à l’ombre de la Haute Bannière d’Allah.[236]

Nous avons déjà parlé de l’avis concernant les liens familiaux avec les proches mécréants et nous avons souligné que cela n’implique en aucun cas l’alliance avec eux. Ce point est encore plus clair avec l’histoire d’Asma bint Abu Bakr, qu’Allah soit satisfait d’elle, et de sa mère. AL Bukhari et Muslim ont rapportés qu’Asma a raconté : « Ma mère, qui était une païenne, vint me voir au temps du Messager d’Allah, je pris dont l’avis du Prophète concernant sa visite. Je lui dis, ‘Ma mère est venue me voir et elle n’est pas musulmane, devrais-je la traiter avec bonté ?’ Il répondit, ‘Oui traite la avec bonté.’[237]

---

[234] *Al-Mumtahinah :* 8.
[235] *Tafsir at-Tabari*, Vol.28/66.
[236] Sayyid Qutb : *Fi Dhilal al-Qur’an*, Vol.6/3544.
[237] Sahih al-Bukhari, Vol.5/233, Hadith 2620 et Sahih Muslim, Vol.2/696, Hadith 1003.

Al-Khattabi explique ce Hadith : « Une mère mécréante devrait être traitée avec bonté tout comme une mère Musulmane, et les parents mécréants devraient être soutenus même si leur enfant est Musulman. »[238]

Ibn Hajar souligne que de maintenir les liens familiaux et bien se comporter avec les proches ne signifie pas que vous devriez avoir pour eux le même amour et la même affection qu'Allah a interdit aux Musulmans en disant :

« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager. »[239]

Il y a une grande différence entre ceux qui combattent et ceux qui ne le font pas.[240]

Selon Ibn al-Qayyim : « L'obligation de maintenir les liens de parentés, même si ils sont de religions différentes est établie par le verset :

« Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans. Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. »[241]

Abandonner votre mère et votre père est immoral et injuste, que vous soyez riche ou pauvre. En fait, Allah nous a ordonné d'honorer les liens familiaux et a condamné quiconque les rompt,

« Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. »[242]

Et finalement, il y a un Hadith qui dit : « N'entrera pas au Paradis celui qui rompt les liens familiaux. »[243]

Il est obligatoire de respecter les liens familiaux, même avec les mécréants, tout le monde peut choisir sa religion. L'analogie faite entre les liens familiaux et l'héritage n'est pas valide, puisque les droits de l'héritage reposent en principe, sur la loyauté personnelle à la coutume et à la tradition, tandis que les liens familiaux sont en définitive une question d'honorer les responsabilités personnelles et les obligations envers ses proches.

Allah a accordé des droits aux proches parents, même si ils sont mécréants. La mécréance n'annule pas ces droits, dans ce monde. Allah dit :

---

[238] *Fath al-Bari*, Vol.5/234.
[239] *Al-Mujadilah :* 22.
[240] *Fath al-Bari*, Vol.5/233.
[241] *Luqman :* 14-15.
[242] *An-Nisa' :* 1.
[243] Sahih al-Bukhari, Vol.10/415, Hadith 5984 et Sahih Muslim, Vol.4/1981, Hadith 2556.

« Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant. »[244]

Chacun mentionné dans ce verset a son droit, qui ne devrait pas être nié, bien qu'il puisse être mécréant. Alors comment pourrions-nous renier à nos proches cette courtoisie, qu'Allah nous a ordonnée, en les observant pour d'autres ?[245]

Par conséquent, il nous devient clair que l'association fondée sur l'affection est une chose, et les liens familiaux et la courtoisie envers les proches mécréants en est clairement une autre. Finalement, la tolérance de l'Islam est d'avantage démontrée par la façon dont sont traités les prisonniers, les hommes âgés et les femmes et les enfants en temps de guerre, comme il est connu dans sa brillante histoire.

---

[244] *An-Nisa' :* 36.

[245] *Ahkaam Ahl adh-Dhimma*, Vol.2/417-418.

Le commerce

Ibn Taymiyyah a dit : « Le principe est : les gens sont autorisés à faire ce qu'ils ont à faire, tant que ceci n'a pas été interdit par le Qur'an ou la Sunnah. Ce même principe s'applique inversement aux actes d'adoration ; par lesquels on a l'intention de se rapprocher d'Allah : de tels actes sont invalides sans l'autorité de ces sources. Le but de l'adoration n'est que de se rapprocher d'Allah. La religion est ce qu'Allah a ordonné, et les interdictions sont ce qu'Allah a interdit, en contradiction de ceux qu'Allah a condamné, qui interdisent des choses qu'Allah n'a pas interdit, Lui donne des associés sans aucune preuve, et inventent des actes d'adoration sans Son Autorité. »[246]

En commencent par cette règle, et en se basant sur les textes du Qur'an et de la Sunnah, les pratiques du Prophète, de ses compagnons, et des Imams de la Ummah, nous pouvons dire, que traiter avec les mécréants dans des buts commerciaux etc ne peut être considéré comme une preuve d'alliance. En fait, le commerce avec eux est autorisé. Quand Ibn Taymiyyah fût interrogé quant au commerce avec les mongols il dit : « Quel que soit le commerce autorisé avec d'autres est autorisé aussi avec les mongols. Et ce qui n'est pas autorisé avec d'autres n'est pas autorisé non plus avec les mongols. Vous pourriez acheter des biens qu'ils produisent, des chevaux etc d'eux, tout comme vous pourriez acheter de telles choses aux bédouins, aux turques ou aux kurdes. Vous pourriez également leur vendre de la nourriture, des vêtements et de telles choses tout comme vous êtes autorisés de les vendre à d'autres.

Quant à leur vendre à eux, ou à quiconque d'autre, des choses qu'ils emploieront mal, comme des armes ou des chevaux dans le but de faire la guerre illégalement, ceci est clairement défendu. Allah dit :

« Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. »[247]

Si ils, ou d'autres, offrent des biens à vendre, qu'ils ont pris illégalement de quelqu'un d'autre, alors vous ne devriez pas acheter cela excepté dans le but de le rendre à son propriétaire légitime. Si vous acheter dans ce but, et qu'ensuite vous êtes incapables de retrouver la personne à qui cela appartient, alors vous devez l'utiliser pour le bénéfice des musulmans. Si vous savez que ce les biens qu'ils offrent incluent des biens volés mais que vous ne savez pas ce qui est volé et ce qui ne l'est pas, alors cela ne vous empêche pas de commercer avec eux, tout comme vous pourriez acheter dans un marché où vous savez que des biens volés sont vendus. »[248]

---

[246] *As-Siyaasah ash-Shar'iyyah*, p.155.
[247] *Al-Ma'idah* : 2.
[248] *Al-Masa'il al-Maardiniyyah*, p.132-133.

Al-Bukhari rapporte dans 'Le livre des ventes', dans le chapitre 'Acheter et vendre aux païens et avec l'ennemi en guerre', un Hadith mentionnant Abur-Rahman Ibn Abu Bakr qui a dit : « Nous étions avec le Prophète quand un grand païen avec de longs cheveux emmêlés s'avança, en entraînant ses moutons. Le Prophète lui demanda, 'Ces moutons sont-ils à vendre ou des dons ?' Le païen répondit, 'Ils sont à vendre.' Et le Prophète lui acheta un mouton. »[249]

Ibn Bataal a dit : « Le commerce avec les mécréants est permis, mais vous ne pouvez pas vendre des choses à des gens en guerre contre les Musulmans, les aidant ainsi contre les Musulmans. »[250]

Il est confirmé que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - prit 30 *Wasaq* * d'orge à un juif, laissant sa cotte de maille en hypothèque.[251] Ibn Taymiyyah dit aussi : « Si un homme va en 'Dar al-Harb' pour le commerce nous ne voyons pas d'objections à cela, puisque Abu Bakr partit pour faire des affaires en Syrie, au temps du Prophète - عليه الصلاة و السلام -, quand c'était encore 'Dar al-harb'. Il y a d'autres récits similaires à ceci. Si un Musulman vend aux mécréants de la nourriture et des vêtements, de l'encens et de telles choses pour la célébration de leurs fêtes, ou le leur donne, alors nous considérons cela comme un type d'assistance dans l'organisation de leurs fêtes, ce qui est interdit. Les motifs de cette décision sont qu'il n'est pas permis de leur vendre même du raisin ou du jus de raisin alors qu'ils pourraient en faire du vin. De même, il n'est pas permis de leur vendre des armes avec lesquelles ils pourraient attaquer les Musulmans. »[252]

---

[249] Sahih al-Bukhari, Vol.4/410, Hadith 2216.
[250] *Fath al-Bari'*, Vol.4/410.
* *Wasaq : A Wasaq est soixante Saa'*, un *Saa'* est quatre *Mudd, un Mudd* est un et un troisième *Ratl, un Ratl* est quatre mesures d'une poignée : ce qu'un home peut tenir dans ses deux mains, en les remplissant sans déborder.
Ceci sont des mesures de volume et non de poids.
[251] *Musnad Ahmad, Vol.5/137*, Hadith 3409, Ahmad Shakir a dit son *Isnad* est bon.
[252] *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim*, p. 229.

Waqf* (Fonds de dotation)

Ibn al-Qayyim a dit : « Si les mécréants donnent quelque chose à des fins de bienfaisance, cela devrait être considéré comme si ils dotent quelque chose (comme Waqf) à une personne ou à un groupe, comme pour : soutenir les pauvres et nécessiteux, réparer les routes et les services publics, ou assister leurs enfants, une telle dotation est correcte ; leurs droits en respect de ces choses ne sont pas différents de ceux des Musulmans. Mais si l'un d'entre eux demande à ce que ses enfants ou proches soient autorisés à rester dans leur mécréance en condition de leur soutien, disant, 'Si l'un d'entre vous deviens Musulman alors vous ne recevrez rien', alors, une telle condition est illégale, son droit à une telle assistance cesserait. Le Calife ne doit pas être d'accord à de telles conditions, car c'est anti Islamique et contradictoire à la Révélation qu'Allah a envoyé avec Son Messager.

Pour les dotations des Musulmans à eux, c'est autorisé, tant que c'est conforme à la Shari'ah à tous les égards. Donc les Musulmans peuvent les assister ou leurs proches, l'état de la croyance n'est pas pris en considération quand à recevoir de l'aide, donc cela ne doit pas empêcher un mécréant d'être aidé. Donc si un Musulman soutient son fils, père, ou autres proches, il est de leur droit de recevoir ce soutien, même si ils restent dans la mécréance. Mais s'ils deviennent Musulmans, leur droit à cela est encore plus grand.

Avoir un fond de dotation (Waqf) pour leurs églises, synagogues, et endroits de rassemblement religieux, où ils célèbrent leurs fêtes et pratiquent des croyances rituelles déformés n'est ni accepté des Musulmans, ni des mécréants. Parce que cela ne fait que soutenir et encourager la mécréance et ceci, est interdit en Islam.[253]

---

* *Waqf* également *Habus*, un don inaliénable pour un but charitable qui ne peut être donné ou vendu à d'autres personnes.

[253] *Ahkaam Al adh-Dhimma, Vol.1/299-302* et *Majmu'at ar-Rasaail wal-Masa'il*, Vol.1/229.

Visiter leurs malades et leur faire des vœux pour les fêtes

Sous l'autorité d'Anas, Al-Bukhari rapporte dans 'Le livre des funérailles' : « Quand un garçon juif, qui servait le Prophète - عليه الصلاة و السلام - devint malade le Prophète - عليه الصلاة و السلام - lui rendit visite. Il s'assit près de la tête de son lit et lui dit, 'Accepte l'Islam'. Le garçon regarda son père qui se tenait près de lui. Son père dit, 'Fait ce qu'Abu al-Qaasim te dit'. Il accepta l'Islam. En sortant le Prophète - عليه الصلاة و السلام - dit, 'Louanges à Allah qui l'a sauvé du feu de l'enfer.' »[254]

Al-Bukhari rapporte aussi l'histoire des encouragements que le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a fait à Abu Taalib, au moment de sa mort pour qu'il accepte l'Islam.[255]

Ibn Batal dit que visiter les malade devrait être dans le but de les encourager à entrer dans l'Islam, si ce n'est pas la raison de la visite, alors ce n'est pas permis.[256] Ibn Hajar fait remarquer que, que ce soit le cas ou non les visiter est permis selon l'intention pour laquelle nous y allons, puisqu'il pourrait y avoir d'autres bénéfices cachés de visiter les malades.[257]

Quant à leur souhaiter leurs vacances et fêtes de croyance transformée, tout le monde est d'accord que cela n'est pas permis. Ceci inclut de leur souhaiter 'Joyeux Noël', ou 'Joyeuses Pâques', ou 'Joyeux Hanukkah', puisque c'est vraiment les féliciter dans leur état de mécréance, ce qui est interdit. C'est comme leur souhaiter le bien dans adoration du Christ, en effet, c'est pire que ça devant Allah, et plus répugnant que de leur souhaiter une bonne santé quand ils boivent des boissons alcoolisées ; pire que de tuer quelqu'un injustement ou de s'engager dans un rapport sexuel illicite.

Beaucoup de gens qui n'aiment pas leur foi tombent dans ce piège, sans savoir la gravité de ce qu'ils font. Quiconque souhaite le bien à quelqu'un dans sa transgression, sa Bidah, ou sa mécréance s'expose à la Colère d'Allah. Ceux qui craignent Allah et les gens pieux, parmi ceux de la connaissance, évitaient de saluer les chefs locaux, les 'Lords' insensés, etc, pour se tenir éloignés de la Colère d'Allah. Si un homme avait le malheur d'en voir un il s'occupait pour se protéger de tout problème qui pourrait survenir de leur présence. Il les approchait sans les louer ni leur souhaiter le bien dans leurs voies fausses, mais leur parlait poliment, il n'y a aucun mal à ça.[258]

Ceci soulève la question de les appeler par des titres honorifiques comme monsieur ou maître, qui est tout à fait interdit. La preuve de ceci se trouve dans un Hadith Marfu'*, qui dit : « Ne dis pas, 'Maître' à un hypocrite car si vous le prenez pour 'Maître', alors vous aurez fâché votre Seigneur, Exalté et Glorieux. »[259]

---

[254] Sahih al-Bukhari, *Vol.3/219*, Hadith 1356.
[255] Sahih al-Bukhari, *Vol.3/219*, Hadith 1360.
[256] *Fath al-Bari,* Vol.10/119.
[257] Ibid.
[258] *Ahkaam Ahl adh-Dhimma,* Vol.1/205-206.
* *Marfu':* 'Élevé, une narration du Prophète mentionné par un Compagnon, ex : `Le Prophète a dit...'
[259] Sunan Abu Dawud, Vol.5/257, Hadith 4977, Albani a dit son *Isnad* est Sahih.

Il est de même, comme Ibn al-Qayyim l'a souligné, de leur donner des titres officiels de respect ou des honneurs de l'état, et s'ils adoptent ces noms eux-mêmes, les Musulmans ne doivent pas les appeler par ces noms comme Muiz ad-Dawlah, ar-Rashid, etc… Si c'est un chrétien alors vous devez vous référer à lui en tant que chrétien, ou croisé, et au juif vous dites 'juif'.

Puis Ibn al-Qayyim continue, « Mais aujourd'hui, nous les voyons s'asseoir dans des comités officiels. Les gens se lèvent pour eux les saluant chaleureusement. Il leur est donné des responsabilités sur les demandes militaires et la trésorerie. Ils sont appelés Abu al-'Alaa', Abu al-Fadl et Abu at-Tayyib, ils sont appelés Hassan, Uthman et Ali ! Alors que leurs noms étaient John, Matthew et George, Paul, Ezra, Erazmus and Ezeikel. En tout temps ils ont des postes dans l'état et sont des hommes de la vie publique. »[260]

C'est ce qu'Ibn al-Qayyim avait à dire à propos de cela, et il est mort il y a 650 ans. Mais on voit les Musulmans aujourd'hui qui sont comme l'écume de la mer. Ils affirment être Musulmans, mais suivent les ennemis d'Allah en toute chose, petite ou grande. Si l'un des mécréants entrait dans un trou de lézard, ils le suivraient. Ils ne font pas que les suivre, mais ils le font jusqu'à des extrémités incroyables. À chaque opportunité nos ennemis sont félicités, on leur souhaite la santé, de sincères et doux souhaits leur sont faits.

---

[260] *AhkaamAhl adh-Dhimma,*Vol.2/771.

Saluer les mécréants dans la rue

Les savants ne sont pas d'accord sur la signification de la Parole d'Allah concernant Ibrahim quand il appela son père à l'Islam, bien que son père refusa, Ibrahim lui dit « Salamun 'alayka » (Traduction : Paix sur toi) [19 : 47]. La majorité dit que ce n'est pas une salutation mais une conciliation. At-Tabari dit que cela signifie 'tu as ma garantie et ma confiance'. De ce fait, il ne faut pas saluer un mécréant avant qu'il ne vous salue.[261] D'autres, cependant, ont dit qu'il s'agit d'une salutation d'adieu, et ont donc permis d'étendre les salutations aux mécréants, même si vous êtes le premier à le faire. Quelqu'un interrogea Ibn Uyaynah, « Sommes-nous autorisés à saluer les mécréants ? » Il dit : 'Oui. Allah a dit :

« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. »[262]

Et Il dit aussi :

« Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrahim. »[263]

Et Ibrahim dit à son père : « Salaamun 'alayka ». Al-Qurtubi a dit que la chose la plus évidente concernant ce verset est ce que Sufyan Ibn Uyaynah en a dit.

Il y a deux points de vue. Selon une narration de Abu Hurayrah, le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit : « Ne soyez pas les premiers à saluer les Juifs ou les Chrétiens. Si vous rencontrez l'un d'eux sur votre chemin, acculez-le à sa partie la plus étroite. »[264]

Il est rapporté dans le Sahih al-Bukhari et le Sahih de Muslim, sur l'autorité d'Usamah Ibn Zaid, qui a dit :

« Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - chevauchait un âne, avec une selle sur laquelle il y avait une douce et épaisse feuille de velours. Usamah Ibn Zaid était son compagnon de cavalerie, et il alla rendre visite à Sa'd Ibn Ubadah (qui était malade) au lieu d'habitation des Bani Al-Harith bin Al-Khazraj ; cet incident s'est passé avant la bataille de Badr. Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - passa près d'une assemblée dans laquelle se trouvaient des Musulmans, des idolâtres païens et des Juifs, et parmi eux se trouvait Ibn Ubay Ibn Salul et Abdullah Ibn Rawahah. Puis un nuage de poussière soulevé par l'animal couvrit l'assemblée, 'Abdullah Ibn Ubay couvrit son nez avec sa feuille et dit au Prophète - عليه الصلاة و السلام -, 'Ne nous couvre pas de poussière.' Le Prophète les salua. »[265]

Al-Qurtubi note, « Le premier Hadith indique que nous ne devons pas les saluer en premier puisque c'est une marque de respect et que cela n'est pas approprié aux mécréants ; cependant, le second Hadith nous permet de le faire. » At-Tabari a dit, « Le récit d'Usamah ne

---

[261] *Tafsir al-Qurtubi,*Vol. 11/111-112.
[262] *Al-Mumtahinah* : 8.
[263] *Al-Mumtahinah* : 4.
[264] Sahih Muslim, Vol.4/1707, Hadith, le Livre d'as-Salam, et Abu Dawud, Vol.5/384, Hadith 5205.
[265] Sahih al-Bukhari, Vol.11/38, Hadith 6254 et Sahih Muslim, Vol.3/1422, Hadith 1798.

contredit pas celui d'Abu Hurayrah, et il n'y a pas de divergence entre les deux récits. Le récit d'Abu Hurayrah illustre une règle générale, alors que celui d'Usamah indique l'exception. An-Nakha'i a dit, « Si vous faites des affaires avec un Juif ou un Chrétien, alors saluez-le en premier. »

La signification du récit d'Abu Hurayrah «Ne soyez pas les premiers à saluer les Juifs ou les Chrétiens. » signifie 'si vous n'avez pas de raisons de le faire.' C'est-à-dire, si vous n'avez pas de besoin pressent d'eux, ou d'affaires avec eux, et si il s'agit d'un ami, d'un voisin ou d'un voyageur, dont le droit est que vous devriez le saluer. At-Tabari ajoute, « Il a été rapporté que les Salaf avaient l'habitude de saluer les Gens du Livre. De plus, Ibn Mas'ud salua un chef qu'il accompagnait dans son voyage. 'Alqamah lui demanda alors, « Abu Abdur-Rahman, n'est-il pas détestable de les saluer en premier ? » Ibn Mas'ud dit, « Oui, mais c'est aussi le droit de la compagnie. »

Al-Awzaa'i a dit: « Si vous les saluez, alors de meilleurs hommes que vous en ont fait de même, mais si vous ne les saluez pas, de meilleurs hommes que vous ont fait la même chose avant. » Il est rapporté qu'Hassan al-Basri a dit, « Si il vous arrive de passer près d'un groupe de personnes, dont certains sont musulmans et d'autres sont mécréants, saluez-les. »[266]

Ibn al-Qayyim a dit, « Dans ce cas (quand vous êtes autorisés à les saluer), dîtes 'Salamu Alayka' seulement. N'invoquez pas les bénédictions d'Allah sur eux, et adressez-vous à eux au singulier. Pour ce qui est de retourner les salutations, les opinions diffèrent. La majorité dit que c'est approprié tandis qu'une minorité maintien qu'il n'est pas nécessaire de leur répondre, tout comme il n'est pas nécessaire de répondre aux gens de l'innovation. L'avis le plus juste est le premier. La différence est que nous est ordonné de s'écarter d'Ahl al-Bidah, pour nous renforcer contre eux et s'en méfier, mais cela n'est pas le cas avec Ahl adh-Dhimmah'. »[267]

L'avis de la majorité, qui est qu'on est obligé de répondre aux salutations des Gens du Livre, est soutenu par ce Hadith : « Quand les Juifs et les Chrétiens vous saluent, ils disent généralement 'As-Saamu Alaykum' (Que la mort soit sur vous), alors vous devez dire (en réponse), 'Wa Alaykum' (Ainsi que sur vous). »[268] Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - a dit aussi, « Si les gens des Ecritures vous saluent, alors vous devez dire (en réponse), 'Wa Alaykum'. »[269]

---

[266] *Tafsir al-Qurtubi,* Vol.11/112.
[267] *Zaad al-Maa'd,* Vol.2/425.
[268] Sahih al-Bukhari,Vol.11/42, Hadith 6257, et SahihMuslim,Vol.4/1705, Hadith 2164.
[269] Sahih al-Bukhari,Vol.11/42, Hadith 6258, et SahihMuslim,Vol.4/1705, Hadith 2163.

L'Islam permet aux Musulmans d'approcher les non Musulmans dans le but de profiter de leur science en matière de : chimie, physique, médecine, fabrication, agriculture, gestion etc, quand ces types de savoir utiles n'ont pas étés acquis par des Musulmans pieux.[270]

Nous sommes autorisés de leur acheter des armes et des vêtements et d'utiliser les choses qu'ils ont dont nous avons besoin. Donc, les Musulmans et les non Musulmans peuvent bénéficier de façon égale de ces choses. Un Musulman n'est pas, cependant, libre d'interpréter des aspects de sa foi, des éléments de sa religion, la signification du Qur'an ou de la Sunnah, des éléments de notre système social ou politique Islamique, ou de matières d'étiquettes ou de coutumes islamiques, sous l'influence des non Musulmans.[271]

Nous avons déjà parlé des erreurs dans lesquelles les Musulmans sont tombés, quand ils ont adoptés la philosophie Grecque et l'ascétisme des Hindous et des Zoroastriens, puisque ces choses, quand elles sont mélangées à l'Islam, obscurcit sa doctrine et déforme son message. Mais il était juste d'avoir traduit les livres de médecine et de chimie et des nouvelles sciences ; c'est ce qui les a menés à découvrir l'algèbre. L'intellect Islamique, illuminé par la Révélation d'Allah, est pleinement capable de découverte et d'innovation en tous les domaines de la science, les arts et la littérature. C'est parce que la foi constitue un atout, à chaque Musulman, dans cette quête. En elle, les bénéfices du dur labeur et de la persévérance sont démontrés. Les progrès que les Musulmans ont faits, dans le passé, n'étaient pas bénéfiques que pour eux seuls. En effet, tout le monde a bénéficié d'eux. L'Europe fût, durant des siècles, dépendante de la science dont les Musulmans excellaient. La situation s'est désormais inversée, et l'occident a pris le leadership scientifique, tandis que les Musulmans dorment. Nous ne sommes plus à l'avant-garde de l'enquête et de la découverte. En effet, la génération actuelle dépend désormais des étudiants de leurs grands-parents qui sont devenus des enseignants.

Il est encourageant de voir qu'aujourd'hui, l'Islam se répand partout ; les Musulmans doivent être conscients de ce qu'il faut adopter d'autres gens, dans le but d'en tirer bénéfice, et de ce qu'il faut laisser de côté, dans le but d'éviter de répéter les erreurs du passé. Dans ce but, nous auront à mettre la plus grande importance sur notre croyance Islamique, et nous autorisé à être guidés par celle-ci, pour reconstruire l'Islam sur une base solide. Puis, nous serons à nouveau en position d'emprunter ce que nous avons besoin des non Musulmans, mais avec prudence et discrimination. Ensuite, notre science sera façonnée à la lumière de la foi saine, et non pas à l'ombre de l'athéisme et du matérialisme aveugle.

On peut se demander ce que les méthodes de recherche scientifique ont en rapport avec la religion. La réponse est qu'il n'y a pas de séparation de la science et de la religion. En effet, l'Islam est la religion de la science. L'élaboration d'une méthode scientifique, basée sur de sains principes Islamiques insuffle dans le cœur une foi profondément enracinée en l'Omnipotence du Créateur : en l'infinie Ampleur de Sa Création, la preuve de Sa Parfaite Création est retrouvée à tous les niveaux de l'existence.

---

[270] *Maa'lim Fi at-Tariq*, p.131-132, et *Majmu' Fatawa,*Vol.4/114.
[271] *Maa'lim Fi at-Tariq*, p.131.

Cependant, l'opposition trahit une saisissante incohérence, pendant un temps les promoteurs de la 'méthode scientifique moderne' prétendaient à la neutralité, nous voyons qu'il est absolument impossible de maintenir cette position en avançant les prétentions théoriques de Marx, Freud ou Durkenheim. Contrairement aux Musulmans qui s'occupent de ces méthodes scientifiques modernes, et en même temps disent qu'ils croient en l'existence d'un Dieu Unique, telle que cela nous fût transmit par la lumineuse vision de Muhammad Ibn Abdullah.

Ce fait est clairement visible de tous. Personne ne pourrait le renier sauf l'arrogant ou le fou, qui sont incapables de reconnaître qu'ils ne trompent qu'eux-mêmes.

Cet avis, que nous sommes autorisés à profiter du savoir des mécréants, est soutenu par la pratique du Prophète - عليه الصلاة و السلام -. Il y a un Hadith qui fût rapporté par Al-Bukhari et d'autres dans « le livre de l'embauche. », dans le chapitre : 'l'emploi des païens (par les Musulmans) si nécessaire, ou si il n'y a pas de Musulmans disponibles à cet effet.', dans lequel Aishah raconte : « Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - et Abu Bakr employèrent un homme (païen) de la tribu d'Ad-Dail et de la tribu d'Abd bin 'Adi, en tant que guide. C'était un guide expert et il rompit le contrat de prestation de serment auquel il avait dû obéir avec la tribu d'Al-Asi Bin Wa'il et il était de la religion des païens de Quraish. Le Prophète - عليه الصلاة و السلام - et Abu Bakr avaient confiance en lui, lui ont donné leurs chameaux et lui ont dit de les amener à la grotte de Thaur après trois jours. Il amena donc leurs deux chameaux après trois jours et tous les deux (le Prophète - عليه الصلاة و السلام - et Abu Bakr) partirent accompagnés d'Amir Ibn Fuhairah et du guide Dili qui les guidaient, au-dessous de La Mecque, le long de la route qui menait au rivage de la mer. »[272]

Ibn al-Qayyim a dit : « Le nom de ce guide était Abdullah Ibn Uraiqit ad-Duali. Il fût embauché dans ce but, malgré sa mécréance. Ceci prouve qu'il est permis de chercher conseil et assistance des mécréants dans des affaires médicales et commerciales et d'autres choses de ce genre qui n'impliquent pas d'établir une dépendance sur eux, mutuelle ou autrement. Cela prouve que le simple fait qu'une personne soit un mécréant n'est pas un motif suffisant pour que vous évitiez totalement tout contact avec lui. En effet, rien ne pourrait être plus important que le choix d'un guide dans un pays dangereux, en particulier si on fuit un ennemi. »[273]

Ibn Bataal a dit : « La plupart des juristes permettent d'embaucher les païens, que cela soit une nécessité ou non, du moment que la personne embauchée est subordonnée au Musulman il n'y a pas de mal. Le Musulman, cependant, ne peut pas travailler en tant qu'employé pour les païens, parce qu'il se mettrait sous l'autorité des mécréants. »[274]

Mais, quelle serait la réponse à la question, se louer lui-même à un mécréant ?

---

[272] Sahih al-Bukhari, Vol.4/442, Hadith 2263.
[273] *Bada'i al-Fawaa'd*, Vol.3/208.
[274] *Fath al-Bari*, Vol.4/442.

En fait, nous pouvons trouver la réponse à ceci dans Sahih Al-Bukhari : Al-Khabbab raconte[275] : « J'étais forgeron et je travaillais pour Al-'Aas Ibn Wail. Quand il me devait de l'argent pour mon travail, je suis allé lui demander la somme due. Il dit : 'Je ne te payerais pas à moins que tu ne mécroies à Muhammad', je dis : 'Par Allah ! Je ne ferais jamais ça jusqu'à ce que tu meurs et que tu sois ressuscité.' Il dit : ' Serais-je mort et ressuscité après ma mort ?' Je répondis : ' Oui.' Il dit : ' là j'aurais propriété et progéniture, alors je payerai ton du.' À ceci Allah révéla le verset :

« As-tu vu celui qui ne croit pas à Nos versets et dit : 'On me donnera certes des biens et des enfants ?' »[276]

Al-Muhallab a dit : 'Les savants ont déconseillés aux Musulmans d'entrer dans les services des mécréants dans une terre de guerre. Mais, si cela est inévitable il doit le faire sous deux conditions ; que la chose dans laquelle il s'engage soit permise aux Musulmans ; et que cela ne cause pas de tort aux autres Musulmans.'[277]

Quant au fait d'embaucher des païens mercenaires dans les batailles, cela est interdit. Muslim rapporte un Hadith, sous l'autorité d'Aishah, qui a dit : « Le Messager d'Allah - عليه الصلاة و السلام - partit pour Badr. Quand il atteignit Harrat al-Wabarah (un endroit à 4 miles de Médine), un homme connu pour sa valeur et son courage le rencontra. Les compagnons du Messager d'Allah - عليه الصلاة و السلام - étaient contents de le voir. Il dit :

'Je suis venu afin de vous suivre et de recevoir et de partager une part du butin.' Le messager d'Allah lui dit : 'Crois-tu en Allah et Son Messager ?' Il dit 'non.' Le Messager d'Allah dit : 'Rentre, car je ne solliciterai pas l'aide d'un Mushrik (polythéiste).' Il marcha jusqu'à atteindre Sharajah, où il rencontra de nouveau l'homme. Il posa la même question et l'homme lui répondit la même chose. Il dit : 'Rentre, car je ne solliciterai pas l'aide d'un Mushrik.' L'homme s'en alla et le dépassa dans le désert. Il lui demanda comme précédemment, 'Crois-tu en Allah et en Son Messager ?' L'homme dit : 'Oui.' Le messager d'Allah lui dit : ' Alors viens avec nous.'[278]

Cependant, selon Al-Haazimi[279], les savants ne sont pas d'accords sur ce point. Un groupe a dit qu'il est interdit de chercher cette sorte d'assistance des mécréants, et basent leur affirmation sur l'interprétation littérale de ce Hadith. Ils ont dit que le compte est confirmé et qu'une preuve du contraire ne peut y être comparée en termes de solidité et d'authenticité. Ils rejettent l'affirmation qui fût plus tard abrogée. Un autre groupe a dit qu'il était du droit de l'Imam de permettre aux mécréants de participer en un exercice militaire commun avec eux, et à chercher leur assistance dans un tel effort, à condition que ces deux conditions soient réunies :

---

[275] Sahih al-Bukhari, Vol.4/452, Hadith 2275, le Livre de l'engagement, Chapitre : Est-il permis au Musulman d'être employé par les païens dans une terre de guerre ?
[276] *Maryam* : 77.
[277] *Fath al-Bari,* Vol.4/452.
[278] Sahih Muslim,Vol.3/1499, Hadith 1817.
[279] Son nom complet est : Imam Abu Bakr Muhammad Ibn Musa Ibn Uthman Ibn Hazim, connu sous le nom d'Al-Haazimi, originaire de Hamadhan, et savant dans le Hadith. Il est né en 548 A.H. est mort à Baghdad, en 584 A.H. Voir *Al-I'laam* d'Az-Zarkali, Vol.7/117, quatrième édition.

La première est que les Musulmans soient si peu en nombre qu'ils soient contraints par la nécessité de chercher cette assistance.

La deuxième est que ces gens (les mécréants) soient dignes de confiance et fiables, ne posant aucune menace de dominer les Musulmans.

Si ces deux conditions ne sont pas réunies, alors l'Imam ne peut pas permettre une telle assistance des mécréants, si elles sont réunies, alors c'est permis. La preuve de cela est contenue dans un récit raconté par Ibn Abbas qui a dit que le Prophète accepta l'aide des Juifs de la tribu de Qaynuqaa', et qu'il accepta l'aide de Safwan Ibn Umayyah, pour combattre Hawazan, à la bataille d'Hunayn.

Parce que cela était après la bataille de Badr ils dissent que cela démontre que le récit précédent d'Aishah fut abrogé par celui-ci.[280] Al-Hazimi ajouta qu'il n'y a pas de mal à accepter l'aide des païens contre les païens, tant qu'ils participent volontairement et ne reçoivent pas de part du butin.[281]

Ibn al-Qayyim adopte cette avis, dans son débat sur les bénéfices du traité d'Hudaybiyyah, en disant : 'Il est permis d'accepter l'assistance de personnes fiables parmi les mécréants dans le Jihad, si cela est réellement nécessaire, puisque le Prophète accepta l'aide d'al-Khuza'i, bien que c'était un païen à ce moment-là. Il y a du bien en cela car il vaut mieux le laisser continuer à s'associer à l'ennemi et ainsi recueillir des informations pour le bénéfice des Musulmans.'[282]

Ibn al-Qayyim dit aussi que parmi les leçons de la bataille d'Hunayn il y avait le fait que l'Imam pouvait se servir des armes des mécréants et des personnes dans le but de confronter l'ennemi, car le Prophète emprunta aussi l'armure de Safwan Ibn Umayyah bien qu'il ait été mécréant à ce moment-là.[283]

Mohamed Ibn AbdelWahhab souscrit avec cette citation : « il n'y a aucun fondement à la censure de celui qui se sert des mécréants dans certains domaines relatifs à (l'avancement) de la religion. Ceci est prouvé par l'histoire d'al-Khuza'i. »[284]

Pour conclure ce débat, nous pouvons dire qu'il est permis de chercher bénéfice des mécréants et du savoir qu'ils possèdent ; ce n'est que le fruit de l'effort humain. Cet avis est fort comme nous l'avons vu au-dessus, puisque il y a plus de preuves de ceci dans le récité du contrat que le Prophète avait avec des Juifs pour cultiver la terre de Khaybar, et qu'il lui soit accordé la moitié du rendement.[285]

Les Musulmans ont aussi le droit d'entrer d'être au service des mécréants, du moment qu'il n'y a pas de suggestion de déférence pour leur religion ou de préjudices, et pas de danger de

---

[280] AI-Haazimi : *Al-I'tibaar Fi an-Na'sikh wal-Mansukh Mina al-Aathaar*, p.219.
[281] Ibid., p.220.
[282] *Zaad al-Maa'd*, Vol.3/301, et l'histoire d'al-Khuza'i se trouve dans *Taarikh at-Tabari*, Vol.2/625.
[283] *Zaad al-Maa'd*, Vol.3/479, et l'histoire se trouve dans *Sirat Ibn Hisham* Vol.4/83 et dans *Taarikh at-Tabari*, Vol.3/73.
[284] Muhammad Ibn AbdulWahhab, *Mulhaq Musannafaat*, p.7.
[285] Ce Hadith se trouve dans le Sahih al-Bukhari, *Vol.5/15*, Hadith 2331, le Livre de l'Agriculture, Chapitre : Sharecropping avec les Juifs.

soumission à eux. Rechercher leur aide dans la guerre est aussi permis à condition que l'Imam des Musulmans y voie du bénéfice pour la communauté Musulmane, sinon cela n'est pas permis.

Cependant, on devrait être prudent en employant des mécréants au service des Musulmans. Il n'est pas permis de les employer pour tout poste de responsabilité publique, comme la fonction publique, car c'est une atteinte à l'Islam et aux Musulmans. Il s'agit d'une flagrante infraction de la Shar'iah ; un défi à son autorité, et une humiliation envers les Musulmans, malgré ceux qui imaginent qu'il est admissible de les employer à de tels postes. Il y a un certain nombre de récits pertinents à ce sujet :

L'un d'entre eux est rapporté par l'Imam Ahmad avec un *Isnad* solide. Il cite Abu Musa al-Ash'ari qui a dit : « J'ai dit à Omar que j'avais un secrétaire Chrétien.

Il dit, 'Quel est ton problème? Qu'Allah te rabaisse ! N'a tu pas entendu qu'Allah a dit, « Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. » [5 : 51] Pourquoi ne prends-tu pas un secrétaire Musulman ?' Je dis, ' Commandeur des croyants, il n'est que mon secrétaire, sa religion c'est son affaire.' Il dit : 'Ne leur montre pas de respect après qu'Allah ne les ai déshonorés. Ne les honorent pas après qu'Allah ne les ai humiliés. Ne les attirent pas à nous après qu'Allah ne les ai repoussés de nous.' »[286]

Omar écrivit aussi à Abu Hurayrah en disant : « … Et n'emploie pas de mécréants pour un poste de responsabilité pour les affaires des Musulmans. Occupe-toi toi-même du bien être des Musulmans, car tu fais partie d'eux, cependant Allah a choisi de placer leurs charges sur tes épaules. »[287]

Omar Ibn Abdul Aziz, qu'Allah lui fasse miséricorde, écrivit à l'un de ses gouverneurs en disant : « Il m'est parvenu que tu as employé un secrétaire Chrétien a qui tu as donné la responsabilité des affaires des Musulmans. Pourtant Allah a dit : « Ô les croyants ! N'adoptez pas pour alliés ceux qui prennent en raillerie et jeu votre religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes croyants. » [5 : 57] Si tu reçois ma lettre, invite (ton secrétaire) Hassan Ibn Zaid à l'Islam. Si il accepte alors il est l'un de nous et nous sommes avec lui, mais si il refuse alors révoque le et ne donne plus de responsabilité pour les affaires des Musulmans à quiconque d'autre qu'a un Musulman à nouveau. Hassan Ibn Zaid embrassa l'Islam et fût exemplaire dans sa religion.[288]

Au temps des abbassides, quand il était devenu courant d'employer les gens du Livre dans les affaires des Musulmans, l'un des savants, Shabib Ibn Shaybah, se mit au défi de confronter cette pratique. Il alla voir Abu Ja'far al-Mansur, qui le reçût, et dit, « Commandeur des croyants ! Rappelle-toi ton devoir envers Allah, car c'est un conseil donné à toi pour Sa Cause. Je me trouve devant toi, avec un seul désir : celui de t'offrir mon sincère et humble conseil, et d'exprimer ma préoccupation pour ton bien être et que les Bénédictions d'Allah

---

[286] Ibn Taymiyyah a mentionné ce Hadith dans *Iqtidaa' as-Siraat al-Mustaqim, p. 50* et a dit qu'il était rapporté par l'Imam Ahmad, mais je ne l'ai pas trouvé dans *Musnad Abi Musa.* Al-Bayhaqi l'a mentionné dans *As-Sunan al-Kubra,* 10/127.
[287] *AhkaamAhl adh-Dhimma,*Vol.1/212.
[288] *AhkaamAhl adh-Dhimma,*Vol.1/214.

soient sur toi. Qu'Allah te renforce, remplisse ta poitrine de miséricorde et fasse que ton nom soit connu. Ô commandeur des croyants ! Il y a dans cette maison un sombre spectre qui jette sa longue ombre d'oppression ; un esprit injuste dont l'affaire est autre que le Livre d'Allah et la Sunnah de Son Prophète.

Ô commandeur des croyants ! Ahl adh-Dhimmah commencent à gouverner sur les Musulmans, les opprimant et se moquant d'eux. Ils essayent de saisir leurs terres, de confisquer leurs biens, opprimant et affirmant qu'ils agissent sous ton autorité, de justifier leur cupidité débridée. Ces gens ne te seront jamais d'aucun bénéfice devant Allah, le Jour de la Résurrection. » Puis al-Mansour répondit, « Contactes mes officiers et licencie ceux qui sont Dhimmi, cependant, emploie quiconque Shabib approuve. » Mais ensuite Shabib dit : « Commandeur des croyants, aucun Musulman n'entrera à ton service tant que ces mécréants restent ; si ils devaient obéir à ces mécréants ils mettraient Allah en colère. S'ils désobéissaient à ces mécréants, ils t'inciteraient contre les Musulmans. Donc, en acceptant l'un d'eux, tu les acceptes tous comme un ensemble. Chaque jour tu devrais employer un Musulman et te débarrasser d'un mécréant. »[289]

En gros, il faut faire une distinction entre l'emploi des mécréants dans un travail particulier, et les mettre en position de pouvoir sur les Musulmans, ou d'influence, dans un état Islamique. Ordinairement, il est permis de les employer comme nous en avons discuté au-dessus. Mais il n'est pas autorisé de les mettre dans des positions qui contrediraient l'esprit de la loi, le principe fondamental étant que la Parole d'Allah doit être suprême, la parole des mécréants doit être la plus basse. Il est préférable que les Musulmans dépendent de leurs propres ressources, afin que la nation demeure uniquement Islamique, comme Allah l'a ordonné. Nous demandons à Allah Le Très-Haut de hâter le jour où les Musulmans reviendront à leur vraie religion ; ensuite ils seront débarrassés de l'influence des mécréants qui est entrée dans toutes leurs affaires. Le Pouvoir d'Allah embrasse toute chose.

[289] *Shadharaat adh-Dhahab,* Vol.1/215.

Taqiyah et Ikraah (Dissimulation et coercition)

Le jugement concernant ces deux points est mentionné dans la Shari'ah. Ils illustrent tous les deux les limites de la force que les Musulmans peuvent tolérer.

Taqiyah : (Dissimulation)

Ibn Mas'ud a dit que : La Taqiyah c'est dire une chose avec la langue alors que le cœur demeure plein de la sérénité de la foi.[290] Abu al-Aaliyyah a dit : 'La Taqiyah est par les mots mais pas par les actes.'[291] Ibn Hajar al-'Asqalaani a dit : 'La Taqiyah est de dissimuler aux gens ce qui est dans le cœur (la croyance).'[292] Sayyid Qutb a dit : 'La Taqiyah est avec la langue, mais n'est pas lié au cœur, ni aux actes. En elle il n'y a pas d'autorisation d'affection des mécréants ; alors aucun croyant ne peut assister un mécréant, car cela n'est pas permis ; car il n'y a pas de tromperie devant Allah.'[293]

Quand la Taqiyah est-elle permise ?

Allah a dit :

« Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour. »[294]

Al-Baghawi a dit : « Allah a interdit aux croyants de prendre pour amis et protecteurs les mécréants, et de ne pas tenir compte de la vraie nature des mécréants ; sauf quand les mécréants dominent et forcent à les accepter, ou si le Musulman, qui se trouve parmi eux, a peur d'eux et les influencent par la langue, alors que son cœur est plein de la sérénité de la foi. Ainsi, il se défend mais s'arrête de mettre en danger la vie ou la propriété des Musulmans ou de les exposer au danger. La Taqiyah n'est permise que par peur de la mort, et avec une intention pure. Allah a dit : « sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi. » [16 : 106] Bien que cela soit est une autorisation, pour celui qui est patient, même jusqu'à la mort, sa récompense sera énorme. »[295]

Ibn al-Qayyim a dit : « Il est bien connu que la Taqiyah n'est pas une autorisation de prendre pour intimes les mécréants. En effet, quand l'association avec les mécréants fût interdite, il devint nécessaire de les prendre en ennemis et de se distancier d'eux. Il faut déclarer son inimitié pour eux, à chaque occasion, mais s'il fallait craindre des représailles d'eux, alors il est possible de cacher son inimitié envers eux, bien que la Taqiyah ne signifie pas d'être associé à eux. »[296]

---

[290] *Tafsir at-Tabari*, Vol.3/228-229.
[291] Ibid. Vol.3/228-229.
[292] *Fath al-Bari*, Vol.12/314.
[293] *Ad-Dilaal*, Vol.1/386.
[294] *Aal-Imran* : 28.
[295] *Tafsir al-Baghawi*, Vol.1/336, et *Ahkaam al- Qur'an* d'al-Jassaas, Vol.2/289.77.
[296] *Bada'i' al-Fawa'id*, Vol.3/69.

Cependant, alors que la Taqiyah offre une opportunité facile pour Satan de tromper quelqu'un de faible ou qui a une obscurité dans le cœur, dans un commerce interdit avec les ennemis d'Allah – Allah a dit après ça : « Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour. » Allah met en garde contre le fait de prendre cela comme une solution facile et de tomber dans le piège de s'allier aux ennemis d'Allah. Il nous prévient que c'est à Lui, qu'il faut être lié, afin de trouver la récompense pour ce qui est accompli en ce monde. Il ne faut pas imaginer qu'il est possible de commettre une grave erreur en ce monde, de se duper soi-même et de duper les autres et d'être épargné de la Punition d'Allah dans l'au-delà.[297]

Ibn Jarir at-Tabari fait remarquer dans sa discussion du verset, « à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux » disant que cela signifie, 'sauf si vous vous trouvez sous leur autorité et craignez pour vos vies.' Donc vous pouvez montrer de l'amitié avec vos langues mais garder l'inimitié envers eux secret et ne pas les encourager dans leur mécréance ni les assister contre les Musulmans.[298]

Ikraah : (cœrcition)

Allah dit :

« Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants. »[299]

Ibn Abbas a dit : Le premier verset fût révélé à propos d'Ammaar Ibn Yaasir, après que les païens l'aient arrêté lui, son père, sa mère, Sumayyah, ainsi que Suhaib, Bilal, Khabab et Salim. Ils attachèrent Symayyah entre deux chameaux et la frappèrent avec une lance, la tuant. Son mari Yassir fût aussi tué. Ils furent les deux premiers Musulmans, à avoir été tués pour leur religion. Ammar, quand à lui, s'exécuta en disant ce qu'ils l'ont contraint de dire. Puis le Prophète fût informé qu'Ammar avait renié son Islam. Le Prophète dit : « Non 'Ammar est plein de foi du sommet de sa tête jusqu'à ses pieds. La foi est dans son sang et dans ses os. »[300] Puis Amar vint voir le Prophète et pleura. Le Prophète sécha ses larmes et dit : « Si ils refont sa, fait exactement la même chose que tu as faite. »[301] Puis Allah révéla ce verset.[302]

At-Tabari explique que le sens de ce verse test que, ceux qui sont forces de dire une parole de mécréance, avec leur langue, alors que leurs cœurs sont pleins de la sérénité de la foi, son innocents de la mécréance. Ils sont certains de la vérité, et fidèles à leur résolution. Mais

[297] *Diraasaat Qur'aaniyya*, p.326-327.
[298] *Tafsir at-Tabari*, Vol.3/228.
[299] *An-Nahl* : 106-107.
[300] La tournure de ce Hadith de cette manière est incorrect, la narration sure est rapporté par Al-Hakim dans son *Mustadrak*, Vol.3/392393, et par An-Nasa'i', Vol.8/111.
[301] Hadith *Mursal*, voir : *Fath al-Ba'ri*, Vol.12/312.
[302] Al-Waahidi, Asbaab an-Nuzul, p.162, Tafsir at-Tabari, Vol.14/182, et Tafsir Ibn Kathir, Vol.4/525.

quiconque mécroit en Allah, après avoir eu la foi, s'attire la Colère d'Allah et payera terriblement cher son choix de la mécréance, du rejet de la foi, et de soumission volontaire aux mécréants.[303]

Ibn Kathir explique que ceci était parce qu'ils préfèrent la vie de ce monde à l'au-delà; et donc ce n'est que pour ce monde qu'ils renoncent à la foi.[304]

Conditions de la coercition

Ibn Hajr mentionne quatre conditions qui doivent être réunies avant que quelqu'un puisse prétendre avoir été contraint.

1. Que la personne qui menace soit capable d'exécuter sa menace, et que la personne menacée soit incapable de se défendre, même en s'échappant.

2. Il doit être certain que s'il ne se conforme pas, la menace sera exécutée.

3. La menace doit être immédiate. Si quelqu'un dit, ' Si tu ne fais pas telle ou telle chose, nous te frapperons demain', cela ne sera pas considéré comme une contrainte. Vous pouvez cependant vous conformer sous une menace contre vous dans un futur très proche, ou à l'approche d'une limite de temps qui ne sera pas ignorée.

4. Si aucune alternative à se conformer n'est apparente.

La majorité des savants ne font aucune distinction entre la contrainte physique ou verbale, mais ils excluent des actions qui sont interdites comme tué une âme sans raison valable.[305]

Al-Khazin a dit : « La contrainte que les savants ont mentionnée, excusant de prononcer une parole de mécréance, est la menace de la mort, un passage à tabac ou la torture. Ils sont aussi d'accord que quelqu'un qui a été forcé de déclarer la mécréance ne peut pas faire de déclaration ouverte, mais doit résister à cela, en donnant l'impression à ses opposants qu'il a déjà mécru. S'ils le forcent à déclarer cela clairement et ouvertement, alors il peut le faire si son cœur est fortifié par la foi, continuant à renier intérieurement sa déclaration de mécréance. Cependant, il est meilleur pour lui de rester ferme jusqu'à la mort. C'est la leçon que nous avons apprise de Sumayyah et Yasir, et de la persistance de Bilal devant la torture de ses inquisiteurs. »[306]

Bilal continua de refuser de renoncer à son Islam, même après qu'une énorme pierre fût placée sur sa poitrine, alors qu'il avait été cloué au sol sous un soleil de plomb. Ses bourreaux lui demandèrent de renier l'unicité d'Allah, mais il ne faisait que répondre, 'Ahad, Ahad, l'Unique, l'Unique.' Puis de dire, 'Par Allah, si je connaissais un mot qui vous énerve plus que celui-là je l'aurais dit !'[307]

---

[303] *Tafsir at-Tabari,* Vol.14/182.
[304] *Tafsir Ibn Kathir,* Vol.4/525.
[305] *Fath al-Ba'ri,* Vol.12/311-312.
[306] *Tafsir al-Khaazin,*Vol.4/117.
[307] *Tafsir Ibn Kathir,* Vol.4/525.

De même, Habib Ibn Zayd al-Ansari[308], quand Musaylimah al-Kadab lui demanda, 'Dis-tu que Muhammad est le Messager d'Allah ?' il répondit, 'Oui'. Musaylimah dit : ' Attestes-tu que je suis le messager d'Allah !'Mais Habib continua à dire, 'Je n'entends pas cela' alors que Musaylimah l'interrompit.'[309]

Il y a aussi l'exemple du compagnon, Abdullah Ibn Hudhafa as-Sahami, qui fût prit en otage par les romains. Ils l'amenèrent devant leur roi qui dit, 'Convertis-toi au Christianisme, et je te donnerais une part de mon royaume, et ma fille comme épouse.' Abdullah répondit, 'Si tu me donnais tout ce que tu possédais et tout ce que les arabes possèdent, je ne renoncerais pas à la religion de Muhammad, ne serait-ce qu'un instant.' Le roi dit, 'Alors tu es un homme mort.' 'Ainsi soit-il' dit Abdullah. Alors ils le prirent et l'accrochèrent sur une croix. Puis des tireurs furent appelés pour tirer leurs flèches, et pendant qu'ils l'appelèrent à adopter leur religion qu'il refusa toujours d'accepter. Puis ils le ramenèrent à terre et amenèrent un grand pot de cuivre qu'ils firent chauffer. Ils amenèrent l'un de leurs prisonniers Musulmans qu'ils jetèrent dans le pot devant Abdullah, il fût rapidement brûlé jusqu'aux os. Ils le menacèrent de faire de même avec lui mais il refusa encore. Puis ils amenèrent un palan pour le hisser et le jeter dans le pot, mais quand ils furent sur le point de l'y jeter il se mit à pleurer. Cela suscita l'espoir dans le cœur du roi, il lui redemanda alors, ce à quoi il répondit, 'Je pleurais parce que je n'ai qu'une vie à sacrifier pour la Cause d'Allah. Si seulement j'en avais autant que le nombre de cheveux qu'il y a sur ma tête, pour être tourmenté dans cette vie, pour la Cause d'Allah !'

Dans un autre récit il est dit qu'il a été emprisonné et privé de nourriture et de boisson pendant quelques jours. Mais quand ils lui amenèrent du vin et du porc, il n'y toucha pas. Puis ils le convoquèrent et lui demandèrent, 'Pourquoi ne manges-tu pas ?' 'Bien que je sois autorisé à manger cela, je crains de me sentir mal vis-à-vis de vous après.' Dit-il. Le roi dit, 'Embrasse ma tête et je te laisserai partir.' Abdullah dit, 'Et libèreras-tu aussi tous les otages Musulmans.' Le roi accepta. Abdullah embrassa sa tête et le roi le libéra avec tous les otages Musulmans qu'il avait pris. Quand il rentra, Omar ibn al-Khattab dit, 'Chaque Musulman devrait embrasser la tête d'Abdullah Ibn Hudhafah, et je serais le premier. Il se leva et embrassa sa tête. [310]

Aspects de la contrainte

1. La contrainte peut mener quelqu'un à chercher refuge. Face à la persécution vous pouvez chercher refuge dans votre cœur mais n'y prenez pas de plaisir, en l'absence d'autre alternative. Ceci est le contexte dans lequel ce verset fut révélé : « Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi. »

2. La contrainte peut prendre la forme de menaces. Quand quelqu'un capitule sous la menace, bien que cela soit contre sa volonté, une possibilité persiste. Choisir le moindre mal en est

[308] Habib Ibn Zayd Ibn A'sim Ibn Amru Al-Ansari, le frère d'Abdullah Ibn Zayd, il a été mentionné par Ibnu Ishaaq parmi ceux qui étaient à al-Aqabah. Il a été tué par Musaylimah. Ibnu Sa'd a dit : Habib a participle aux batailles de Uhud, al-Khandaq, et d'autres, voir : *Al-Isa'bah*, Vol.1/307.
[309] *Tafsir Ibn Kathir*, Vol.4/525.
[310] *Tafsir Ibn Kathir*, Vol.4/526.

l'illustration. Ainsi Shu'aib choisit entre retourner à la mécréance ou s'exiler de son pays d'origine :

« Les notables de son peuple qui s'enflaient d'orgueil, dirent : 'Nous t'expulserons certes de notre cité, Ô Chuaïb, toi et ceux qui ont cru avec toi. Ou que vous reveniez à notre religion.' - Il dit : 'Est-ce même quand cela nous répugne ?' Certes, nous aurions forgé un mensonge contre Allah si nous revenions à votre religion après qu'Allah nous en a sauvés. Il ne nous appartient pas d'y retourner à moins qu'Allah notre Seigneur ne le veuille. Notre Seigneur embrasse toute chose de Sa science. C'est en Allah que nous plaçons notre confiance. Ô notre Seigneur, tranche par la vérité, entre nous et notre peuple car Tu es le meilleur des juges.' »[311]

Donc, il n'est pas permis d'accepter une telle contrainte (retourner à la mécréance). Ceci est aussi soutenu par un autre verset :

« Parmi les gens il en est qui disent : 'Nous croyons en Allah'; puis, si on les fait souffrir pour la cause d'Allah, ils considèrent l'épreuve de la part des hommes comme un châtiment d'Allah. Or, s'il vient du secours de ton Seigneur, ils diront certes : 'Nous étions avec vous !' Allah n'est-Il pas le meilleur à savoir ce qu'il y a dans les poitrines de tout le monde ? »[312]

La contrainte peut briser le moralement faible. Dans ce cas, il peut n'y avoir aucune menace ni de persécution, mais le faible tombera sous le poids de l'obligation placée sur ses épaules par ses pairs. C'est ce qui arriva à ces Musulmans qui restèrent à La Mecque après la Hijrah. À cause de leur inhabilité à défendre leur position ou à partir, ils se retrouvèrent sans alternatives, si ils avaient été capables de surmonter ce dilemme ils l'auraient fait, indépendamment du prix. Allah a pardonné de telles personnes.[313]

Ibn Atiq a parlé plus tôt de l'avis concernant ceux qui ont été capables soit de résister ou de partir, mais ne l'ont pas fait, préférant souffrir des conséquences. Ici, il cita Ibn Taymiyyah comme son autorité, 'J'ai étudié des opinions variées et j'ai trouvé que la contrainte varie selon la personne contrainte. En conséquence, la contrainte qui amène à une déclaration de mécréance n'est pas la même que celle permise en Hiba (cadeaux donnés librement), parce que comme l'Imam Ahmad l'a mentionné, à de nombreuses reprises, la contrainte ne peut être une excuse que pour une personne qui a été sujette à la persécution ou la torture. De simples mots ne peuvent forcer à la mécréance.[314]

<u>Dernier point sur la contrainte</u>

Il est important de souligner la différence entre la contrainte et le sentiment de peur, qui est associé à l'espoir et la crainte, tous deux étant des aspects de l'adoration. Donc aussi, nous devons faire la distinction entre la faiblesse et le manque de fibre morale ; entre la soumission à l'ennemi et l'inclinaison envers lui, la perte du cœur et l'abandon de la confiance en Allah.

---

[311] *Al-A'raf* : 88-89.
[312] *Al-Ankabut* : 10.
[313] Abdul Majid Ash-Shaadhili, *Haddu al-Islam Wa Haqiqatu al-Imaan*, p.523-526.
[314] Ibnu Atiq, *Ad-Difa'*, p.30.

Tout le monde a eu en lui-même une source innée de force sur laquelle tirer, selon les circonstances. Ceci l'empêche de rejeter quoi que ce soit de l'intimité de son cœur. Le Prophète appela ceci un 'Jihad quand il dit, «… Quiconque les combat avec son cœur, est un croyant. Mais en dessous de cela, il ne reste pas le poids d'un grain de moutarde de foi. »[315]

Il est donc impératif de résister aux gouverneurs oppressifs et à l'alliance qu'il demande, même si il a le pouvoir de vous convaincre, sinon, il ne peut être autorisé à influencer votre cœur. Allah s'adresse aux croyants, après les évènements d'Uhud ainsi :

« Combien de prophètes ont combattu, en compagnie de beaucoup de disciples, ceux-ci ne fléchirent pas à cause de ce qui les atteignit dans le sentier d'Allah. Ils ne faiblirent pas et ils ne cédèrent point. Et Allah aime les endurants. Et ils n'eurent que cette parole : 'Seigneur, pardonne-nous nos péchés ainsi que nos excès dans nos comportements, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur les gens mécréants.' Allah, donc, leur donna la récompense d'ici-bas, ainsi que la belle récompense de l'au-delà. Et Allah aime les gens bienfaisants. Ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière. Et vous reviendrez perdants. Mais c'est Allah votre Maître. Il est meilleur des secoureurs. »[316]

Abdullah Ibn Mas'ud a dit, « C'est suffisant pour Allah de voir le cœur de celui qui a été témoin d'un acte répréhensible, et n'a pu faire autre chose que d'en être irrité. » Que vous vous en éloigner, et ne pas vous y prêter, est une preuve que l'on en est irrité. Le cœur doit montrer de la supériorité envers la défaite interne. Par la force du cœur qui refuse le mensonge, indépendamment de l'arrogance et de la fierté de ceux qui vous forcent à vous soumettre à eux. Par cette force, vous pouvez renoncer à eux et renier leur droit sur vous. C'est le Jihad du cœur, c'est un Jihad qui a son effet le plus profond sur la vie de l'homme.[317]

---

[315] Sahih Muslim, Vol.1/70, Hadith 50, le Livre du *Imaan.*

[316] *Aal-Imraan :* 146-150.

[317] Abdul Majid Ash-Shaadhili, *Haddu al-Islam Wa Haqiqatu al-Imaan*, p.527-528.